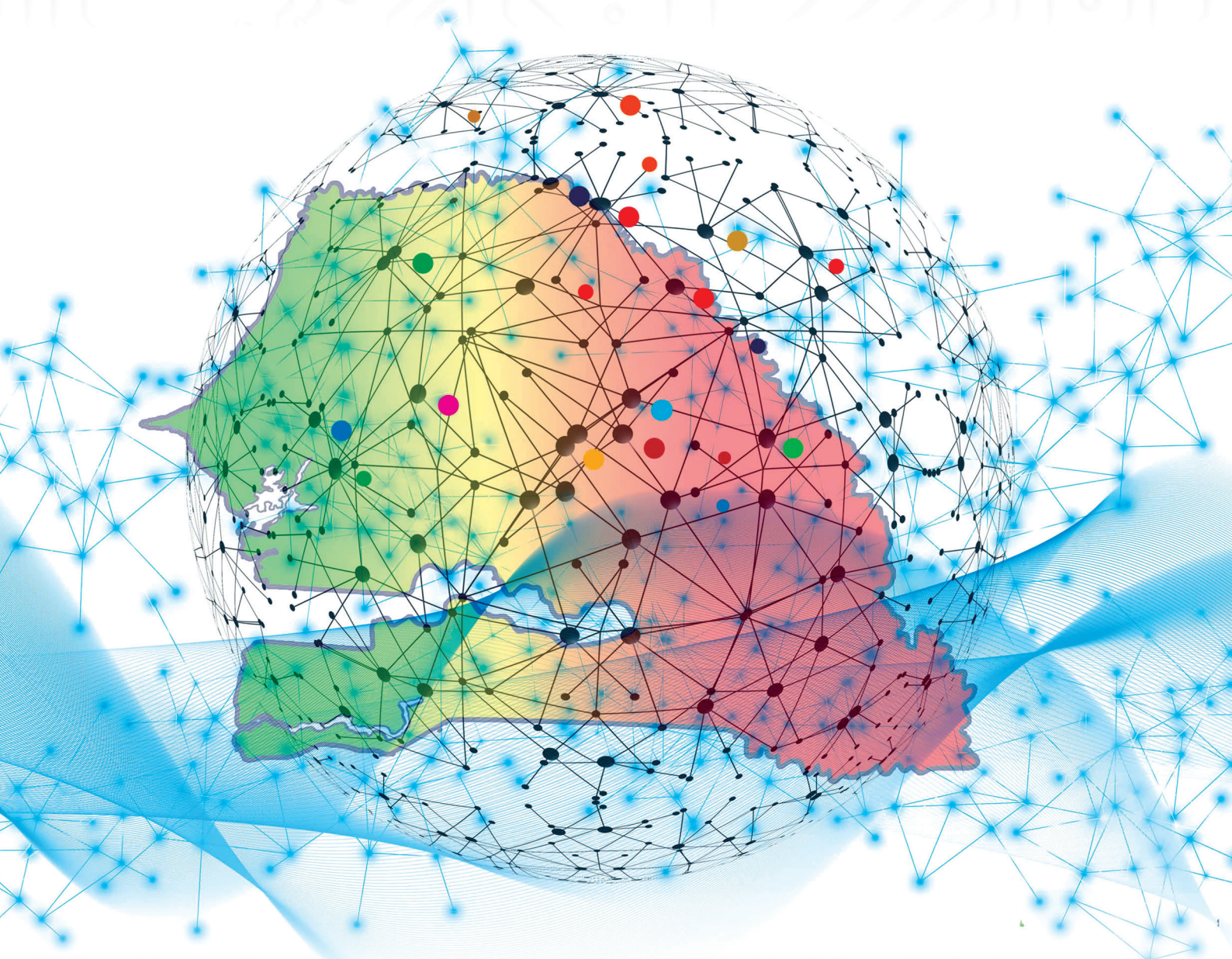


RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2019



**LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE, LE NUMÉRIQUE ET
LE GENRE FACE AU DÉFI DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN**



RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN



2019

LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE, LE NUMÉRIQUE ET
LE GENRE FACE AU DÉFI DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN



Préface

Les Rapports nationaux sur le Développement humain (RNDH) sont des publications promues par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en collaboration avec les pays partenaires. Ils présentent des analyses et des données sur des questions prioritaires de développement d'un pays, dans la perspective du développement humain. A ce titre, ils constituent un cadre idéal pour traiter de grandes problématiques du développement humain à l'échelle des Etats. Ils prolongent et complètent ainsi les réflexions conduites dans le cadre des rapports mondiaux et régionaux dont le PNUD parraine la production régulièrement.

Le RNDH 2019 se consacre à l'examen du lien entre la transformation structurelle, le numérique l'équité et l'égalité de genre face au défi du développement humain au Sénégal. Depuis le lancement du concept de développement humain et de l'Indicateur de Développement humain (IDH) en 1990, le Sénégal a enregistré d'importants progrès. L'IDH est passé d'une moyenne de 0,37 entre 1990 et 2002 à 0,42 sur la période 2002-2017. Cependant, des efforts restent à faire pour, à la fois réduire les inégalités dans le développement et accélérer la cadence, afin de permettre au pays de figurer parmi le groupe de nations à niveau de développement humain élevé.

Le RNDH 2019, élaboré sous le leadership du Gouvernement, recentre dans les débats la stratégie du Gouvernement déclinée dans le PSE de faire de la transformation structurelle, de la transformation numérique et de la transformation

sociale les leviers d'une croissance accélérée, forte, soutenue et inclusive, ainsi que ceux d'un développement humain élevé.

La transformation structurelle est essentielle dans l'amélioration du bien-être des populations. Elle permet, d'une part, d'accroître sensiblement la richesse créée à travers la hausse de la productivité et, d'autre part, de favoriser des investissements publics dans la Santé et l'Education. La transformation numérique demeure, quant à elle, un facteur incontournable dans le processus de développement socioéconomique du pays, au regard de ses effets multiples dans l'amélioration de la productivité globale des facteurs, mais également à travers son étroite corrélation avec les dimensions du développement humain. Le Sénégal, ayant saisi toute l'importance du numérique, continuera à consolider ses efforts et renforcer les fondamentaux du numérique. Enfin, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre offre une solide opportunité d'atteindre un niveau de développement humain élevé du fait de son impact sur la création d'une croissance inclusive, la réduction des inégalités, l'amélioration du bien-être et l'élimination de toutes formes de discriminations basées sur le sexe.

Nous tenons à exprimer nos sincères gratitudeux aux équipes techniques du Gouvernement et du PNUD et, au-delà, à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration du rapport. Nous souhaitons que ce rapport tienne une place de choix parmi les outils de dialogue et de gestion du développement au Sénégal, pour l'atteinte de l'Emergence.

Amadou HOTT

Ministre de l'Economie, du Plan
et de la Coopération du Sénégal

Amata Sangho DIABATE, Phd

Représentant Résident du
PNUD au Sénégal



Table des matières

Préface	05
Remerciements	05
Liste des figures	07
Liste des tableaux	08
Liste des encadrés	08
Sigles et acronymes.....	09
Résumé	10
Introduction générale	11

CHAPITRE I :

Situation du développement humain au Sénégal 14

I. État des lieux et dynamique du développement humain par la mesure de l'IDH... 14

I.1. Situation et évolution de l'IDH 14

I.2. Analyse des composantes de l'IDH 15

I.3. Inégalités et développement humain 16

II. Analyse du bien-être au regard des autres indicateurs..... 17

II.1. Pauvreté multidimensionnelle 17

II.2 Bien-être subjectif..... 20

II.3 Disparités de développement humain au Sénégal..... 21

CHAPITRE II :

Transformation structurelle face au défi du développement humain 24

I. État des lieux de la transformation structurelle 24

I.1. Évolution de la structure de l'économie 24

I.2. Productivité et transformation structurelle 25

II. Rôle de la transformation structurelle dans le développement humain... 27

II.1. Lien entre transformation structurelle et développement humain 27

II.2. Productivité du travail et développement humain..... 27

II.3. Diversification et complexité économiques 29

CHAPITRE III :

Transformation numérique face au défi du développement humain 34

I. État des lieux de la transformation numérique au Sénégal 34

I.1. Définition et mesure de l'économie numérique..... 34

I.2. Contribution des TIC à l'économie 34

I.3. Les fondamentaux du numérique..... 35

II. Le numérique dans le développement humain 39

II.1. Le numérique dans l'amélioration de la croissance et des conditions de vie des populations..... 39

II.2. Effet de la transformation numérique sur le développement humain 40

II.3. La transformation numérique et les dimensions de l'IDH..... 40

CHAPITRE IV :

Équité et égalité de genre face au défi du développement humain 44

I. Analyse du cadre institutionnel 44

I.1. Au plan international 44

I.2. Au plan national..... 45

II. Disparités de genre et autonomisation des femmes : état des lieux .. 46

II.1. Dimension économique 46

II.2. Dimension sociale des inégalités de genre 48

II.3. Leadership et participation des femmes à la vie politique... 50

III. Équité et égalité de genre dans le développement humain 53

III.1. Intégration du genre dans le développement humain 53

III.1.1. Indice de développement du genre (IDG) 53

III.1.2. Indice d'inégalité de genre (IIG)..... 55

III.2. Effet de l'inégalité de genre dans le développement humain..... 56

Conclusion générale et recommandations 57

Références bibliographiques 58

ANNEXES

Annexe 1 : Calcul de l'IDH..... 62

Annexe 2 :Tableau de bord de l'IDH du Sénégal de 1990 à 2018... 62

Annexe 3 : Choix des pays comparateurs 62

Annexe 4 : Calcul de l'IDHI..... 63

Annexe 5 : Coefficient d'inégalité humaine..... 63

Annexe 6 : L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) 63

Annexe 7 : Inégalité de genre et développement humain ... 63



Liste des figures

Figure 1 : Evolution de l'IDH du Sénégal	14	Figure 30 : Indice de développement du gouvernement numérique (EDGI)	37
Figure 2 : Evolution de l'IDH du Sénégal et des pays comparateurs.....	14	Figure 31 : Adoption des TIC	38
Figure 3 : Evolution de l'Indice synthétique de croissance inclusive	15	Figure 32 : Lien entre transformation numérique et développement humain	39
Figure 4 : Indice synthétique de croissance inclusive et IDH au Sénégal entre 2000 et 2014	15	Figure 33 : Evolution de la productivité globale et sectorielle dans les deux scénarios.....	40
Figure 5 : Evolution des sous-indices constitutifs de l'IDH.....	15	Figure 34 : Corrélation entre l'IDH et l'indice de développement des TIC.....	41
Figure 6 : Coefficient d'inégalité humaine et IDH selon le pays, 2017.	16	Figure 35 : Relation entre l'IDH et l'indice d'adoption des TIC (IAT)	41
Figure 7 : Indice de développement humain ajusté des inégalités	17	Figure 36 : Egalité de genre et renforcement de l'autonomisation des femmes au sein du foyer, de la communauté, de l'économie et de la société	46
Figure 8 : Pauvreté multidimensionnelle	18	Figure 37 : Attitudes et perception vis-à-vis de l'entrepreneuriat selon le genre	46
Figure 9 : Bien-être subjectif.....	20	Figure 38 : Taux d'activités entrepreneuriales (%).....	47
Figure 10 : Production sectorielle en %.....	24	Figure 39 : Raisons d'investissement dans une activité entrepreneuriale (%).....	47
Figure 11 : Evolution de l'emploi.....	25	Figure 40 : Corrélation entre le PIB/tête (en US dollar constant, 2005) et l'écart homme-femme des proportions d'individus disposant d'un compte bancaire ou service mobil-money (en %).....	48
Figure 12 : Productivité du travail	25	Figure 41 : Taux brut de scolarisation, ratio filles-garçons	49
Figure 13 : Evolution de la productivité sectorielle (%)	26	Figure 42 : Corrélation entre espérance de vie et taux de fécondité	49
Figure 14 : Indice de transformation structurelle.....	26	Figure 43 : Taux de femmes qui pensent que leur mari est autorisé à les battre	50
Figure 15 : Lien entre transformation structurelle et développement humain	27	Figure 44 : Répartition des chefs d'entreprise par branche d'activité selon le sexe	51
Figure 16 : Productivité du travail et revenu, 1991-2014.....	27	Figure 45 : Représentativité des femmes au parlement.....	51
Figure 17 : Productivité du travail et espérance de vie, 1991-2014.....	28	Figure 46 : Représentation dans les Institutions de la République.....	52
Figure 18 : Productivité du travail et éducation, 1991-2014.....	28	Figure 47 : Indice de développement humain par sexes et indice de développement du genre (IDG) au Sénégal	53
Figure 19 : Productivité globale du travail et IDH, 1991-2014.....	28	Figure 48 : Composantes de l'IDH selon le genre en 2017	54
Figure 20 : Diversification.....	29	Figure 49 : Indice de développement humain par sexes et indice de développement du genre, 2017	54
Figure 21 : Indice de diversification et IDH.....	30	Figure 50 : Indice de développement du genre et inégalités de revenu selon le sexe en 2017.....	55
Figure 22 : Indice de diversification et Revenu/tête	30	Figure 51 : Indice d'inégalité de genre au Sénégal et dans les pays comparateurs, 2017	55
Figure 23 : Indice de complexité économique et IDH	30	Figure 52 : Développement humain et inégalité de genre.....	56
Figure 24 : ECI et nombre moyen d'années de scolarisation.....	30		
Figure 25 : Contribution à la croissance du secteur des TIC.....	35		
Figure 26 : Parts de marché	35		
Figure 27 : Indice de développement des TIC (IDI).....	36		
Figure 28 : Prix de l'internet haut débit, en \$USD.....	36		
Figure 29 : Proportion d'individus utilisant internet.....	36		



Liste des tableaux

Tableau 1 : Valeur moyenne des indicateurs constitutifs de l'IDH (1990-2017) ...	16	Tableau 4 : Structure par âge et par sexe du taux de célibat	50
Tableau 2 : Niveau d'exclusion humaine au Sénégal	21	Tableau 5 : Violences physiques et sexuelles chez les femmes	50
Tableau 3 : Ecart homme-femme des proportions d'individus disposant d'un compte bancaire ou service mobil-money (en %)	47	Tableau 6 : Composante de l'IIG au Sénégal et dans les pays comparateurs	55

Liste des encadrés

Encadré 1 : Analyse de la croissance inclusive.....	15
Encadré 2 : Performances et niveaux attendus de bien-être au Sénégal	19
Encadré 3 : Développement industriel au Sénégal : combler le retard par des réformes profondes dans le secteur.....	26
Encadré 4 : Rythme d'adoption du numérique	38
Encadré 5 : Impact socioéconomique de la mise en œuvre de la stratégie SN2025 ...	40



Sigles et acronymes

ADIE	: Agence de l'Informatique de l'État	MGI	: McKinsey Global Institute
AGOA	: African Growth and Opportunity Act	NRI	: Networked Readiness Index
AN	: Assemblée nationale	OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement économique
ANSD	: Agence nationale de la Statistique et de la Démographie	ODD	: Objectif de Développement durable
BAD	: Banque africaine de développement	OMS	: Organisation mondiale de la Santé
BFEM	: Brevet de Fin d'Études moyennes	ONP	: Observatoire national de la Parité
CEDEAO	: Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PAP	: Plan d'Actions prioritaires
CEDEF	: Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes	PAQUET-EF	: Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation
CESE	: Conseil Economique, Social et Environnemental	PGF	: Productivité globale des Facteurs
DE4A	: Digital Economic For Africa	PIB	: Produit intérieur brut
DP	: Direction de la Planification	PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
DPEE	: Direction de la Prévision et des Études économiques	PPA	: Parité de Pouvoir d'Achat
DGPPE	: Direction générale de la Planification et des Politiques économiques	PSE	: Plan Sénégal émergent
EERH	: Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail au Sénégal	PNDS	: Plan national de Développement sanitaire
ENES	: Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal	RAC	: Revue annuelle conjointe
F CFA	: Franc de la Communauté financière africaine	RGPHAE	: Recensement général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
FBCF	: Formation brute de Capital fixe	RNDH	: Rapport national sur le Développement humain
FEM	: Forum économique mondial	SENELEC	: Société nationale d'Électricité du Sénégal
GEM	: Global Entrepreneurship Monitor	SFN	: Services financiers numériques
HCCT	: Haut Conseil des Collectivités territoriales	SIGI	: Social Institutions and Gender Index
IADS	: Indice africain de Développement social	SNAEF	: Stratégie nationale d'Autonomisation économique des Femmes et des Jeunes Filles
ICE	: Indice de Complexité économique	SNEEG	: Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre
IDGN	: Indice de Développement du Gouvernement numérique	TeleDac	: Télédemande d'Actes administratifs
IDH	: Indice de Développement humain	TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
IDHI	: Indice de Développement humain ajusté des Inégalités	UEMOA	: Union économique et monétaire Ouest africaine
IDI	: Indice de Développement des TIC	UIT	: Union internationale des Télécommunications
IDR	: Indice de Développement régional	UVS	: Université virtuelle du Sénégal
IPM	: Indice de Pauvreté multidimensionnelle	VBG	: Violences basées sur le Genre
MENT	: Ministère de l'Économie numérique et des Télécommunications		



Résumé

Le développement humain constitue la finalité de toute politique économique sociale. Au regard de cet enjeu, le Sénégal, dans sa quête d'émergence, a fait du bien-être des populations un défi majeur. À cet effet, le Plan Sénégal émergent (PSE), adopté comme référentiel de la politique économique et sociale depuis 2014, intègre cette préoccupation au plus haut niveau.

Une évolution du niveau de développement humain est notée ces dernières années, avec un indice de développement humain (IDH) passant de 0,37 en 1990 à 0,51 en 2017, soit une croissance moyenne de 1,2 %. En 2018, les derniers chiffres de décembre 2019 situent l'indice à 0,514. Cette performance résulte, en partie, des progrès réalisés en termes de santé et de revenu.

La pauvreté multidimensionnelle a baissé au cours de la période. Ce résultat est principalement dû à l'amélioration de la santé et des conditions de vie. Toutefois, les inégalités de développement humain restent encore élevées, avec un coefficient moyen sur la période 2009-2017 de 36,2%, occasionnant ainsi des pertes de développement humain importantes estimées à 33%.

Pour remédier à cette situation, le Sénégal mise sur les stratégies de changements structurels de l'économie, de transformation numérique, mais aussi d'équité et d'égalité de genre pour une croissance forte, soutenue et inclusive, ainsi qu'un développement humain élevé.

Le Sénégal, à travers l'axe 1 du PSE, multiplie ses efforts dans le renforcement des capacités productives dans les secteurs à fort potentiel de création de richesses et d'emplois afin d'améliorer la qualité et le niveau de vie des populations. En effet, l'économie est encore dominée par le secteur tertiaire et principalement par l'informel. La productivité du travail reste encore faible et l'emploi migre très peu. Or, le changement structurel joue un rôle majeur dans le développement humain. En moyenne, une amélioration de 1% de cette transformation entraînerait une augmentation de 0,35% de l'IDH du Sénégal. Par ailleurs, des niveaux de diversification et de sophistication des exportations plus élevés sont également associés à des performances en matière de développement humain.

À l'aune de la quatrième révolution industrielle, le développement des TIC apparaît comme une opportunité sans précédent pour accélérer le processus de transformation économique et sociétale des pays. La transformation numérique améliore la productivité et favorise le développement d'une économie compétitive, inclusive et génératrice d'emplois. Toutefois, malgré les progrès réalisés, le secteur reste toujours confronté à des défis liés, notamment, à l'insuffisance du cadre réglementaire, à la faible concurrence, à la complexité du contexte de gouvernance, avec un chevauchement des responsabilités des parties prenantes ainsi que l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et compétentes.

Enjeu principal du PSE, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre constitue une composante essentielle du développement humain. En effet, il existe une relation étroite entre les indicateurs de mesure de l'inégalité de genre et le développement humain. Le Sénégal a réalisé des performances notables dans l'équité et l'égalité de genre dans les dimensions économique, sociale et politique. Pour autant, des efforts restent à faire au regard des défis importants liés, entre autres, à l'accessibilité des facteurs de production (foncier, financement, etc.), aux violences basées sur le genre (VBG) et aux mariages et grossesses précoces. Comparées aux hommes, les femmes atteignent, en moyenne, un niveau de développement humain moins élevé. Cet écart s'explique par le faible niveau de revenu et la durée de scolarisation des filles.

En définitive, la mise en œuvre d'actions concertées, à tous les niveaux, permettra de rendre le processus de transformations structurelle, numérique et sociale plus inclusif, afin de favoriser la transition vers les pays à développement humain élevé. Il s'agira pour le Sénégal : (i) de réduire les inégalités, surtout celles liées à l'éducation ; (ii) de réformer le marché du travail pour lever les obstacles à la création d'emplois formels ; (iii) d'améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel de l'économie numérique ; (iv) de réduire les coûts d'accès aux services de Télécommunication et TIC ; (v) d'accélérer la digitalisation des procédures administratives ; (vi) et de renforcer l'autonomisation des femmes et des filles.



Introduction générale

La quête de l'émergence constitue une préoccupation majeure pour les pays en développement. Sa réalisation passe par la création d'un environnement offrant aux populations la possibilité de vivre longtemps, d'être instruites et d'avoir accès à des ressources nécessaires et convenables. Dès lors, le Sénégal, se trouvant à un moment décisif de sa trajectoire d'émergence, met l'accent, à travers les politiques publiques adoptées, sur un développement centré sur l'homme.

Le développement humain est abordé depuis 1990 par le PNUD à travers un rapport annuel sur les dimensions humaines du développement. L'analyse, s'appuyant notamment sur l'Indice de Développement humain (IDH), a pour objectif de mieux appréhender le bien-être des populations en vue d'élargir la gamme des opportunités qui s'offrent aux individus.

De 1990 à 2017, le Sénégal a réalisé des résultats probants dans l'amélioration du bien-être des populations. A cet effet, l'IDH se situe en moyenne à 0,42 entre 2002 et 2017, contre 0,37 sur la période 1990-2002. Toutefois, ces résultats demeurent insuffisants pour permettre au Sénégal de figurer parmi le groupe de pays à niveau de développement humain élevé¹. Les goulots d'étranglement sont liés, entre autres, aux faibles performances du système éducatif et au niveau de vie modeste des sénégalais.

Face à cette situation, il convient de procéder à une mutation profonde afin d'accélérer le rythme de croissance et d'accéder à un développement humain durable. La réussite de cette ambition requiert une transformation structurelle, numérique et sociale. À travers l'axe 1 du PSE qui porte sur la « transformation structurelle de l'économie et la croissance », le Sénégal cherche à changer les bases productives afin de libérer le potentiel de croissance et d'améliorer le développement humain par la création d'emplois ainsi que le développement de nouveaux secteurs porteurs de richesses et d'emplois.

Par ailleurs, l'économie numérique apparaît comme une opportunité pour accélérer le processus de transformation économique et sociale. La transformation numérique améliore la productivité et favorise le développement d'une économie compétitive, inclusive et génératrice d'emplois. Elle permet aussi de faciliter les connexions aux marchés et de renforcer la participation des femmes et des jeunes aux activités économiques.

Dans cette perspective, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre constitue un facteur d'amélioration du bien-être. Sous ce rapport, des avancées considérables sont réalisées en termes de parité dans l'accès à l'éducation et à la formation, d'autonomisation des femmes et de leur participation à la vie politique. Toutefois, des insuffisances liées à l'accès aux facteurs de production (foncier, financement, etc.) demeurent, notamment en milieu rural.

La présente édition du rapport sur le développement humain se veut novatrice en ce sens qu'elle traite, à la fois, trois (3) thématiques que sont : (i) la transformation structurelle de l'économie ; (ii) la transformation numérique et ; (iii) l'équité et l'égalité de genre. L'analyse de ces thématiques, au regard du développement humain, cherche à faire progresser la réflexion sur ces concepts qui sont aujourd'hui au cœur de la problématique de l'économie du bien-être.

Il est organisé autour de quatre (4) chapitres. Le premier fait la situation du développement humain au Sénégal, en analysant à la fois les performances et les contraintes tout en procédant à des comparaisons avec des pays de référence. Le deuxième chapitre aborde la transformation structurelle de l'économie en rapport avec le développement humain. Il dresse l'état des lieux, puis examine son rôle dans le développement humain. Le troisième chapitre fait un diagnostic de la transformation numérique au Sénégal et analyse son rôle dans l'amélioration du bien-être de la collectivité. Le quatrième et dernier chapitre traite de l'équité et de l'égalité de genre au service du développement humain.

1. Pays pour lesquels l'IDH est compris entre 0,70 et 0,79.

CHAPITRE I

Situation du développement humain au Sénégal





CHAPITRE I : Situation du développement humain au Sénégal

L'amélioration du bien-être est au cœur de la stratégie d'émergence du Sénégal. La première phase du Plan Sénégal émergent (2014-2018) a permis d'améliorer l'accès aux services sociaux de base. Ainsi, l'IDH a progressé de 0,019 point entre 2014 et 2017, contre 0,032 sur la période 2009-2013². Néanmoins, le faible rythme d'évolution maintient toujours le Sénégal dans la catégorie des pays à faible niveau de développement humain.

Le présent chapitre a pour objectif de faire l'état des lieux de la situation du développement humain au Sénégal. Il est organisé autour de deux (2) grandes parties. La première examine le développement humain à l'aide de l'IDH, en y tirant les principaux enseignements. La deuxième partie procède à une analyse de la situation du développement humain au regard des autres mesures du développement humain que sont la pauvreté multidimensionnelle et le bien-être subjectif. Elle aborde aussi la question des disparités de développement humain.

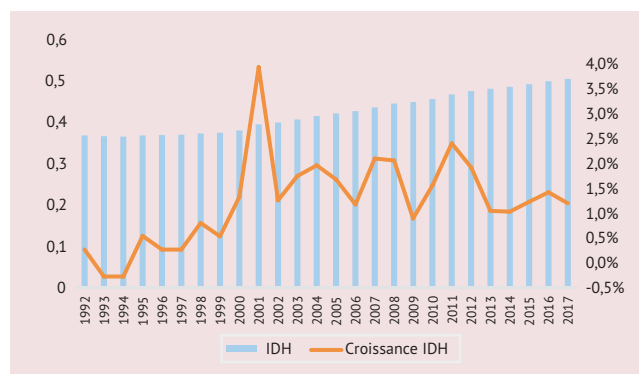
I. État des lieux et dynamique du développement humain par la mesure de l'IDH

I.1 Situation et évolution de l'IDH

L'indice de Développement humain est une mesure permettant de déterminer les progrès d'un pays en matière de développement humain. C'est un indice composite constitué de trois (3) dimensions fondamentales du développement humain : la santé, l'éducation et le revenu. La santé est mesurée par l'espérance de vie à la naissance qui exprime la capacité à vivre longtemps et en bonne santé. L'éducation est appréhendée par la durée moyenne de scolarisation et la durée attendue de scolarisation qui reflètent la capacité à acquérir des connaissances. Le revenu national brut par habitant fait état de la capacité à disposer d'un niveau de vie décent.

Le Sénégal enregistre, depuis 1990, des progrès significatifs dans l'amélioration du bien-être des populations. En effet, l'indice de développement humain est passé de 0,37 en 1990 à 0,51 en 2017, soit un différentiel substantiel de 0,14 point³. Les performances les plus significatives sont notées à partir de 2000 (0,45 en moyenne entre 2000 et 2017 contre 0,37 entre 1990 et 2000) et s'expliquent, en partie, par les résultats issus de la mise en œuvre des différentes stratégies de réduction de la pauvreté et de développement. En dépit des progrès notés dans l'augmentation du niveau de l'IDH, le rythme de progression reste timide (1,19% par an entre 1990 et 2017) avec un ralentissement noté à partir de 2011.

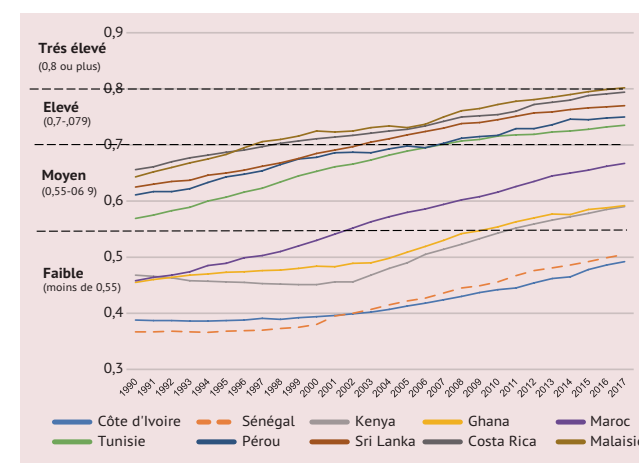
Figure 1 : Evolution de l'IDH du Sénégal



Source : PNUD, 2018

Au cours des dernières décennies, des avancées considérables ont été notées dans certains pays comparateurs. Sur la période 1990-2017, des pays comme la Malaisie et le Costa Rica sont passés de pays à développement humain moyen à pays à développement humain très élevé. Les dimensions « santé » et « revenu » ont été les principaux moteurs de leurs progrès, facilités par un système éducatif garantissant une forte durée moyenne de scolarisation, avec 7,9 pour le Costa Rica et 8,57 pour la Malaisie. Par contre, l'analyse montre que des pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire demeurent, depuis 1990, parmi les pays à développement humain faible. Au même moment, le Maroc, comparable au Sénégal en 1990, a su se hisser dans la catégorie des pays à développement humain moyen. Les performances du Sénégal et du Maroc sont similaires en termes de durée moyenne de scolarisation et d'espérance de vie scolaire. C'est surtout au niveau de la santé et de la création de richesses que des différences peuvent être relevées.

Figure 2 : Evolution de l'IDH du Sénégal et des pays comparateurs⁴



Source : PNUD, 2018

2. www.countryeconomy.com

3. Voir annexe 3. Les derniers chiffres de décembre 2019 situent cet indice à 0,514 en 2018, soit une légère hausse de 4/1000 par rapport à 2017.

4. Voir Annexe 3 les critères de choix des pays comparateurs.



Pour atteindre des niveaux de développement humain plus élevés (encadré 1) similaires aux pays comparateurs (Malaisie et Costa Rica), le Sénégal devrait rendre plus inclusive la croissance forte notée ces dernières années (2014-2018).

Encadré 1 : Analyse de la croissance inclusive

La réalisation d'une croissance économique forte, durable et inclusive est une condition nécessaire à l'émergence de toute économie. Une croissance inclusive est définie comme celle qui met l'accent sur l'emploi productif, crée de nouvelles opportunités économiques, garantit l'égalité d'accès à ces opportunités à tous les segments de la société, assure la protection sociale et le renforcement de la cohésion sociale.

En effet, l'aspect inclusif de la croissance s'apprécie suivant les dimensions monétaire (lutte contre la pauvreté), sociale (promotion de l'équité dans la répartition des richesses), culturelle, géographique (lutte contre les disparités régionales) et institutionnelle. L'indice synthétique de Croissance inclusive (ISCI) s'est renforcé entre 2000 et 2014 grâce, principalement, à l'amélioration des indicateurs de la santé, des services de télécommunications et à l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Figure 3 : Evolution de l'Indice synthétique de croissance inclusive

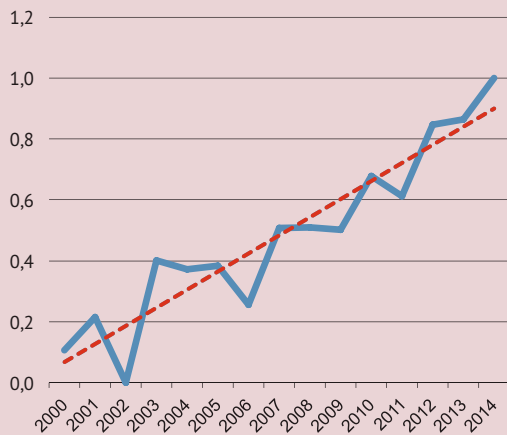
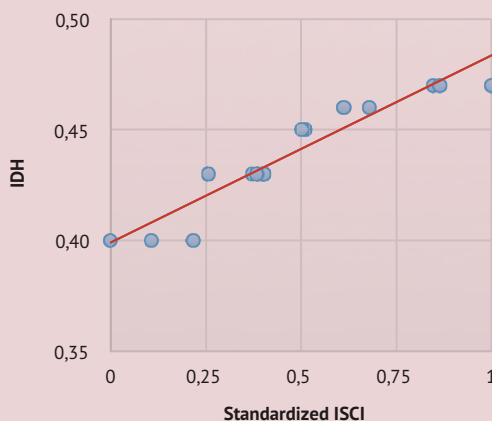


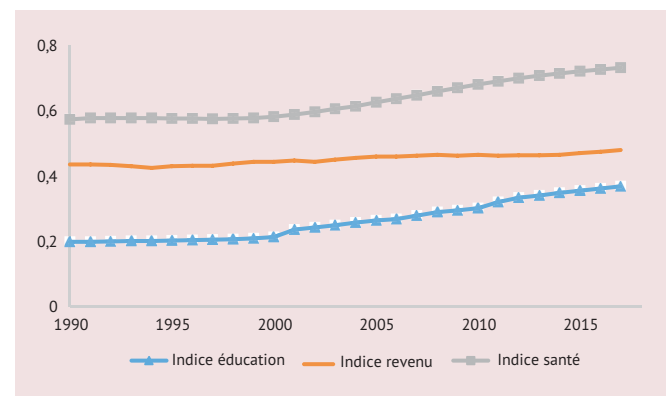
Figure 4 : Indice synthétique de croissance inclusive et IDH au Sénégal entre 2000 et 2014



I.2 Analyse des composantes de l'IDH

L'analyse de la décomposition de l'IDH montre que le développement humain au Sénégal a résulté, en grande partie, des composantes « santé » et « revenu » (Figure 5). Le sous-indice de la santé enregistre les rythmes d'évolution les plus rapides (0,17 en moyenne par an sur la période 1990-2017). L'espérance de vie à la naissance est passée de 57,20 en 1990 à 67,48 en 2017, soit une progression d'un peu plus de 10 ans. Elle est plus élevée à Dakar (69,1 ans) et en milieu urbain (67,4 ans) qu'en milieu rural (62,7 ans) [ANSD, 2016]. Ces résultats s'expliquent par les baisses des taux des mortalités maternelles, néonatales et infanto-juvéniles, du fardeau des maladies transmissibles et non transmissibles⁵.

Figure 5 : Des sous-indices constitutifs de l'IDH



Source : PNUD, 2018

Contrairement à la Côte d'Ivoire et au Kenya, le Sénégal a enregistré une espérance de vie moyenne à la naissance sur la période 1990-2017 en deçà de celles des autres pays comparateurs.

Au plan éducatif, le sous-indice « éducation » a enregistré une croissance annuelle moyenne de 0,03. La durée moyenne et la durée attendue de scolarisation ont respectivement augmenté de 0,8 et 5,2 années entre 1990 et 2017 (Figure 2). Cette progression s'explique par l'amélioration de l'accès à l'éducation de base, avec notamment un Taux brut de Scolarisation (TBS) au primaire qui est passé de 68,1% en 2000 à 86,1% en 2016. Depuis les années 2000, les dépenses publiques du secteur de l'Éducation ont connu une progression substantielle, avec un taux d'accroissement annuel moyen de près de 12% sur la période. Le budget global du secteur représente plus de 25% des dépenses totales du Gouvernement, soit 7,2% du PIB. Toutefois, le niveau encore insuffisant de la durée moyenne de scolarisation

5. Le taux de mortalité maternelle est passé de 501/100 000 naissances vivantes en 1997 à 236/100 000 en 2017. La mortalité infanto-juvénile est passée de 139‰ en 1997 à 56‰ en 2017. La mortalité néonatale a évolué de 37‰ en 1997 à 28‰ en 2017. Pour les maladies transmissibles, il a été noté une régression, de plus de 50%, entre 2009 et 2017, du fardeau national du paludisme, une amélioration du taux de succès au traitement de la tuberculose qui est passé de 78% en 2009 à 88% en 2017, une baisse de la prévalence nationale du VIH/SIDA (chez les 15-49 ans), 0,7% sur la période 2010-2011, contre 0,5% en 2017.



remet en cause l'efficience des dépenses publiques du secteur. Il s'y ajoute que le stock important « d'enfants hors école » et la persistance de l'analphabétisme, surtout chez les femmes, rendent faible le stock de capital humain et limitent les progrès du système éducatif. En outre, l'analphabétisme, qui touche près de la moitié de la population, freine les éventuels progrès.

Quant au sous-indice « revenu », il a progressé de 0,16 par an sur la période 1990-2017. Le revenu national brut par habitant au Sénégal se situe à 2 384 en 2017 contre 1 777 (\$ PPA 2011) en 1990, soit une augmentation de 34,15 % (Figure 2). Malgré la progression substantielle, le revenu national brut par habitant reste faible par rapport à ceux des pays de référence.

Tableau 1 : Valeur moyenne des indicateurs constitutifs de l'IDH (1990-2017)

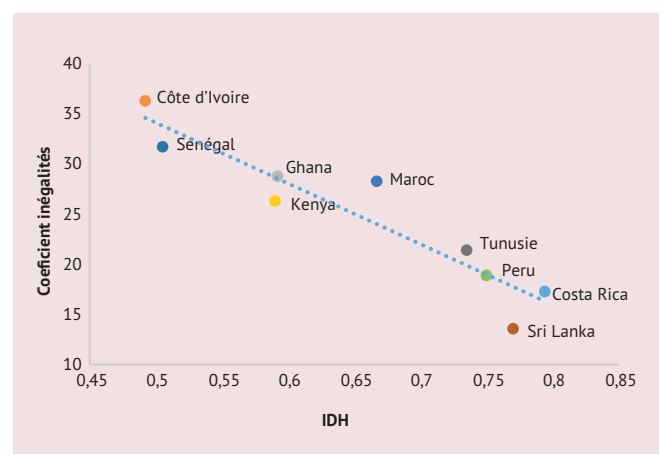
Pays	Espérance de vie (année)	Durée moyenne de scolarisation (année)	Espérance de vie scolaire (année)	Revenu national brut par tête (en \$ PPA 2011)
Costa Rica	77,9	8,0	12,5	10 827,1
Côte d'Ivoire	49,8	3,5	7,4	2 733,4
Ghana	59,1	6,2	9,1	2 664,9
Kenya	58,1	5,4	9,7	2 336,2
Malaisie	73,2	8,6	12,0	17 507,9
Maroc	70,7	3,7	9,5	5 303,6
Pérou	71,2	8,1	13,0	7 752,8
Sénégal	60,9	2,4	6,6	1 977,4
Sri Lanka	72,4	10,1	12,8	6 728,6
Tunisie	73,3	5,5	13,3	8 061,0

Source : PNUD, 2018

1.3 Inégalités et développement humain

Il est généralement associé un niveau élevé de développement humain à des inégalités réduites. Les pays à IDH élevé sont, en moyenne, les plus équitables en termes d'éducation, de santé et de revenu (Figure 3). Par contre, dans les pays à IDH faible (Côte d'Ivoire et Sénégal), le coefficient d'inégalité humaine est relativement plus élevé. Ces disparités de développement sont le reflet de l'inégalité de chance, notamment en termes d'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi.

Figure 6 : Coefficient d'inégalité humaine et IDH selon le pays, 2017



Source : Calculs DP à partir des données du PNUD

Au Sénégal, le coefficient moyen d'inégalité est estimé à 36,2% sur la période 2009-2017. Ce niveau encore élevé résulte des inégalités d'éducation et de revenu. Ces résultats, différents de ceux obtenus au niveau mondial, montrent que les inégalités de revenu contribuent le plus aux inégalités globales.

Depuis 2010, l'Indice de Développement humain ajusté des Inégalités (IDHI) est publié afin de prendre en compte les inégalités de développement humain. Il va au-delà du niveau de développement atteint dans un pays sur les plans de la santé, de l'éducation et des revenus, pour illustrer la répartition de ces accomplissements sur la population. La différence relative entre les valeurs selon l'IDHI et l'IDH correspond à la perte due aux inégalités dans la répartition de l'IDH à l'intérieur du pays. Au Sénégal, la perte moyenne de valeur de l'IDH global imputable aux inégalités est d'environ de 33% entre 2008 et 2018.

Au Sénégal, sur la période 2010-2018, il est observé une tendance générale à la hausse de l'IDHI. Cette augmentation signifie une réduction des inégalités globales en termes de santé, de revenu et d'éducation (voir Figure 7a). La baisse des inégalités favorise des gains en développement humain. Sur la période 2010-2017, les pertes en développement ont diminué. La réduction des inégalités de santé explique en grande partie les gains de développement humain réalisés (Figure 7c et Figure 7d).

Par ailleurs, l'IDHI du Sénégal est plus faible que ceux des pays comparateurs, à l'exception de celui de la Côte d'Ivoire (Figure 7b). Ainsi, des efforts restent à faire pour se hisser au rang des pays à développement humain élevé, à l'image du Costa Rica et du Pérou qui ont réduit les inégalités de santé et d'éducation.



Figure 7 : Indice de développement humain ajusté des inégalités

Figure 7a : Évolution de l'IDHI du Sénégal

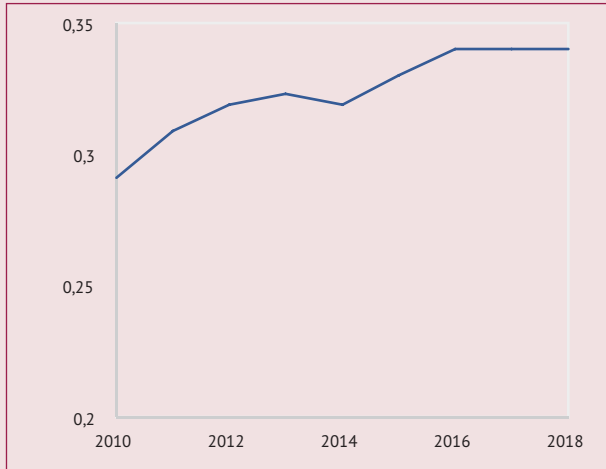


Figure 7b : IDHI du Sénégal et des pays comparateurs

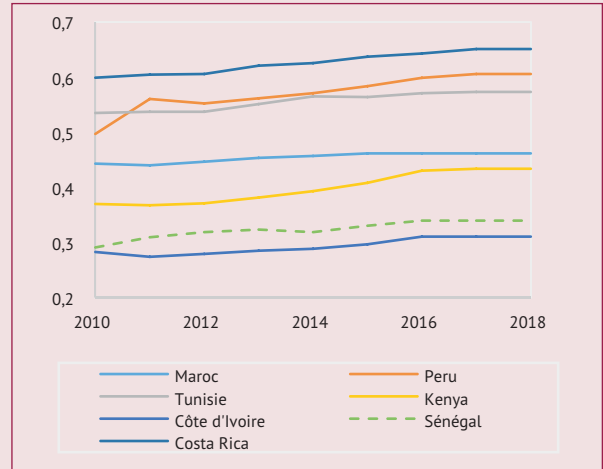
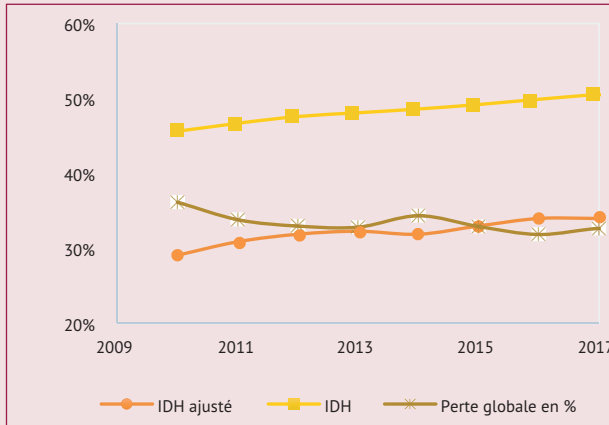
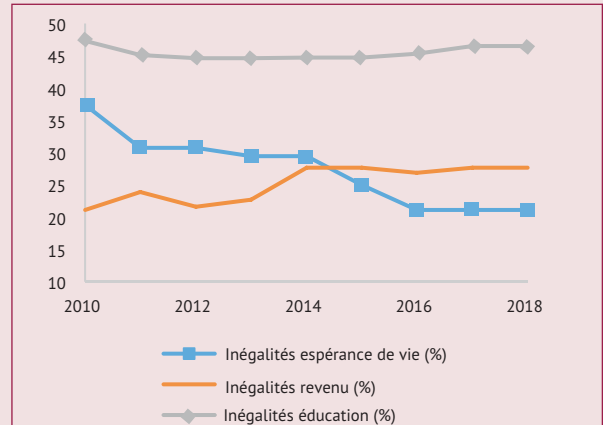


Figure 7c : IDH, IDHI et perte globale



Source : PNUD, 2018

Figure 7d : Niveaux d'inégalités par dimension



II. Analyse du bien-être au regard des autres indicateurs

La pauvreté peut être perçue sous trois (03) formes : la pauvreté multidimensionnelle, la pauvreté subjective et la pauvreté monétaire. Nous l'analyserons en ses deux premières formes, avant de nous appesantir sur les disparités en termes de développement humain au Sénégal selon le milieu et le sexe.

II.1 Pauvreté multidimensionnelle

La pauvreté multidimensionnelle illustre certaines carences persistantes dans les pays en développement, liées notamment à l'accès aux services sociaux de base. Pour mesurer ces niveaux de privation, il est élaboré un Indice de Pauvreté multidimensionnelle (IPM) qui est une mesure des dimensions de la pauvreté autres que celle monétaire. Ainsi, un indice global d'accès est dressé par rapport à la position de l'individu vis-à-vis des services sociaux (eau potable, éducation, santé, logement décent, électricité, information, système amélioré d'assainissement, emploi, etc.). Il est constitué de dix (10) indicateurs⁷ dans trois (03) dimensions : éducation, santé et conditions de vie.

Au Sénégal, l'IPM a connu une baisse de 33,1% au cours de la période 2011-2016 (Figure 9a). En effet, la proportion de personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle a évolué de 69,4% en 2011 à 54,4% en 2016. Cette baisse est imputable aux résultats de la mise en œuvre des différentes stratégies pour la réduction de la pauvreté dans une dynamique d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015 et des options de politiques pour la réalisation de l'émergence.

La réduction de l'IPM est principalement liée aux performances dans la santé, avec des parts de privation qui sont passées de 33,1% en 2011 à 21,4% en 2016 (Figure 8b). Ce résultat est dû, en partie, à l'augmentation de la proportion d'enfants de moins d'un (01) an complètement vaccinés qui a atteint 74 % en 2014 contre 70 % en 2013, à la baisse de l'insuffisance pondérale (poids-âge), 16 % en 2013 contre 13 % en 2014, et enfin à la hausse de la proportion de naissances ayant eu lieu dans un établissement de santé, qui a atteint 77 % en 2014 contre 70 % sur la période 2012-2013 (BAD/OCDE/PNUD, 2015).

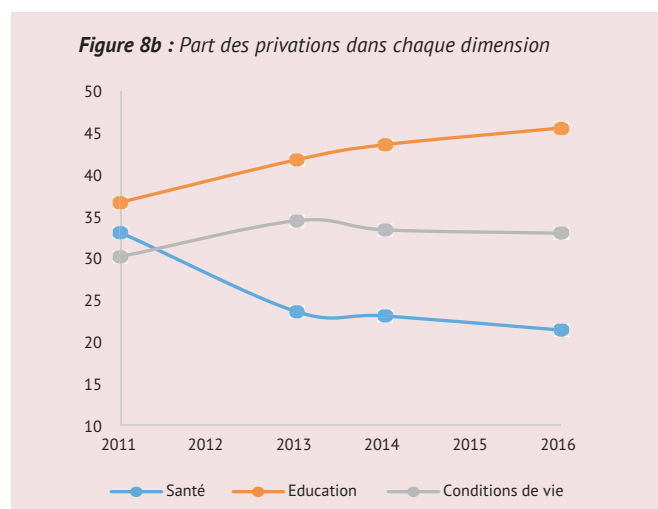
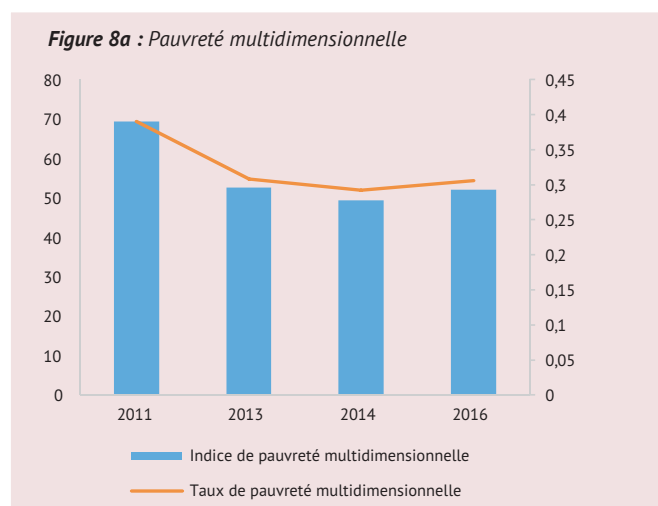
7. Nutrition, mortalité infantile, années de scolarité, fréquentation scolaire, type de combustible de cuisson, disponibilité d'assainissement, accès à une source d'eau propre et salubre, accès à l'électricité, type de sol et propriété des actifs.



Par contre, les personnes pauvres souffrent plus de privations dans l'éducation, avec une part passant de 36,7% en 2011 à 45,6% en 2016. Cette situation s'explique par une insuffisance des infrastructures et équipements pour une prise en charge correcte des besoins d'éducation⁸, une inefficacité dans l'utilisation des ressources humaines et des crédits alloués ainsi qu'à une prise en charge des fonctions de prospective, de planification, de programmation et de gestion du secteur éducatif encore insuffisante.

Quant à la dimension « conditions de vie », la part des privations s'est dégradée sur la période 2011-2016 (33% en 2016 contre 30,2% en 2011). Cela découle, en partie, d'un accès difficile et inéquitable aux services sociaux de base tels que l'eau et l'assainissement, et aux services judiciaires, ainsi qu'une faible qualité de l'offre de services publics. Le Sénégal reste confronté à une urbanisation rapide et non maîtrisée qui constitue un obstacle à l'amélioration du cadre de vie. En outre, la majorité des villes dans les régions sont confrontées à une prolifération des ordures ménagères, des déchets plastiques, des dépôts sauvages et à l'encombrement de la voie publique. L'insuffisance ou l'absence de caniveaux fonctionnels ne permet pas une évacuation correcte des eaux de pluie.

Figure 8 : Pauvreté multidimensionnelle



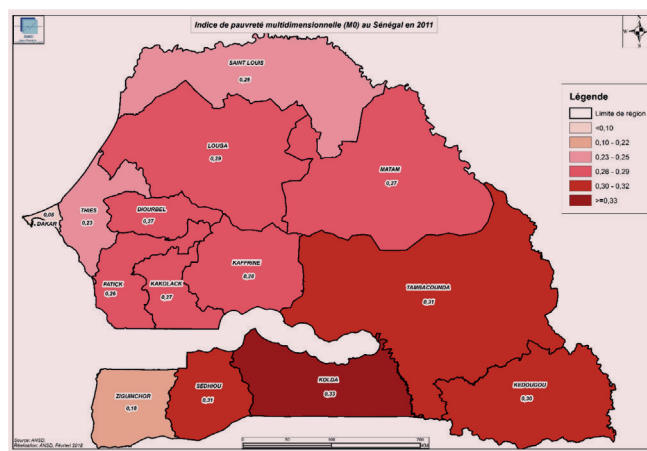
Source : PNUD, Rapports mondiaux sur le développement humain, 2015-2018

8. Cette insuffisance est palliée en partie par la présence massive d'abris provisoires en cours de résorption.

À titre de comparaison, le Sénégal concentre une proportion de population vivant dans une situation de pauvreté multidimensionnelle plus accentuée que la Côte d'Ivoire (0,236), le Ghana (0,132), le Maroc (0,085) et la Tunisie (0,005). Cette pauvreté est liée, en partie, au caractère extraverti de l'activité économique au Sénégal. Par conséquent, la croissance y est moins inclusive, c'est-à-dire que l'impact de la croissance économique sur l'amélioration des conditions de vie des populations y est plus faible par rapport aux pays comparateurs. Toutefois, des améliorations sont notées avec les ambitieux programmes de protection sociale tels que le Programme national de bourse de sécurité familiale, la Couverture maladie universelle, les Programmes de gratuité des soins, etc.

Des disparités régionales sont aussi relevées avec des taux de pauvreté multidimensionnelle variant considérablement selon les régions. Les niveaux les plus faibles sont enregistrés à Dakar (22,9%) et Ziguinchor (55,6%) en 2011. En effet, Dakar qui jouit d'une situation plus favorable, comparée aux autres régions (pôle économique, industriel, administratif, intellectuel, etc.), bénéficie des avantages d'un développement concentré sur la capitale. Les régions de Kolda (87,2%), Sédhiou (83,6%), Tambacounda (82,7%) et Kédougou (82,7%) enregistrent les taux de pauvreté multidimensionnelle les plus élevés. Ces régions, pour la plupart, accusent un retard en termes d'infrastructures et d'équipements.

Carte 1 : Indice de pauvreté multidimensionnelle par région au Sénégal en 2011



Source : OPCV selon les données de l'ESPS-II de 2011



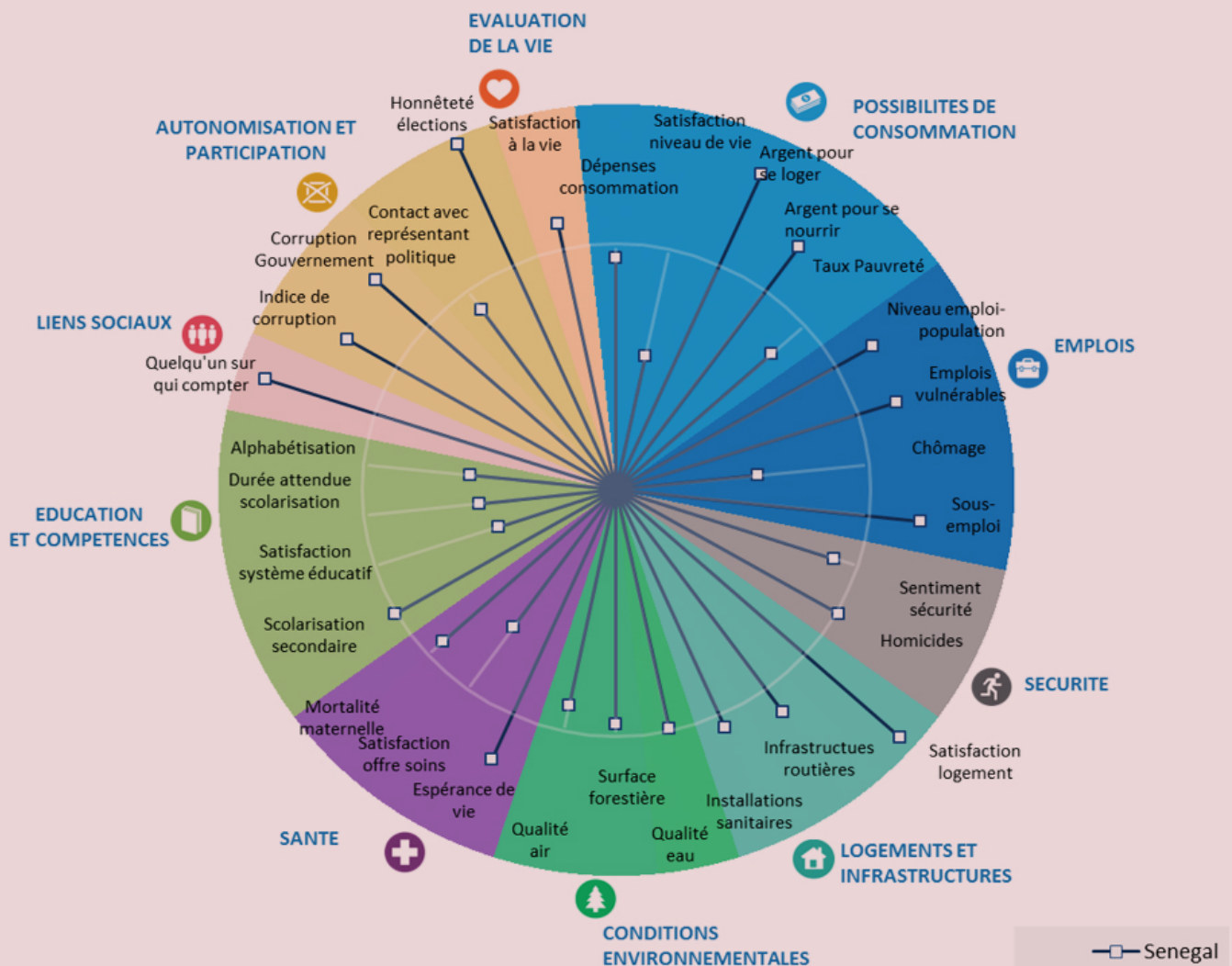
Encadré 2 : Performances et niveaux attendus de bien-être au Sénégal

Afin de rendre compte de la multi-dimensionnalité du développement, le cadre d'évaluation du bien-être développé par l'OCDE en 2011 a permis d'appréhender le bien-être sur la base des résultats obtenus dans deux grands domaines (les conditions de vie matérielles et la qualité de vie) et dix dimensions. Les résultats du Sénégal sont analysés sur la base des performances réelles sur une série d'indicateurs par rapport aux performances attendues.

L'évaluation du bien-être montre que les performances du Sénégal ont été plus satisfaisantes dans le domaine des liens sociaux. Des performances significatives en matière

de santé ont aussi été réalisées. Celles relatives au cadre de vie sont assez bonnes, notamment dans le logement et les infrastructures. En outre, le Sénégal a considérablement progressé dans l'égalité de genre.

Le niveau de consommation des ménages ressort comme l'une des principales faiblesses du pays en matière de bien-être. Le pouvoir d'achat du sénégalais reste faible. Sur le plan social, l'éducation apparaît comme l'autre grande faiblesse du pays en matière de bien-être, avec des performances qui se sont dégradées depuis 2005.



9. Sur la base des dernières données disponibles



II.2 Bien-être subjectif

Le recours aux appréciations subjectives répond au besoin d'avoir des mesures probantes du bien-être ressenti par les individus. Bien que les essais soient nombreux, le bonheur demeure un état d'esprit qui ne peut être appréhendé de façon objective. La qualité de vie dépend de l'incidence d'un ensemble de circonstances spécifiques sur le ressenti que les individus ont de leur propre existence. Elle peut être perçue par le niveau de bonheur atteint dont les principaux déterminants sont le revenu, le soutien social, l'espérance de vie à la naissance, la générosité et l'absence de corruption¹⁰.

L'approche standard utilisée pour mesurer le bien-être, à travers les évaluations globales de satisfaction, consiste à sonder des échantillons d'individus représentatifs de la population en leur demandant de fournir un jugement d'ensemble sur leur vie. Il s'agit de demander aux répondants de l'enquête de situer leur statut de vie sur une échelle allant de 0 à 10, où le zéro signifie la pire vie possible et dix la meilleure vie possible. La qualité de la vie est décomposée en effets positifs et négatifs. L'effet positif comprend la fréquence moyenne de bonheur, de rire et de joie. L'effet négatif est déterminé par la fréquence moyenne d'inquiétude, de tristesse et de colère.

Au Sénégal, l'indice du bonheur se situe en moyenne à 4 sur une échelle de 10 sur la période 2009-2018 (Figure 9a). Malgré un niveau relativement moyen atteint, la tendance globale est positive, illustrant une amélioration de la perception des sénégalais de leur condition de vie (73% en moyenne sur la période 2006-2018 estiment davantage de sentiments positifs).

Malgré une tendance baissière notée entre 2009 et 2013, période durant laquelle l'indice du bonheur est passé de 4,34 à 3,65, la période 2013-2018 a été marquée par une avancée substantielle de cet indice qui a atteint la valeur de 4,77 en 2018.

Un benchmark sur la perception globale de la vie montre que le Sénégal est en retard par rapport à des pays comme le Pérou et la Malaisie, même si, depuis 2013, la valeur de l'indice est supérieure à celle de la Côte d'Ivoire et du Kenya.

Figure 9 : Bien-être subjectif

Figure 9a : Evolution de l'indice du bien-être subjectif

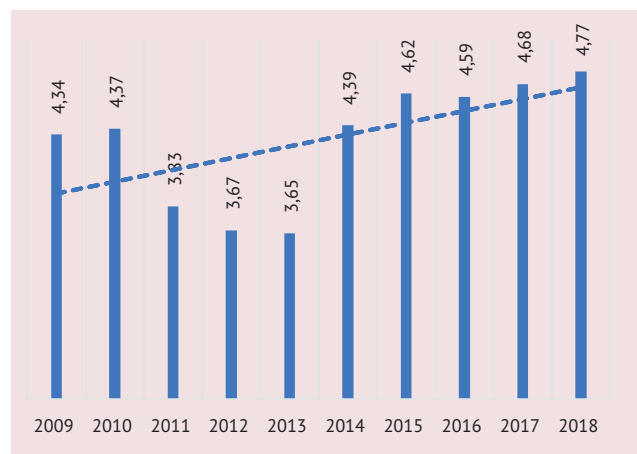
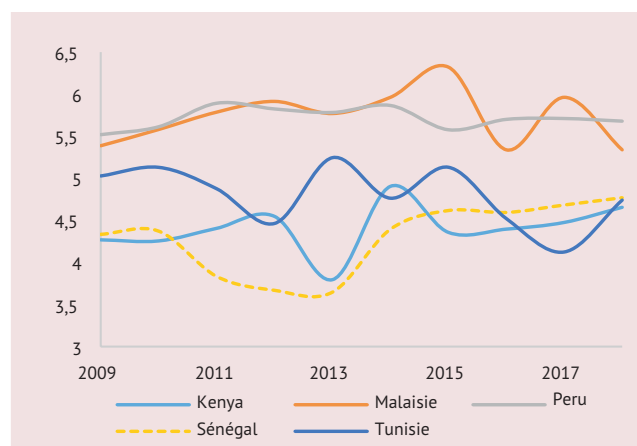


Figure 9b : Bien-être subjectif au Sénégal et dans les pays comparateurs



Source : Rapport sur le bonheur mondial, OCDE (2019)

10. Estimation faite à partir du bonheur moyen de 187 pays dont le Sénégal.



II.3 Disparités de développement humain au Sénégal

La persistance des disparités sociales et territoriales peut constituer un frein à l'amélioration du développement humain. Elle se traduit par des différences en termes de dotation en services sociaux de base. Au Sénégal, on peut noter une persistance des inégalités même si une tendance à la baisse est observée.

L'indice africain de développement social (IADS)¹¹ est passé de 2,85 en 2002 à 2,39 en 2013. Cette diminution est liée, en partie, aux programmes de protection sociale visant à accroître l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base et aux opportunités d'emploi d'une manière équitable et durable. Selon le sexe, le niveau d'inclusion est plus en faveur des femmes. Ce résultat s'explique, entre autres, par les politiques de réduction des inégalités entre les sexes, notamment l'accès des femmes à l'éducation. Selon le milieu de résidence, on note des disparités qui sont plus marquées en milieu rural. Cela reflète les différences entre milieux de résidence en termes de dotations en services sociaux de base qui affectent le bien-être des populations. En effet, le milieu rural connaît d'importants déficits en matière d'infrastructures et d'investissements productifs.

Entre 2002 et 2013, l'indice d'exclusion a diminué de moins d'un 1% en zone rurale contre 44% en zone urbaine. La baisse de l'exclusion est plus marquée dans la zone Ouest regroupant les régions de Dakar et Thiès qui concentrent l'essentiel des infrastructures sociales et des activités économiques (soit une baisse de 34%). La zone Nord (Saint-Louis, Louga, Matam), qui dispose d'une population fortement urbanisée (45% selon le RGPHAE 2013) et d'un potentiel touristique très important, a enregistré une baisse de l'ordre de 19,7%. La zone Centre (Diourbel, Kaolack, Fatick, Kaffrine) présente une baisse relativement plus faible de 3,2%, alors que le Sud (Kédougou, Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Ziguinchor) affiche une hausse du niveau d'exclusion humaine (hausse de 1% de l'IADS).

Tableau 2 : Niveau d'exclusion humaine au Sénégal

	2002	2013
National	2,85	2,39
Selon le milieu de résidence		
Urbain	2,58	1,45
Rural	2,81	2,79
Selon la zone		
Sud	3,24	3,27
Ouest	2,58	1,69
Nord	3,1	2,49
Centre	3,05	2,96
Selon le sexe		
Homme	2,98	2,36
Femme	2,82	2,16

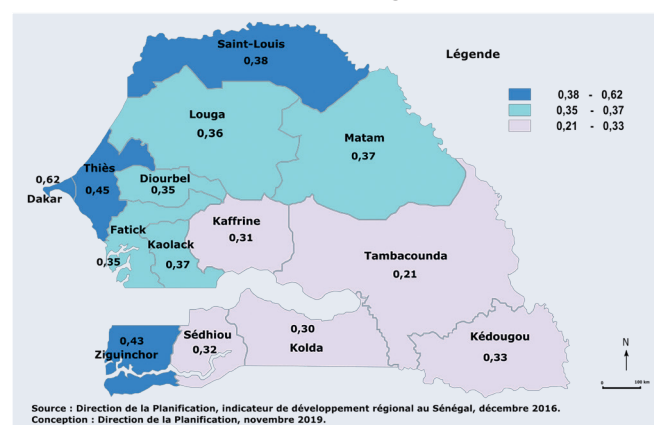
Source : Calcul DP à partir des données de l'ANSD

11. Développé par la CEA, l'IADS a pour but d'aider les pays membres à évaluer les progrès réalisés en matière de réduction de l'exclusion humaine (CEA, 2016). Il mesure la profondeur de l'exclusion dans des dimensions clés du bien-être : la santé, l'éducation, l'emploi, les moyens de subsistance et une vie décente.

12. L'IDR est un indice composite reposant sur les quatre (04) dimensions suivantes du développement : « savoir », « richesse – emploi », « santé-population » et « justice et équité ». Sur une échelle de 0 à 1, plus l'IDR se rapproche de 1, plus le niveau de développement est élevé.

En dépit des avancées notées, le caractère sélectif de l'investissement en faveur de certaines régions dans les aptitudes humaines est de nature à entraîner la persistance de disparités territoriales. En termes de développement régional, Dakar, Thiès, Ziguinchor et Saint-Louis ont un Indice de Développement régional (IDR)¹² supérieur à la moyenne nationale (0,37). Le classement en fonction de l'IDR confirme le déséquilibre territorial en faveur de certaines régions de l'Ouest. Hormis Dakar qui a un indice de 0,62, pour toutes les autres, cet indicateur est encore faible et varie entre 0,21 et 0,45. En effet, l'absence d'infrastructures adéquates, le faible niveau d'attractivité des investissements productifs et créateurs d'emplois sont les principales causes de l'absence d'activités capables de stimuler un processus de développement territorial à l'intérieur du pays.

Carte 2 : Indice de développement régional



Source : Direction de la Planification, novembre 2019

Conclusion et recommandations

Le chapitre a passé en revue la situation du développement humain ainsi que les grandes tendances de l'évolution des indices et des indicateurs afférents. L'analyse a montré que le pays a beaucoup progressé en termes de développement humain. L'IDH est passé de 0,37 en 1990 à 0,51 en 2017, soit une croissance annuelle moyenne de 1,33%. Au-delà des réalisations moyennes, l'IDHI révèle des inégalités plus persistantes dans le domaine de l'Education. Celles-ci freinent de manière fondamentale la poursuite des gains de développement humain.

Durant la dernière décennie, le Sénégal a enregistré une baisse de la pauvreté multidimensionnelle. Toutefois, des niveaux de privation dans l'Education limitent les progrès pour la réduction de la pauvreté multidimensionnelle. En outre, les disparités territoriales et sociales constituent un obstacle pour la création de richesses et d'emplois ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour pallier ces insuffisances, les politiques et les programmes devront :

- Renforcer la fourniture de services sociaux afin de soutenir des niveaux plus élevés de développement humain. À cet égard, l'accès universel aux services sociaux de base permet de réduire considérablement la pauvreté multidimensionnelle ;
- Réduire significativement les inégalités, surtout celles liées à l'Education. Le fonctionnement du système éducatif devrait être amélioré par une plus grande promotion de la qualité de l'enseignement, en agissant sur la formation, le renforcement de l'équité et la diversification de l'offre éducative, ainsi que l'amélioration de l'efficacité de la dépense éducative ;
- Atténuer les disparités territoriales de développement humain en insistant sur les inégalités de dotations en ressources budgétaires.

CHAPITRE II

Transformation structurelle face au défi du développement humain





CHAPITRE II : Transformation structurelle face au défi du développement humain

La transformation structurelle est essentielle à l'atteinte des ambitions de développement des pays. Elle se définit comme un changement permanent dans la répartition sectorielle de la valeur ajoutée au sein d'une économie. La réalisation de forts taux de croissance requiert une réallocation des facteurs de production (capital et travail), des secteurs à productivité faible vers ceux à productivité élevée. D'ailleurs, la théorie des étapes de développement justifie la recherche de cet optimum pour les pays.

Le Sénégal, étant un pays en développement, ne déroge pas à cette règle. En effet, le PSE vise, à travers l'axe 1, à amplifier la dynamique de croissance forte en cours, en mettant l'accent sur l'accélération du processus de transformation structurelle de l'économie, le renforcement des moteurs actuels de la croissance ainsi que le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à fortes capacités d'exportation.

L'objectif de ce chapitre est d'analyser le rôle de la transformation structurelle sur le développement humain. Pour ce faire, il dresse l'état des lieux de la transformation structurelle au Sénégal, puis examine ses effets sur le développement humain.

I. État des lieux de la transformation structurelle

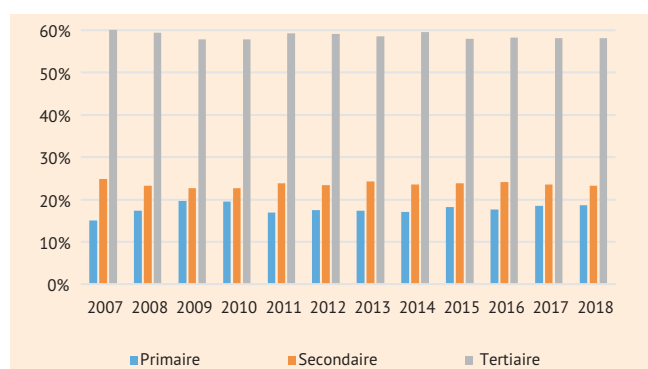
La transformation structurelle reflète le processus par lequel l'importance relative des différents secteurs et activités d'une économie change au cours du temps. En d'autres termes, il s'agit d'une réallocation de l'activité économique des secteurs les moins productifs vers les secteurs les plus productifs. Elle est analysée à travers la dynamique de la composition sectorielle de la production et de l'emploi d'une part et, d'autre part, par la productivité du travail.

I.1. Évolution de la structure de l'économie

Au Sénégal, la répartition sectorielle de la valeur ajoutée ne diffère pas de celle de l'emploi. En effet, la structure de la production n'a pas évolué et l'économie est toujours dominée par le secteur tertiaire. Ce dernier représente en moyenne 60% du PIB, loin devant les secteurs primaire et secondaire qui affichent respectivement 18% et 22% sur la période 2007-2018.

Cette structure diffère de celle des pays émergents qui ont réussi le processus de transformation structurelle. À l'image des pays émergents d'Asie, le changement structurel s'est appuyé sur le développement du secteur secondaire, particulièrement le manufacturier, pour dynamiser la productivité. Au Sénégal, la situation est différente puisqu'on passe directement du primaire vers le tertiaire, en sautant le secondaire.

Figure 10 : Production sectorielle en %



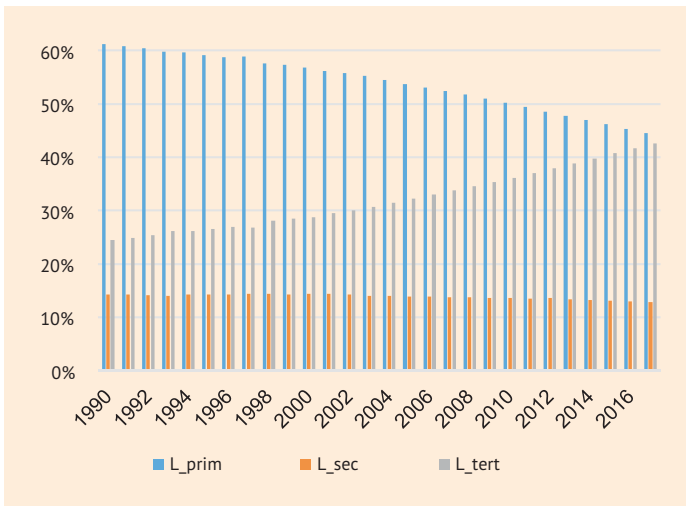
Source : Calculs DP à partir des données de l'ANSD

L'analyse de la répartition sectorielle révèle une évolution rapide caractérisée par une baisse de la part du secteur primaire qui est passée de 61% en 1990 à 44% en 2017, au profit du tertiaire qui a vu sa part évoluer de 24% en 1990 à 43% en 2017. La part de l'emploi dans le secondaire est restée plus ou moins constante, autour de 14%. Cette évolution confirme la migration de l'emploi du secteur primaire au secteur tertiaire, principalement dans le secteur informel peu productif. Ainsi, une migration sectorielle de l'emploi s'est opérée sans que l'économie nationale ne connaisse une véritable industrialisation. Cette forme de migration de l'emploi est liée, en partie, à la faiblesse de la productivité dans le secteur de l'agriculture, au faible dynamisme du secteur secondaire (même si des améliorations sont notées ces dernières années) et à la faible qualification des ressources humaines.

Des défis majeurs subsistent quant à la conciliation de l'offre et de la demande d'emplois. La population, extrêmement jeune, présente chaque année plus de 200 000 nouveaux demandeurs d'emplois sur le marché du travail sans que le secteur privé ne réponde à cette demande croissante.

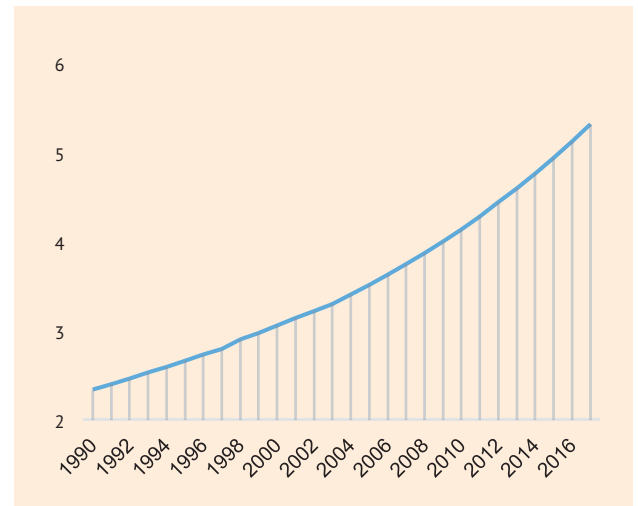


Figure 11a : Évolution de l'emploi sectoriel



Source : Calculs DP à partir des données de l'ANSD

Figure 11a : Population active (en million)

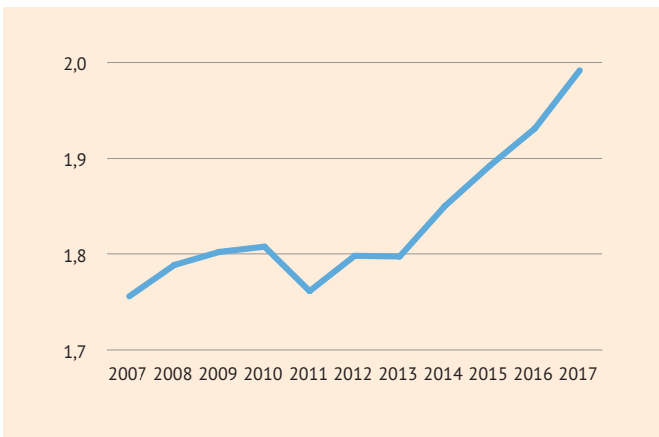


1.2. Productivité et transformation structurelle

Les progrès accomplis dans le processus de changement des bases de production peuvent être appréhendés à travers l'évolution de la productivité de l'économie. La faiblesse de la productivité est un frein au décollage économique et à l'atteinte des objectifs d'émergence fixés par le Sénégal.

La productivité du travail de l'économie sénégalaise connaît une croissance régulière ces dernières années, avec un taux moyen de 9,7% entre 2010 et 2017. Cependant, par rapport aux pays comparateurs, le niveau de productivité est toujours faible pour engendrer une croissance forte ainsi qu'une amélioration du développement humain.

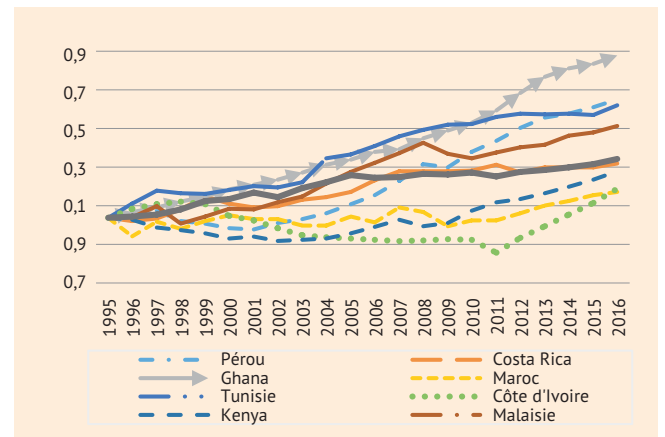
Figure 12a : Productivité du travail au Sénégal



Source : Calcul DP à partir des données de l'ANSD et the Conference Board, 2016

Au niveau sectoriel, la productivité du travail dans le secteur primaire est faible et affiche une progression lente sur les dix (10) dernières années, malgré le respect du critère de Maputo en matière de dépenses agricoles. Entre 2010 et 2018, la productivité du secteur primaire, constituée en grande partie de l'agriculture, a connu une croissance annuelle moyenne de 2,7 %.

Figure 12a : Croissance de la productivité du travail (%).

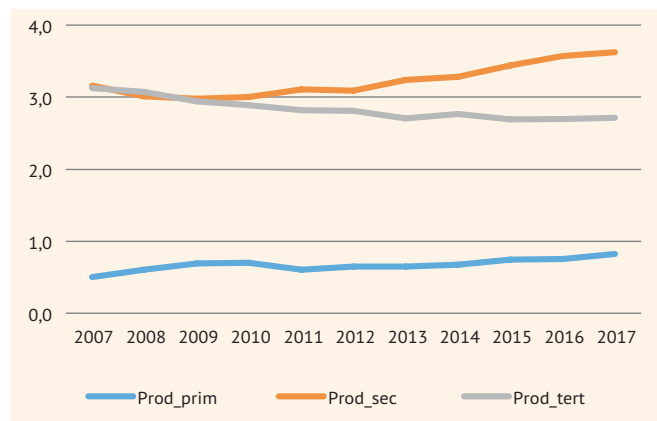


Dans le secteur secondaire, la productivité est caractérisée, depuis 2009, par une hausse régulière. Entre 2010 et 2018, la productivité du secteur secondaire, composée en grande partie de l'industrie, a progressé en moyenne annuelle de 3,2%. Cette performance est principalement attribuée aux effets de la technologie et de l'innovation. Le sous-secteur manufacturier a connu un taux de croissance annuelle moyenne de 4,2% entre 2014 et 2017, contre 3,4% entre 2008 et 2013, bien que les poids de l'emploi et de la valeur ajoutée soient restés quasiment constants entre 2008 et 2017.



Dans le tertiaire, on constate une baisse de la productivité depuis 2007, alors que ce secteur représente 60% du PIB. Cette situation est liée à la progression rapide de l'emploi informel entre 2007 et 2017, en raison notamment de l'exode rural. Le secteur secondaire, et particulièrement l'industrie manufacturière, n'étant pas en mesure d'absorber la plupart des migrants ruraux, ces derniers se retrouvent dans les services où l'essentiel des emplois créés sont informels et à faible productivité. Ainsi, de 2010 à 2018, la productivité du secteur tertiaire a connu une baisse de 1,3 %.

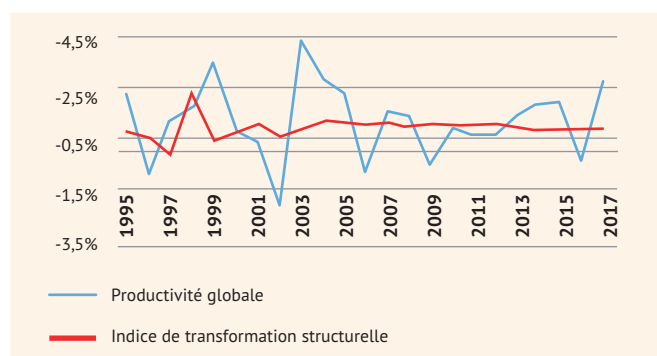
Figure 13 : Evolution de la productivité sectorielle (%)



Source : Calculs DP à partir des données de l'ANSD

Entre 1990 et 2017, la transformation structurelle de l'économie sénégalaise est lente. En effet, l'indice de transformation structurelle¹³ a progressé modestement avec une moyenne de 1% sur la période 1990-2017. En outre, le secteur tertiaire contribue davantage au processus de changement structurel par rapport aux autres secteurs qui affichent une contribution en baisse (voir Rapport PAP II 2019-2023). Cette situation traduit un mauvais redéploiement de la main-d'œuvre entre les secteurs d'activités¹⁴. Cette main-d'œuvre est un des principaux liens entre la transformation structurelle et le développement.

Figure 14 : Indice de transformation structurelle



Source : Calculs DP à partir des données de l'ANSD

13. L'indice représente l'évolution de la productivité du travail dans une économie, par les changements internes aux secteurs et par le refolement de la main-d'œuvre des secteurs les moins productifs vers les secteurs les plus productifs. L'indice est obtenu en décomposant la croissance de la productivité du travail en deux (2) composantes : la croissance de la productivité au sein des secteurs et la croissance de la productivité d'un secteur à un autre qu'on appelle « transformation structurelle » productivité globale de l'économie, productivité du travail du secteur i à la date t, poids du secteur i dans l'emploi total à la date t, Δ : variation de la productivité ou de l'emploi entre t et t-k

14. Plan Sénégal Emergent : PAP 2019-2023

Encadré 3 : Développement industriel au Sénégal : combler le retard par des réformes profondes dans le secteur

Au Sénégal, la productivité industrielle est restée faible depuis 1975 et s'est constamment dégradée sur la période 1975-2011. Elle est passée d'environ 8 300 \$ (constant de 2010) par travailleur en 1975 à 4 300 \$ en 2011, soit une baisse de moitié au cours de cette période. L'industrie a souffert de l'absence d'une politique claire, imputable en particulier à une connaissance insuffisante du secteur, de sa dynamique et de l'évolution des tendances sectorielles à l'échelon mondial (PSE).

Malgré cette tendance, la contribution de l'industrie à la productivité globale est restée positive sur la période 1980-2014. Mais les difficultés du secteur industriel, causées par le déplacement des travailleurs de ce secteur vers ceux moins productifs comme l'informel, ont fini par dégrader la part de la productivité globale expliquée par l'industrie. Cependant, à la faveur des investissements et réformes dans les secteurs à fort effet d'entraînement inscrits dans le PSE, la productivité a repris une tendance à la hausse depuis 2013.

Pour aspirer à l'émergence du tissu industriel en 2035, le Sénégal devra multiplier par cinq (05) le niveau de productivité industrielle de 2015. En considérant le rythme récent de croissance de la productivité, le Sénégal devrait mettre 74 ans pour atteindre le niveau moyen des pays émergents et 53 années pour être au niveau du Maroc. Fort de ce constat, une grande prouesse pour le Sénégal serait donc de doubler son niveau de productivité actuelle dans les deux (02) prochaines décennies (pour au moins retrouver son niveau de 1975) quand on sait que la Corée du Sud, qui est une référence en termes de gain de productivité industrielle, n'a pu multiplier par cinq (05) son niveau de productivité qu'au bout d'un peu plus de quatre (4) décennies (42 ans exactement). Par ailleurs, en considérant le rythme d'évolution actuelle de la productivité, le Sénégal doublera sa productivité dans 32 ans. Le niveau de productivité industrielle du Sénégal croîtrait de 20% en 2023 et de 60% en 2035 (DP, 2018).

Ainsi, le développement d'un tissu industriel compétitif et durable, gage d'une hausse soutenue de la productivité et de la création d'emplois productifs décents, appelle à certains préalables comme l'amélioration du climat des affaires. Étant donné que les ressorts de la productivité se situent principalement dans l'entrepreneuriat privé, il s'agit de mettre en place les conditions nécessaires à son éclosion. Par conséquent, les facteurs suivants participent à une hausse de la productivité industrielle : (i) la disponibilité des infrastructures énergétiques, routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires ; (ii) la simplification des procédures administratives en matière d'accès à l'électricité et au foncier, d'obtention des permis de construire, de transfert de propriété, de justice commerciale et de fiscalité ; (iii) l'appui à l'innovation technologique ; (iv) la formation des ressources humaines et (v) l'insertion dans les marchés régionaux, compte tenu des effets d'échelles.



II. Rôle de la transformation structurelle dans le développement humain

La réussite de la transformation structurelle s'observe à travers la dynamique de la productivité de l'économie. Puisque le Sénégal a faiblement amorcé ce processus, l'analyse de la relation en rapport avec le développement humain se fera à travers la productivité apparente du travail, pour voir comment cette dynamique de changement affecte le bien-être.

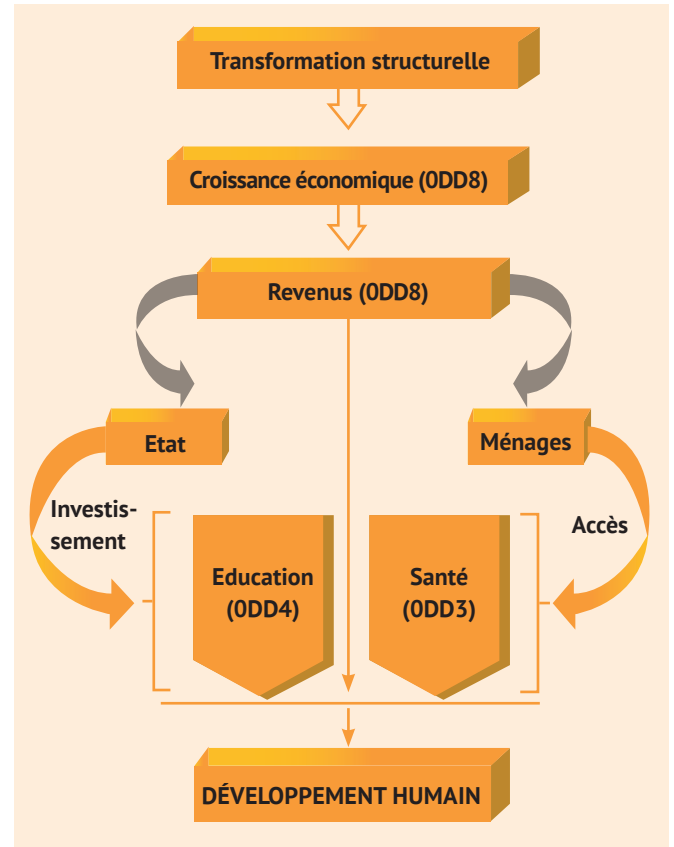
II-1. Lien entre transformation structurelle et développement humain

La transformation de la structure productive impacte le développement humain, d'abord à travers l'amélioration de la richesse globale dans l'économie. Le secteur agricole, caractérisé par une productivité faible, est associé à des revenus bas alors que dans l'industrie et les services, les niveaux élevés de revenus s'expliquent par une meilleure productivité. Le déclenchement du processus de changement structurel passe fondamentalement par l'amélioration de la productivité dans le secteur agricole. Il s'observe notamment lorsque l'agriculture est fortement mécanisée et s'effectue sur de grandes surfaces. Ainsi, le processus de réallocation de la main-d'œuvre des secteurs à faible productivité vers les secteurs à forte productivité permet d'améliorer les revenus (État et ménages) et de réduire la pauvreté.

Grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale, la création d'emplois et la hausse des salaires, les agents économiques verraient leurs revenus augmenter.

Du côté de l'État, l'accroissement des ressources publiques peut stimuler l'investissement dans la fourniture des services sociaux de base comme l'éducation et la santé. La disponibilité des infrastructures éducatives et sanitaires, combinée à la hausse du pouvoir d'achat, faciliterait l'accès, le développement des compétences éducatives et l'amélioration de l'état de santé des populations, éléments fondamentaux du bien-être. Par ailleurs, ces dimensions du bien-être couvrent les ODD3 et ODD4 relatifs respectivement à la santé et à l'éducation. En outre, des performances peuvent être observées dans le domaine de la réduction de la pauvreté (ODD1) grâce aux effets conjugués à la hausse du pouvoir d'achat et à la réduction du chômage, mais aussi à la recherche d'« un travail décent et la croissance économique » (ODD8) (voir schéma ci-après).

Figure 15 : Lien entre transformation structurelle et développement humain.



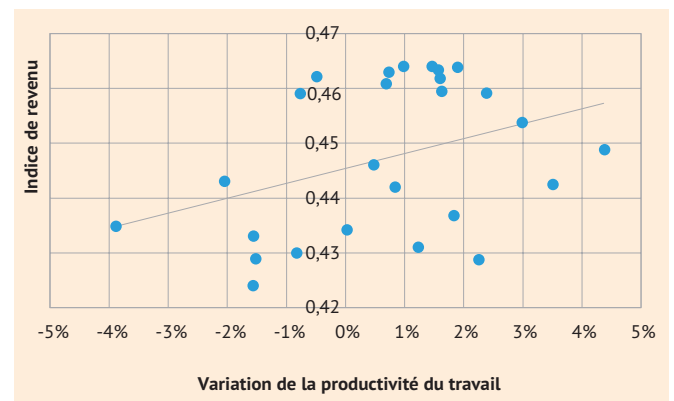
Source : conception Direction de la Planification

II-2. Productivité du travail et développement humain

Productivité du travail et revenu

L'effet de l'augmentation de la productivité du travail sur le revenu génère particulièrement l'accroissement du pouvoir d'achat des ménages et la hausse des ressources budgétaires de l'État. Au Sénégal, les résultats font apparaître une corrélation positive forte entre la productivité du travail et le niveau de revenu. La migration des travailleurs vers les secteurs modernes peut renforcer la productivité globale de l'économie. Ce phénomène participe à l'augmentation de la richesse nationale.

Figure 16 : Productivité du travail et revenu, 1991-2014



Source : Calcul DP à partir des données du GDCC et du PNUD



Productivité du travail et capital humain¹⁵

Avec l'amélioration de la productivité du travail, induisant une hausse des revenus, l'État pourrait investir dans le capital humain et ainsi favoriser le développement humain. S'agissant du Sénégal, on constate une corrélation positive entre la transformation structurelle et le capital humain appréhendé par l'espérance de vie et la durée moyenne de scolarisation.

Figure 17 : Productivité du travail et espérance de vie, 1991-2014

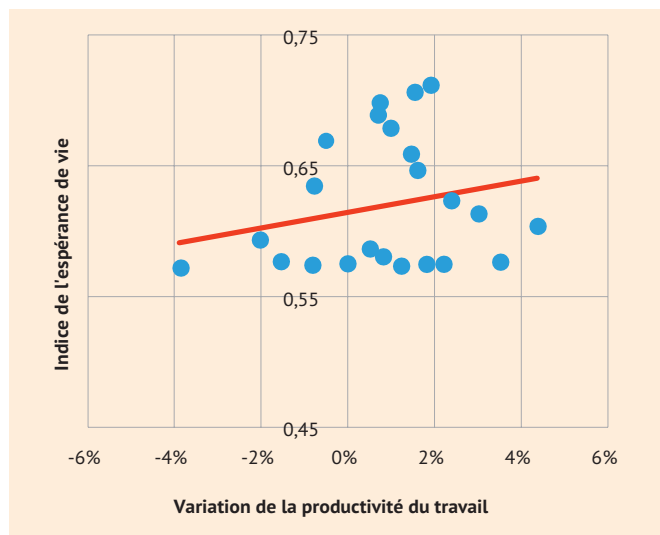
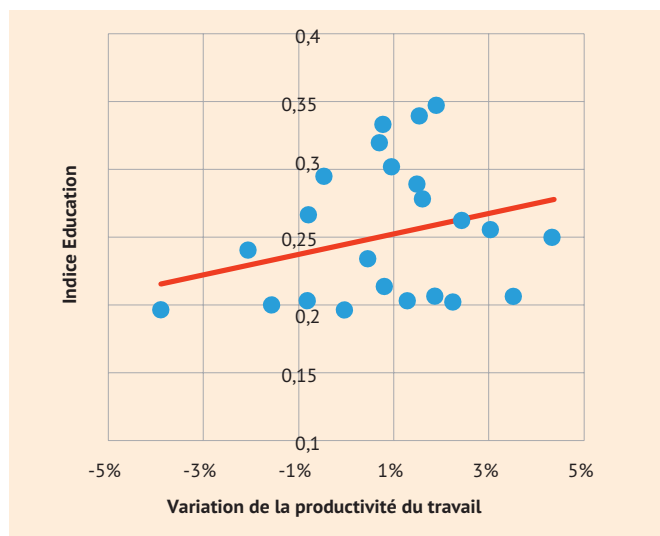


Figure 18 : Productivité du travail et éducation, 1991-2014

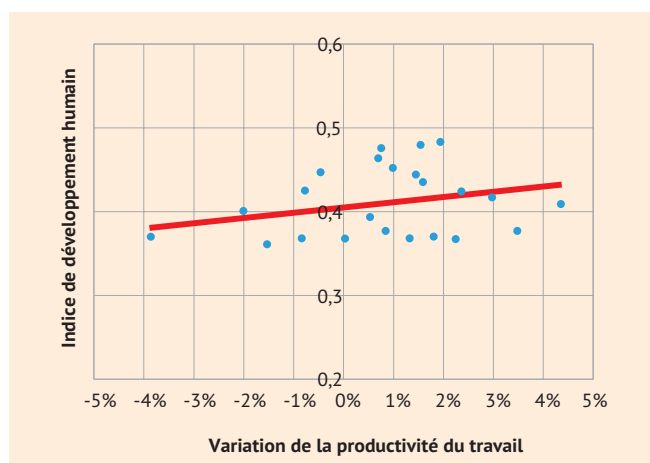


Source : Calcul DP à partir des données du GDCC et du PNUD

Productivité et indice de développement humain

Globalement, les progrès réalisés dans le développement humain sont liés, en partie, à la transformation structurelle. Cependant, malgré la lenteur observée dans le changement de structure de la production, celui-ci affecte le développement humain comme en atteste le rythme de progression de l'IDH. Par ailleurs, la transformation structurelle, vue sous l'angle de la productivité globale, influence positivement et significativement le niveau de développement humain au Sénégal. En d'autres termes, une amélioration de 1% de la productivité du travail entrainerait une augmentation de 0,35% de l'indice de développement humain.*

Figure 19 : Productivité globale du travail et IDH, 1991-2014



Source : Calcul DP à partir des données du GDCC et du PNUD

15. Education et Santé



II-3. Diversification et complexité économiques

Des travaux ont montré un lien étroit entre la diversification, la complexité économique et la transformation structurelle, en particulier dans les pays en développement. Pour parvenir à une transformation structurelle de l'économie et assurer des niveaux de croissance durable, ces facteurs constituent une voie à explorer.

Un panier d'exportation plus diversifié d'une économie apparaît comme un levier important pour assurer son développement humain. Le lien entre la structure des exportations et le développement économique est généralement étudié à travers la diversification et la sophistication des produits d'exportation.

La diversification permet de réduire la dépendance à certains produits dont les prix et les volumes sont volatiles et peuvent engendrer une détérioration des termes de l'échange. Une plus grande diversification permet aussi de créer des effets multiplicateurs ou des effets de diffusion (effets spillovers) ainsi qu'une hausse de la productivité. La transition des pays à bas revenu vers des pays à revenu intermédiaire passe ainsi par une forte diversification de l'économie.

Quant à la sophistication des produits d'exportation, ces travaux mettent en évidence qu'un faible niveau de sophistication constitue un frein à la croissance économique. Ils démontrent que les pays dotés d'un panier d'exportation plus sophistiqué réalisent une croissance plus rapide.

Le Sénégal fait face à une insuffisante diversification couplée à une trop faible sophistication des produits exportés par rapport aux pays émergents. Le taux de dépendance des exportations des produits de base est élevé et reste supérieur à 0,55, de même que le taux de dépendance aux importations qui représente en moyenne 0,45 supérieur à 0,30 sur la période d'analyse. Ceci révèle une très forte dépendance aux produits de base et une faible diversification économique.

En effet, les principaux produits exportés en 2017 sont l'huile de pétrole raffiné (17,16%), l'acide phosphorique (12,56%), le poisson congelé (7,54%), l'or (7,44%) et le ciment (6,54%). A eux seuls, ils représentent plus de 50% des produits exportés. Le Sénégal comptait principalement dans le passé sur l'arachide et le phosphate comme principaux produits d'exportation. Depuis les années 1970, le poisson, le coton et les services touristiques ont contribué à diversifier les exportations. Cependant, ils n'ont pas permis le développement d'une industrie florissante. Le secteur des huiles et matières grasses comestibles subit les effets de la fluctuation des précipitations et des prix mondiaux. Les dérivés de phosphate (engrais et acide phosphorique) sont confrontés à des problèmes de qualité et/ou de compétitivité. L'industrie du thon n'est pas compétitive et le tourisme n'a pas non plus obtenu le succès souhaité.

Par rapport à ses partenaires commerciaux, les exportations vers les pays de la CEDEAO dominant, mais restent stables autour de 34%. Les exportations vers les pays de l'UEMOA, pour l'année 2016, étaient de 31%. Les échanges avec les pays de l'UE sont en légère baisse depuis 2015, alors que ceux en direction des États-Unis demeurent dérisoires à cause, en partie, d'une faible exploitation des opportunités offertes par l'AGOA.

Par ailleurs, l'indice de diversification des produits est élevé et proche de 1, traduisant une divergence entre la structure des exportations du Sénégal et celle mondiale. La faible diversification des produits exportés s'explique par les contraintes liées à la transformation des produits exportés, en particulier ceux agricoles et halieutiques, à la faible sophistication des biens produits et exportés, à l'insuffisance de logistiques et du réseau d'infrastructures de commerce et de transport.

Toutefois, le pays connaît ces dernières années une dynamique de diversification des produits exportés avec l'introduction de nouveaux produits comme le zircon, le titan, les fruits et les légumes (voir Figure 20c).

Figure 20 : Diversification

Figure 20a : Le taux de dépendance des exportations aux produits de base est supérieur à 0,55

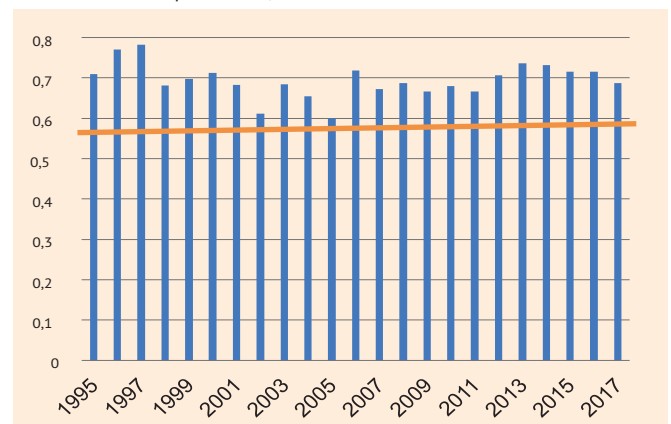


Figure 20b : Le taux de dépendance des importations est supérieur à 0,30

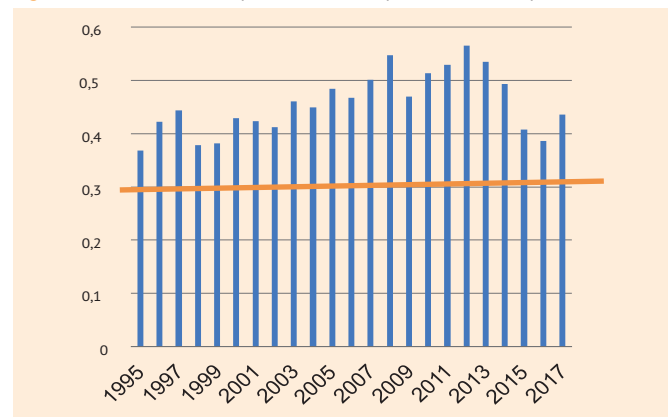
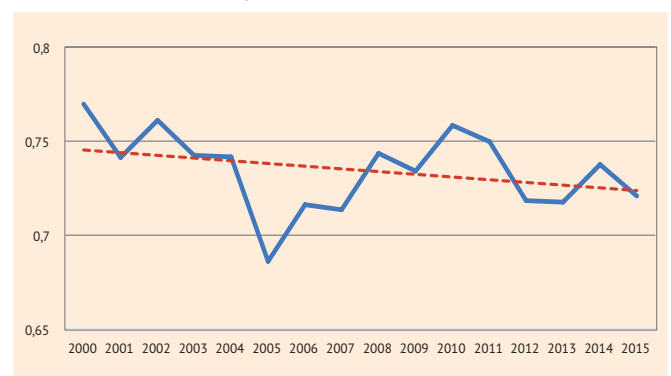


Figure 20c : L'indice de diversification s'est amélioré au fil des années depuis 2000



Source : Calcul DP à partir des données CNUCED, COMTRAD



La figure ci-dessous montre qu'il existe une relation empirique positive entre le niveau de diversification et le développement humain. Les pays qui disposent d'une économie plus diversifiée, c'est-à-dire proche de zéro, affichent un indice de développement humain plus élevé. Le Sénégal est en dessous de la tendance et est, par conséquent, en retard par rapport à certains pays de comparaison comme le Maroc, le Costa Rica, la Tunisie ou la Malaisie. De même, on observe que les pays qui ont une économie plus diversifiée ont des niveaux de revenu par habitant plus élevé.

Figure 21 : Indice de diversification et IDH

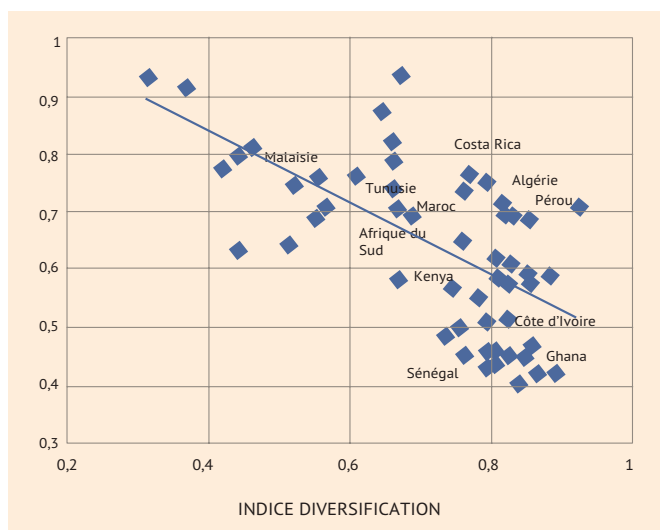
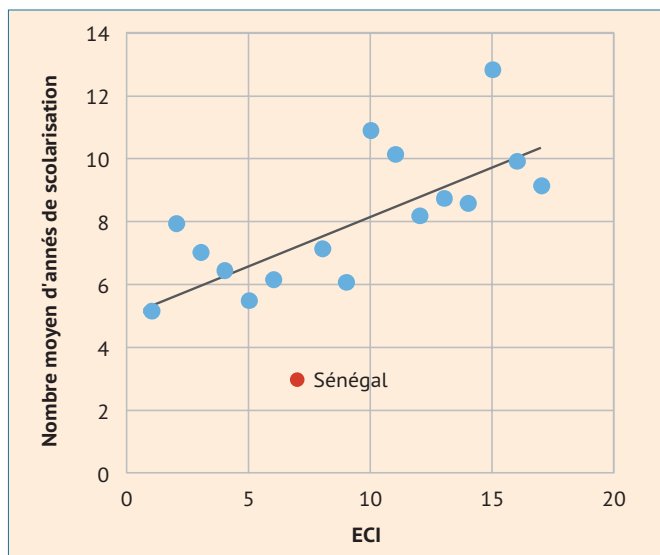


Figure 22 : Indice de diversification et Revenu/tête



Source : DP à partir des données de la CNUCED et du PNUD

Complexité économique et Développement humain

La complexité économique mesure les connaissances productives intégrées dans la gamme de produits. Elle est étudiée à travers l'indice de complexité économique (ICE). Les pays ayant un ICE élevé produisent des produits à haute valeur ajoutée et de grande envergure alors que les pays à faible ICE produisent généralement des produits rudimentaires.

Comme pour l'indice de diversification, on observe une relation positive entre l'indice de développement humain et l'indice de complexité économique (ICE). En effet, des études récentes ont montré une forte corrélation entre la complexité économique, l'inégalité de revenu, l'éducation et la croissance du PIB. Les pays dont l'indice de complexité est le plus élevé affichent une croissance du PIB et un nombre d'années d'études plus élevé ainsi qu'une meilleure répartition des revenus.

Le Sénégal est nettement en dessous de la tendance. La faible complexité de son économie ne lui permet pas d'atteindre des niveaux très élevés de développement humain. Pour le nombre d'années moyen passé à l'école, le Sénégal est en retard par rapport aux pays de comparaison dans la mesure où il se situe en-dessous de la tendance.

Figure 23 : Indice de complexité économique et IDH

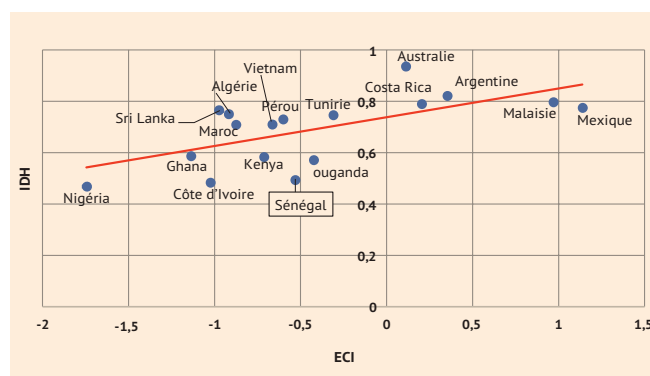
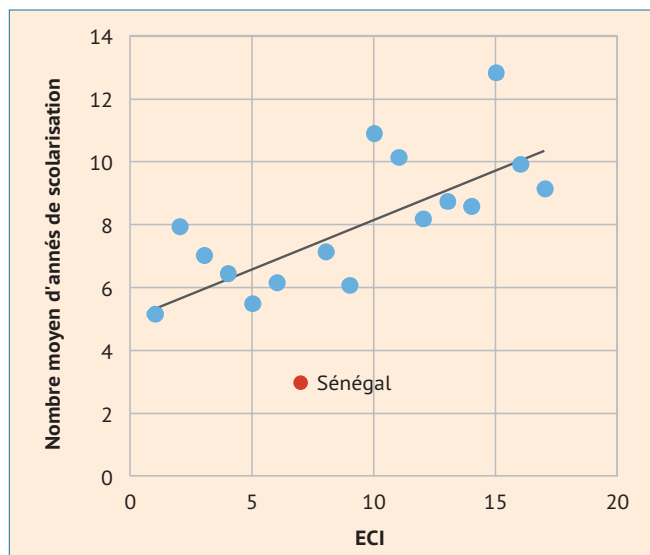


Figure 24 : ECI et nombre moyen d'années de scolarisation



Source : Calculs DP à partir des données de « The Observatory of Economic Complexity » et du PNUD



Conclusion et recommandations

La transformation structurelle joue un rôle de premier plan dans l'amélioration du bien-être des populations. Elle permet, d'une part, d'accroître sensiblement la richesse créée à travers la hausse de la productivité apparente du travail et, d'autre part, de favoriser des investissements publics dans la santé et l'éducation. Ainsi, ces investissements dans le capital humain permettent de résorber progressivement les gaps infrastructurels et facilitent un meilleur accès aux services sociaux de base.

Pour le Sénégal, le diagnostic a montré que le processus de transformation structurelle est timidement enclenché. Par ailleurs, la transformation structurelle reste positivement corrélée au revenu, à la santé et à l'éducation qui sont des dimensions essentielles du développement humain. Une amélioration de la productivité du travail de 1% entraînerait une hausse de 0,35% de l'indice de développement humain. De plus, l'analyse a montré un lien étroit et positif entre la diversification des exportations, la complexité économique et le développement humain.

Ainsi, la transformation structurelle apparaît comme une opportunité de taille pour améliorer le bien-être des populations. Par conséquent, le Sénégal gagnerait à accélérer le processus de transformation structurelle à travers :

- La réduction du poids de l'informel ;
- L'amélioration de l'environnement des affaires pour densifier le secteur industriel ;
- Le développement du capital humain en améliorant l'accès et la fourniture des services de base (éducation, santé, etc.) ;
- La réforme du marché du travail pour lever les obstacles à la création d'emplois formels ;
- La diversification et la promotion des exportations à intensité capitaliste élevée.

CHAPITRE III

Transformation numérique face au défi du développement humain





CHAPITRE III :

Transformation numérique face au défi du développement humain

À l'aune de la quatrième révolution industrielle, le monde se trouve au cœur d'une importante révolution des technologies de l'information et de la communication (TIC). À cet effet, le Sénégal, visant l'émergence à l'horizon 2035, a identifié la transformation numérique comme facteur essentiel dans son processus de développement humain au regard du rôle important qu'elle joue dans la stimulation de la croissance et l'amélioration du bien-être de la collectivité. En effet, la transformation numérique aide les entreprises à devenir plus productives, les populations à trouver des emplois et à élargir leurs possibilités et les pouvoirs publics à fournir des services de meilleure qualité. La transformation numérique contribue à accélérer la réalisation des objectifs des agendas 2030 des Nations Unies²⁰ et 2063 de l'Union africaine²¹.

L'ambition du Sénégal pour une digitalisation économique est concrétisée par l'élaboration de la stratégie nationale « Sénégal numérique 2025 » dont la vision est « le numérique pour tous et pour tous les usages en 2025 au Sénégal avec un secteur privé dynamique et innovant dans un écosystème performant ».

L'objectif de ce chapitre est d'analyser la question de la transformation numérique en lien avec le développement humain. Dans une première partie, nous présenterons l'état des lieux du secteur du numérique au Sénégal. En second lieu, nous étudierons le rôle du numérique dans le développement humain.

I. État des lieux de la transformation numérique au Sénégal

I.1 Définition et mesure de l'économie numérique

La notion d'économie numérique est la conjonction de deux termes qui peuvent, chacun, revêtir plusieurs significations en fonction des préoccupations du spécialiste qui y jette un regard selon le domaine d'application. Il existe de nombreuses tentatives de définitions de l'économie numérique dans la littérature. Cependant, nous retenons celle de Cohen Tanugi (2013), reprise par la Banque mondiale, qui stipule que « l'économie numérique est la nouvelle économie de l'information et de la communication, regroupant les télécommunications, l'audiovisuel et les industries de l'information, c'est-à-dire tous les secteurs qui sont recomposés par le phénomène de la convergence numérique ».

20. ODD1, cible 1.4 ; ODD5 cible 5.b et ODD9 cible 9.c

21. Aspiration 1, Objectifs 1 et 2 ; Aspiration 2, Objectif 10

22. L'impact de l'économie numérique, MEDEF

23. Les secteurs producteurs de TIC connaissent des gains rapides de productivité globale des facteurs (PGF), grâce au progrès technique dans la production de biens et de services TIC.

La transformation numérique, quant à elle, est le processus qui consiste à intégrer pleinement ces technologies digitales sur l'ensemble des activités socioéconomiques.

Compte tenu de la complexité à quantifier l'économie numérique, les instituts de statistique l'assimilent aux TIC alors que le caractère transversal du numérique va au-delà et impacte tous les secteurs d'activités. Elle est à l'origine de nouveaux secteurs innovants (E-commerce, services en ligne, jeux vidéo, etc.) et a rendu d'autres secteurs dépendants des nouvelles technologies (Banque, Santé, Tourisme, etc.).

Par ailleurs, il subsiste de nombreuses interrogations sur la mesure de son poids. En effet, la méthode classique pour mesurer la contribution de l'économie numérique est celle de la décomposition comptable²² de la croissance selon laquelle les TIC améliorent la productivité à travers :

- La contribution des secteurs producteurs de TIC²³;
- L'utilisation des TIC par les autres secteurs d'innovations numériques ;
- Les gains d'efficacité réalisés par l'ensemble de l'économie grâce aux TIC.

Toutefois, l'appréciation de la contribution des TIC se limite souvent aux deux premiers éléments que sont les gains de productivité du secteur²⁴ des TIC et l'investissement en TIC des autres secteurs. Ainsi, il n'est pas possible de prendre en compte, dans la productivité globale des facteurs (PGF), ce qui relève du numérique. Par conséquent, l'analyse macroéconomique a tendance à sous-estimer l'impact de l'économie numérique.

I.2 Contribution des TIC à l'économie

Dans les comptes nationaux du Sénégal, le numérique est appréhendé par la branche d'activité des services d'informations et des télécommunications. Sa contribution à la croissance est passée de 0,6% en 2008 à 0,23% en 2018. Son taux de croissance qui, historiquement était à deux chiffres, s'est considérablement essoufflé, passant de 13,8% en 2008 à 4,8% en 2018²⁵. Toutefois, depuis 2018, le marché du numérique a, en particulier, profité du déploiement progressif de la fibre optique et du réseau 4G sur le territoire national mais aussi de la baisse timide des prix. En outre, le taux de pénétration de la téléphonie mobile poursuit

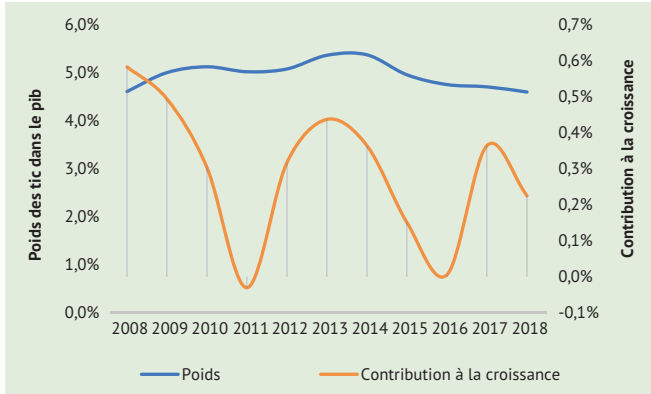
24. Cette méthode ne permet pas de mesurer la contribution des TIC à l'amélioration de l'efficacité dans les secteurs utilisateurs (i.e. la PGF).

25. Bien que la contribution du secteur des TIC (en tant que secteur autonome) à la croissance du PIB ait stagné au fil du temps, il est possible que sa contribution à la croissance économique augmente avec le temps en raison des effets indirects potentiels, notamment la production et la création d'emplois dans les entreprises en aval qui utilisent des biens et services fournis par le secteur des TIC.



une tendance haussière en s'établissant à 105,3% en 2018 contre 103,29% en 2017. Le parc internet, pour sa part, suit la même dynamique avec un taux de pénétration de 68,48²⁶ % tiré par les terminaux mobiles avec les offres d'internet mobile 2G, 3G²⁷ et 4G.

Figure 25 : Contribution à la croissance du secteur des TIC



Source : Calculs DP, à partir des données de l'ANSD et de la DPEE (base 2014)

Selon le McKinsey Global Institute (2013), le Sénégal et le Kenya constituaient les leaders du continent, en termes de contribution économique relative d'internet au PIB (iPIB) du fait notamment d'une très bonne connectivité internationale et d'un bon réseau national de transmission.

1.3 Les fondamentaux du numérique

D'après la Banque mondiale²⁸, ces fondamentaux renvoient aux infrastructures numériques, aux plateformes gouvernementales numériques, aux services financiers numériques, de même qu'aux compétences et capacités numériques. Ainsi, il s'agit d'examiner ces différents piliers.

1) Infrastructures numériques

Traduisant la disponibilité d'un service internet abordable et de qualité, l'infrastructure numérique figure au sommet de la pyramide des fondamentaux de l'économie numérique. Cela tient au fait qu'aucune économie numérique ne peut profondément se développer sans une infrastructure numérique de très haut débit accessible à tous. C'est dans cette optique que le Sénégal a mis en place un document stratégique dénommé le « Plan national Haut Débit du Sénégal », qui cherche à promouvoir et coordonner, dans le long terme, le déploiement des infrastructures de bonne qualité, l'accès à moindre coût aux services et applications haut/très haut débit pour tous sur l'ensemble du territoire²⁹. Dans ce contexte, le Sénégal s'est engagé, à travers d'importants investissements en termes de capacités et de modernisation, à bâtir des infrastructures numériques durables et de qualité.

26. Revue annuelle conjointe du MENT 2019.

27. Situation économique et financière 2018 et perspective 2019, (DPEE, mai 2019).

28. Économie numérique pour l'Afrique : Diagnostic pays du Sénégal (2019).

29. http://www.numerique.gouv.sn/sites/default/files/Senegal_Plan_National_Haut_Debit_30062018.pdf.

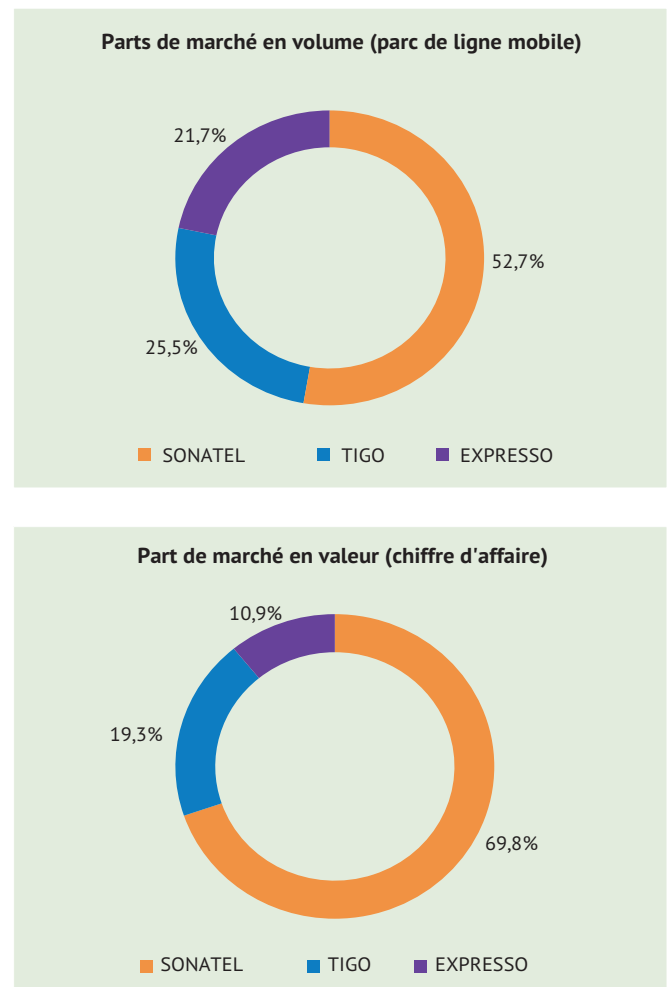
30. Networked Readiness Index est un indicateur qui mesure à quel point une économie utilise les technologies de l'information et des communications pour stimuler la compétitivité et le bien-être.

Il est placé, par l'indice NRI³⁰ du Forum économique mondial, dans le groupe de tête des pays détenant les niveaux d'infrastructures des Télécommunications les plus développées et les plus performantes en Afrique de l'Ouest en 2016.

Les actions ayant mené à ce résultat ont été possibles grâce à la position géographique avantageuse du Sénégal qui lui a permis d'adopter une nouvelle génération de connexion notamment la fibre optique. En 2016, les principales infrastructures de fibre optique sont détenues par cinq (5) acteurs majeurs : SONATEL, TIGO, EXPRESSO, l'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE) et la Société nationale d'Électricité du Sénégal (SENELEC). En 2018, dix mille neuf cent soixante-douze (10972) kilomètres de câbles interurbains sont opérationnels³¹ et répartis sur l'ensemble du territoire national. Cependant, il existe une disparité ou une absence constatée de couverture, notamment dans les zones frontalières.

L'analyse des parts de marché permet de mesurer la performance des opérateurs et l'intensité de la concurrence qui demeure toujours faible. En effet, la SONATEL domine tous les segments clés représentant respectivement 52,7 % et 69,8 % de parts de marché en volume et en valeur en 2018.

Figure 26 : Parts de marché



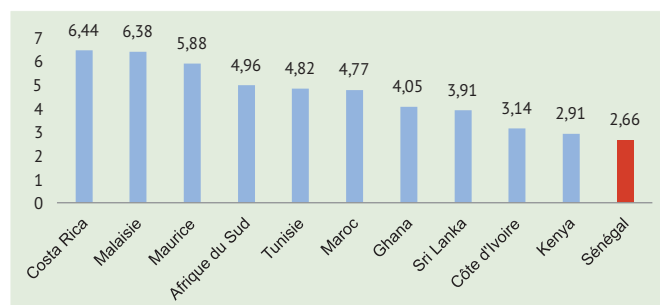
Source : ARTP 2018.

31. RAC, 2019



L'indice de développement des TIC, élaboré par l'Union internationale des Télécommunications (UIT) en 2017, classe le Sénégal à la 142^{ème} place au niveau mondial et parmi les derniers de la liste au regard des pays comparateurs. Ce classement est confirmé par l'indice NRI du Forum Économique mondial de 2018 pour lequel le Sénégal est à la 107^e place sur 151 pays. Ces rangs occupés par le Sénégal s'expliquent, en partie, par le prix assez élevé de l'Internet et des services de télécommunications ainsi que la faiblesse de l'internet haut débit.

Figure 27 : Indice de développement des TIC (IDI)

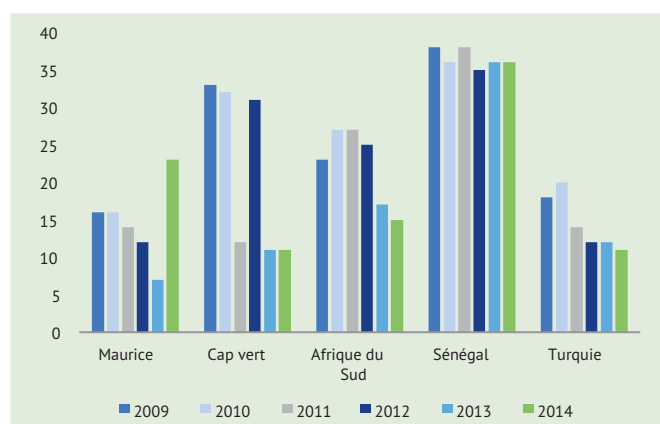


Source : Calculs DP à partir des données de l'UIT 2017.

De plus, malgré la baisse progressive des prix, le Sénégal se situe à la 150^{ème} place mondiale, dans le classement 2014 de l'UIT en ce qui concerne le prix et l'accessibilité économique des TIC, derrière l'Afrique du Sud, le Gabon, le Kenya, le Ghana et le Cabo Verde. Ce classement met en évidence la cherté des coûts d'accès aux Télécommunications par rapport au revenu national brut par habitant. S'agissant de l'utilisation de l'Internet, elle reste relativement faible au regard des pays comparateurs. Le Sénégal n'a pas encore achevé le processus de passage complet du système analogique au système numérique (TNT), mais 82% de la population est déjà couverte (cf. RAC 2019 du MENT).

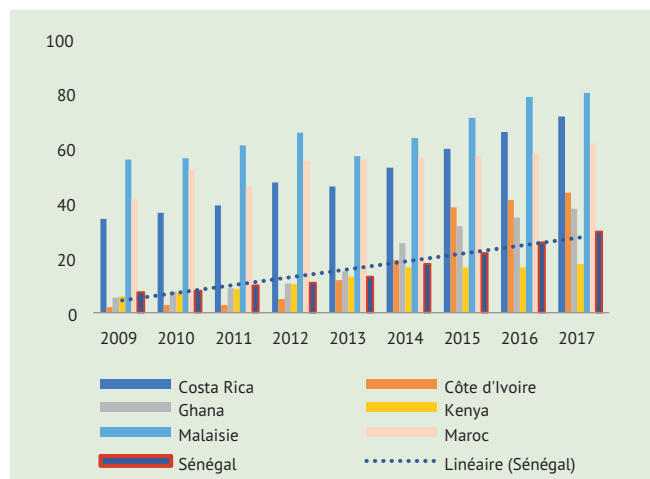
Parallèlement, la fracture numérique persiste et le pays n'est pas encore parvenu à un stade lui permettant de tirer pleinement profit de l'économie numérique. L'accès à l'Internet dans le monde rural se situe à 17% contre 41% en milieu urbain (Gallup Survey, 2017). Ainsi, pour réduire la fracture numérique et assurer la connectivité du pays, la stratégie sur le service universel a été mise en œuvre afin de baisser le coût de mise en service des réseaux, notamment dans les zones rurales.

Figure 28 : Prix de l'internet haut débit, en \$USD



Source : Calcul DP à partir des données de la Banque mondiale (2014)

Figure 29 : Proportion d'individus utilisant internet



Source : UIT, 2017.

2) Plateformes gouvernementales numériques

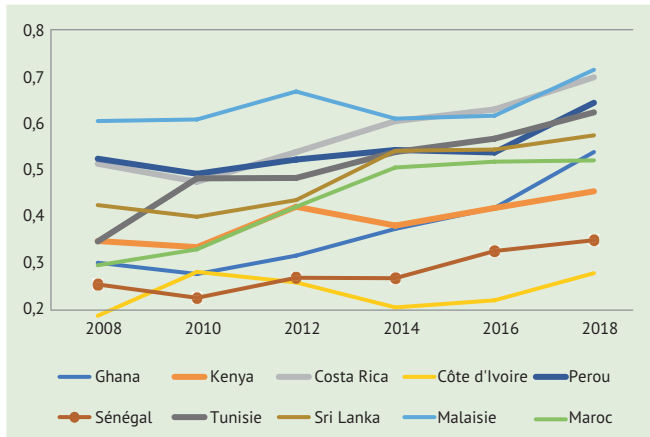
À l'ère de l'expansion du numérique, les pouvoirs publics ont pour rôle de mettre à la disposition des populations toutes les informations et services publics nécessaires à leur bien-être. À cet effet, la modernisation de l'Administration présente de multiples avantages notamment, dans la simplification des démarches et procédures, dans la réduction des coûts de transaction, ou encore, dans le renforcement des liens entre gouvernements et administrés. L'adoption de la technologie par les gouvernements offre aussi de nombreuses perspectives en ce qui concerne la gestion de l'état civil et l'identification, le fonctionnement du système sanitaire ainsi que l'efficacité des offres de formation par l'amélioration des politiques et des mesures.

Dans cette perspective, le Sénégal a enclenché le processus de transformation pour un gouvernement numérique. Il s'agit, entre autres, des initiatives sur l'informatisation des procédures administratives avec le lancement de téléprocédures d'utilité publique permettant de créer un vrai dialogue entre l'Administration et ses administrés. Entre autres, on peut citer la Télédemande d'Actes administratifs (TeleDac) qui vise à faciliter les conditions d'obtention du permis de construire, la demande d'emploi en ligne dans la Fonction publique, la plateforme E-Solde pour aider les agents de l'État à avoir accès, en ligne, aux informations sur leurs salaires, la plateforme ETAX (Téléprocédures fiscales) et CAMPUSEN (orientation des nouveaux bacheliers), l'impact des processus de dématérialisation dans le domaine de la douane et du commerce extérieur avec des plateformes déployées (réseau WiMax sans fil, centres de données) et la distribution des cartes d'identité biométriques conformes aux normes de la CEDEAO, etc.



Cependant, malgré une tendance haussière de son Indice de Développement du Gouvernement numérique (EDGI) à partir de 2012, le Sénégal réalise de faibles performances en matière de modernisation de son Administration. Son score passe, en moyenne, de 0,28 entre 2008 et 2012 à 0,31 entre 2014 et 2018. Cette amélioration de 0,03 point, le positionne devant la Côte d'Ivoire.

Figure 30 : Indice de développement du Gouvernement numérique (EDGI)



Source : Calcul DP à partir des données UN DESA (2018). Sondage E-gouvernement

Ainsi, plusieurs réformes et projets sont encore nécessaires pour parachever la transformation complète du gouvernement numérique. Les multiples plateformes et services partagés du Gouvernement demeurent autonomes, mais ne sont pas intégrés. Même s'ils utilisent des données communes sur les personnes ou les biens, ils ne sont pas, pour la plupart, interconnectés afin de faciliter, voire permettre, le partage de données. L'absence d'une approche pangouvernementale³² vigoureuse constitue aussi un obstacle à la création d'un environnement propice à l'essor du numérique. Aussi, le paiement des impôts apparaît-il toujours comme une contrainte majeure dans l'analyse des scores moyens du Sénégal ces cinq dernières années³³ malgré le déploiement des procédures ETAX. Cependant des efforts considérables ont été enregistrés en 2018. En effet le déploiement de la fibre optique par l'ADIE dans 17 villes du Sénégal (réparties dans 10 régions et 19 départements) a permis d'interconnecter 362 bâtiments à l'intranet (répartis en 32 structures administratives).

3) Services financiers numériques (SFN)

L'inclusion financière définit la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder, à moindre coût, à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins (transactions, paiements, épargne, crédit et assurance).

Selon le Centre de Recherche pour le Développement international (CRDI), avec un accès aux prêts, à l'épargne et à l'assurance, les services financiers peuvent constituer de véritables perspectives pour les personnes pauvres. Ils permettent également d'améliorer les niveaux de revenu et d'investir dans l'éducation et la santé.

L'inclusion financière est essentielle pour réduire la pauvreté et parvenir à une croissance inclusive (Banque mondiale, 2019). En matière d'utilisation des SFN, il y a deux catégories : les exclus volontaires et les exclus involontaires. Parmi les exclus, n'utilisant pas de services financiers formels, certains choisissent de ne pas le faire pour des raisons culturelles ou religieuses ou parce qu'ils estiment ne pas avoir besoin de services financiers. Une autre raison de l'exclusion volontaire pourrait être le manque de confiance ou la non-maitrise des services financiers. Toutefois, le véritable challenge des services financiers numériques constitue la prise en compte des exclus involontaires dans les politiques de développement. Ce sont les personnes et entreprises qui souhaitent utiliser des services financiers, mais ne le peuvent pas. Certains d'entre eux ont un revenu insuffisant ou présentent un risque tel qu'un système financier prudent les exclut. Ainsi, le pays doit fixer des objectifs formels en matière d'inclusion financière et mieux outiller les institutions de réglementation qui sont chargées de renforcer l'inclusion financière.

Selon la Banque mondiale, le nombre de titulaires de comptes au Sénégal a presque triplé sur la période 2011-2017, passant de 15,4 à 42,3 %, soit une augmentation de 27 points de pourcentage. Cette augmentation est, en grande partie, imputable aux comptes d'argent mobile. Toutefois, le taux de bancarisation reste relativement timide (19,6% en 2017)³⁴. Les titulaires de compte dans les établissements de monnaie électronique ont atteint 5,3 millions en 2017, contre environ 2,0 millions en 2011. Le développement du mobile Banking et de l'e-Banking a ainsi contribué à une meilleure inclusion financière des populations avec des solutions de transfert d'argent de plus en plus utilisées (Orange money, Wari, etc.).

Cependant, plusieurs défis sont à relever pour une plus grande expansion des services financiers mobiles au Sénégal. Il s'agit de la prévalence des liquidités, de l'absence d'un cadre réglementaire régissant les solutions fintech³⁵, du manque d'interopérabilité entre les services de paiement numérique actuels entravant les possibilités de mise à l'échelle et du déficit de sécurisation dans les transactions numériques. Le système de cartes interbancaires, étant opérationnel au Sénégal depuis près de 15 ans, vise principalement la population déjà bancarisée. Mais, seulement 22 % de ceux qui possèdent un compte bancaire disposent d'une carte bancaire (soit un total de 360 042).

4) Compétences et capacités numériques

Les performances requises dans le secteur du numérique exigent des capacités d'adaptation pour suivre la rapidité des évolutions technologiques. Les besoins en ressources humaines se posent en termes de disponibilité, d'employabilité, et de qualification face aux enjeux de la transformation numérique. Ainsi, d'importantes initiatives ont été notées dans le domaine de la santé avec l'établissement d'une interconnexion satellitaire d'hôpitaux de référence dans le cadre de la télémédecine. Aussi,

32. Transcender les cloisonnements ministériels et intergouvernementaux pour assurer un accès à une information homogène et intégrée.

33. Rapport Doing Business (DB) de la Banque mondiale.

34. BCEAO.

35. Technologies utilisées et appliquées dans le secteur des services financiers.



un Plan stratégique « E-santé » a été élaboré depuis 2015 ainsi qu'une application M-diabète³⁶ et un système DHIS2 (District Health Information Software) de collecte et de remontée d'informations sanitaires.

Dans le domaine de l'éducation, l'appropriation des TIC est plus importante avec la mise en œuvre de plusieurs programmes, notamment le projet Ressources numériques pour tous (RNPT), devant pallier le manque de professeurs dans certaines disciplines. Il s'y ajoute le projet « Sankoré » qui cible le cycle élémentaire de la première étape pour les niveaux 1 et 2 (CI et CP).

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, des projets importants sont mis en œuvre, en particulier la dématérialisation des processus d'inscription et d'orientation des bacheliers, la mise en place d'un réseau national d'éducation et de recherche, la gestion interne des universités, le déploiement au niveau national de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) avec ses espaces numériques ouverts (ENO) et l'accès aux bases de données scientifiques.

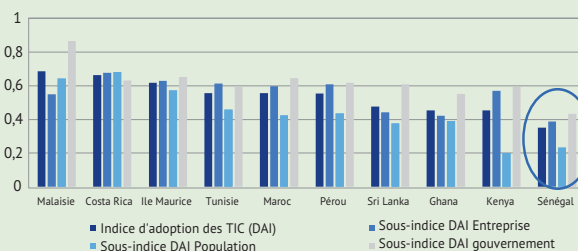
Néanmoins, malgré ces nombreuses initiatives, le Sénégal obtient de faibles scores dans les classements internationaux liés au déficit de ressources humaines qualifiées, compétentes et suffisantes. Ce résultat est corroboré par les places modestes du pays sur les indices, de 2018, de développement humain du PNUD et du Capital humain de la Banque mondiale.

Encadré 4 : Rythme d'adoption du numérique

À l'instar du développement technologique, l'adoption des TIC affecte positivement le niveau de développement d'un pays. En effet, l'utilisation des services Internet haut débit améliore les conditions de vie des populations, la productivité des entreprises et la qualité des services publics. Pour les populations, il leur permet d'avoir des gains de temps dans les procédures administratives, de faciliter la recherche de l'emploi et les transferts d'argent (Mobile Banking) ainsi que de promouvoir des activités nouvelles telles que le E-commerce. Il permet aux entreprises d'utiliser de nouvelles technologies et techniques afin d'accroître leur productivité et leur niveau de production. Quant aux pouvoirs publics, les nouvelles technologies leur permettent d'être plus efficaces et efficients dans la fourniture des services de meilleure qualité à tous (identité numérique, fiscalité numérique, etc.).

Cependant, l'adoption du numérique accuse un retard au Sénégal comparé à celle dans des pays de référence comme l'Afrique du Sud et l'Ile Maurice ; ce qui constitue un véritable manque à gagner dans la mesure où elle est positivement corrélée à l'IDH. Le graphique ci-dessous montre, qu'au regard des différentes unités institutionnelles, le Sénégal doit fournir beaucoup d'efforts pour améliorer le niveau d'adoption des TIC. Les résultats du Sénégal en 2016 sont plus élevés pour le Gouvernement que pour les entreprises et la population, indiquant la nécessité de mettre en place des mesures incitatives supplémentaires pour stimuler une large adoption des technologies par les personnes et les entreprises. D'où, la formulation de la Stratégie nationale SN2025 en fin 2016.

Figure 31 : Adoption des TIC



Source : Banque mondiale (2016)

36. Un programme innovant pour améliorer la santé des diabétiques au Sénégal.



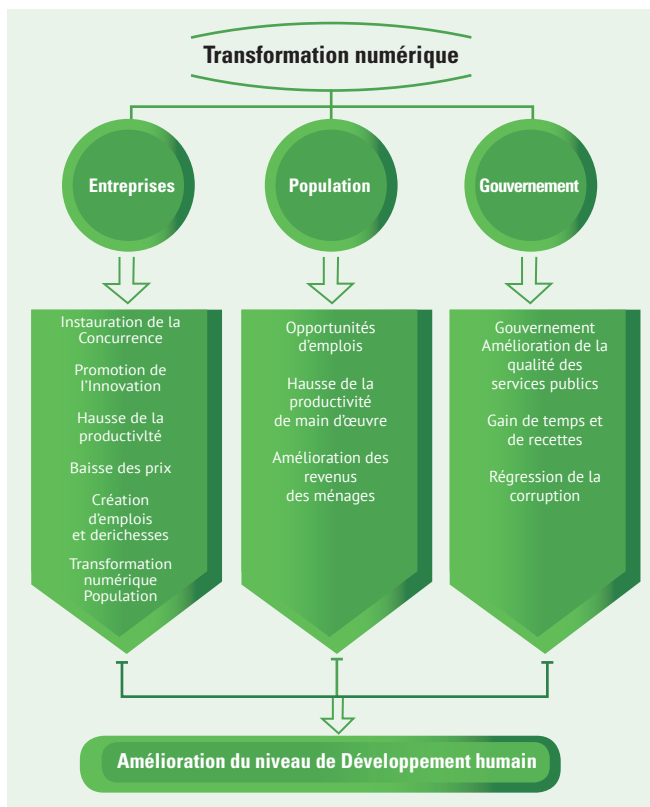
II. Le numérique dans le développement humain

Le développement du numérique représente une opportunité d'accélérer les étapes traditionnelles du processus de développement humain et d'améliorer leurs résultats, tant sur le plan économique que social. La révolution numérique offre de nombreuses possibilités aux ménages, aux entreprises et aux gouvernements.

II.1 Le numérique dans l'amélioration de la croissance et des conditions de vie des populations

La technologie et le système d'information sont d'une importance capitale pour les entreprises et les citoyens. Leur utilisation devient systématique pour chercher, gérer, traiter, communiquer et stocker l'information (médias sociaux, e-culture, bibliothèque numérique, e-management, e-gouvernement, intelligence artificielle, applications mobiles, etc.). Ainsi, la transformation digitale apparaît comme l'un des leviers de croissance économique durable et inclusive, mais également d'amélioration des conditions de vie des ménages. Cette transformation s'opère progressivement dans tous les secteurs d'activités. Elle permet aux entreprises de devenir plus productives, aux populations de faciliter l'accès à l'emploi et d'améliorer leurs ressources, et aux pouvoirs publics de fournir des services de meilleure qualité³⁷.

Figure 32 : Lien entre transformation numérique et développement humain



Source : conception Direction de la Planification

37. Rapport sur le développement dans le monde : les dividendes du numérique, Banque mondiale (2016).

En effet, les technologies numériques favorisent l'inclusion des entreprises dans l'économie mondiale en stimulant l'innovation par le développement des échanges, l'augmentation de la productivité du capital et l'intensification de la concurrence sur le marché. Elles offrent des possibilités aux ménages par la création d'emplois, ont un effet multiplicateur sur le capital humain et augmentent le pouvoir d'achat du consommateur. Elles facilitent également l'accès des citoyens aux services publics, renforcent les capacités des pouvoirs publics, améliorent la transparence et le recul de la corruption et permettent d'aborder des questions d'action collective.

Ainsi, la contribution de l'économie numérique à la croissance économique est double. Il existe une contribution directe par l'augmentation du capital numérique en tant que facteur de production et une contribution indirecte engendrée par le fait que cette augmentation de capital numérique exerce un effet positif sur les gains de productivité globale de l'économie.

En termes de contribution directe, la transformation numérique a un effet macroéconomique lié à l'augmentation de l'investissement productif des entreprises, l'investissement dans les biens corporels : équipements et matériels numériques ; ou incorporels : logiciels utilisés dans le processus de production. Il y a donc un effet volume sur la croissance car un accroissement du capital productif entraînerait une augmentation de la formation brute de capital fixe agrégée (FBCF). Un autre effet est celui lié à l'augmentation de la productivité des salariés. Une bonne formation du personnel à l'utilisation du numérique en entreprise augmente leur productivité, notamment grâce à l'automatisation des tâches qui conduit à un gain de temps et à une amélioration du processus de production.

S'agissant de la contribution indirecte, c'est la forte utilisation des technologies numériques qui occasionne une amélioration de la productivité globale des facteurs (PGF). En outre, plus les innovations numériques sont largement diffusées et adaptées, plus les bénéfices sont importants (effet d'apprentissage, d'économies d'échelle).

Les technologies numériques exercent également un impact positif non négligeable sur les conditions de vie des populations. Leurs avantages en termes de bien-être sont énormes. La diffusion technologique accroît les opportunités économiques des citoyens. Elle permet aux ménages pauvres de réduire les obstacles à l'information et d'avoir un accès facile au marché du travail. Au Kenya³⁸, l'impact de la monnaie mobile sur l'augmentation des envois de fonds vers les zones rurales et la réduction des coûts de transaction a eu une incidence directe sur la réduction des taux de pauvreté³⁹. Au Pérou, l'expansion de la téléphonie mobile entre 2004 et 2009 a augmenté la consommation réelle des ménages de 11%, réduit la pauvreté de 8% et diminué la pauvreté extrême de 5,5%⁴⁰.

38. M-Pesa

39. Banque Mondiale. 2010. Kenya Economic Update, 2010, Edition 3: Kenya at the tipping point, with a special focus on the ICT Revolution and Mobile Money. Disponible

40. Beuermann, D., McCelvey, C., Vakis, R. 2012. Mobile Phones and Economic Development in Rural Peru.

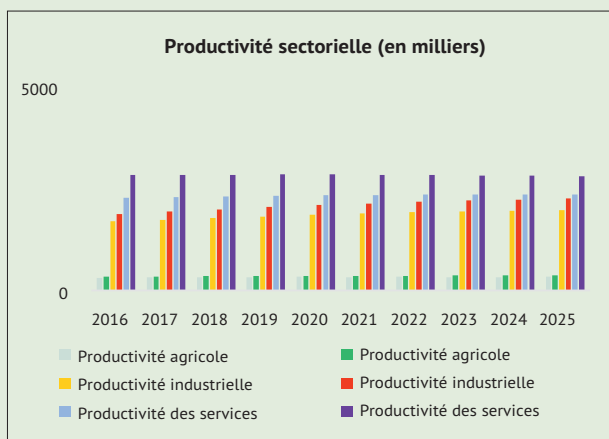
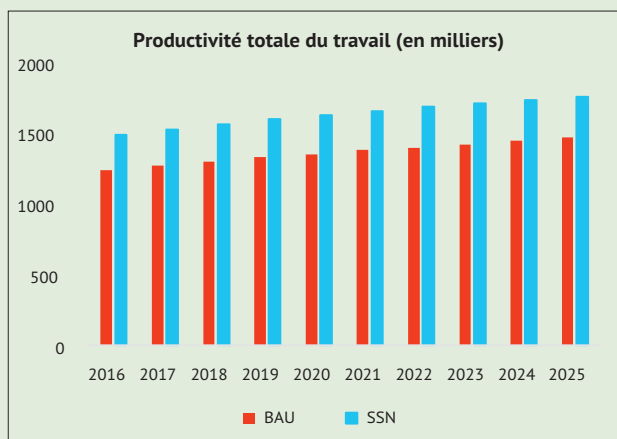


Encadré 5 : Impact socioéconomique de la mise en œuvre de la stratégie SN2025

Pour évaluer les impacts socioéconomiques de la mise en œuvre de la stratégie SN2025, des simulations ont été faites à la Direction de la Planification à l'aide du modèle T21-iSDG-Sénégal. Ce modèle est un outil de planification du développement reliant les sphères économique, sociale et environnementale, selon une approche multisectorielle et intégrée. L'évolution des principaux indicateurs est analysée suivant un scénario de base ou scénario tendanciel et un scénario de mise en œuvre de la stratégie nationale Sénégal numérique en rapport aux objectifs stratégiques fixés en 2025. L'ensemble de ces objectifs ont été pris en compte dans la conception du scénario, hormis ceux relatifs à la rubrique « Environnement des affaires, accès et coût », dont les indicateurs ne sont pas pris en compte dans le modèle. Le nombre d'emplois créés est proche du niveau fixé en 2025.

Les résultats montrent des effets d'entraînement importants sur les autres secteurs de l'économie dus au regain d'activité du secteur des postes et télécommunications. En effet, ce dynamisme du secteur agirait positivement sur la productivité du travail (aussi bien au niveau global que sectoriel). En moyenne sur la période, elle a augmenté de 20,2% au niveau global par rapport au scénario de base. Au niveau sectoriel, le tertiaire et le secondaire enregistreraient des hausses de productivité plus importantes que le secteur agricole, principalement dominé par une agriculture très peu modernisée. Ces gains de productivité bonifient substantiellement le niveau de l'activité économique sur la période, avec un différentiel de croissance moyen de +0,6 point de pourcentage sur la période 2016-2025. Au plan social, le développement du numérique diminuerait la précarité chez les populations (baisse de 4,6% de l'incidence de la pauvreté par rapport au scénario de base) et réduirait substantiellement l'exclusion sociale (baisse de 33% de l'IADS sur la période).

Figure 33: Evolution de la productivité globale et sectorielle dans les deux scénarios



Source : Estimation DP à partir du modèle T-21-iSDG-Sénégal

41. Ce scénario retrace le rythme d'évolution de l'ensemble des secteurs socioéconomiques en considérant que les politiques demeurent inchangées

42. Appréhendé ici par le différentiel d'emplois dans les services entre le scénario de base et le scénario SSN2025



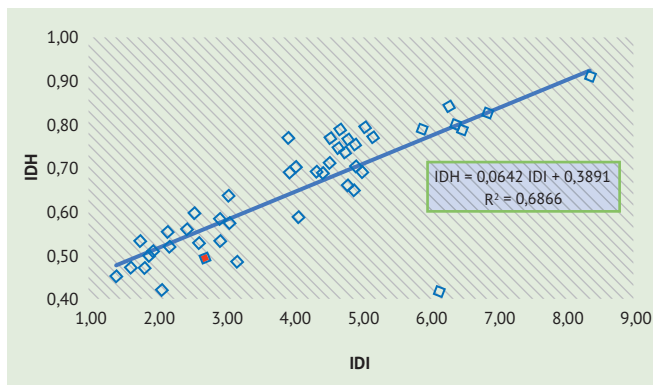
II.2 Effet de la transformation numérique sur le développement humain

Les technologies numériques jouent un rôle considérable sur les modes de production, de distribution et de consommation des ménages, des entreprises et du secteur public. Le lien entre la transformation numérique et le développement humain est analysé à travers la relation entre l'IDH et l'indice de développement des TIC, d'une part, et l'IDH et l'indice d'adoption des TIC d'autre part.

Une analyse sur un panel de 45 pays montre que le niveau de l'IDH est positivement corrélé à l'indice de développement des TIC. En effet, les pays qui fournissent plus d'efforts pour développer leur TIC affichent des IDH plus élevés. On y retrouve les pays tels que l'Ile Maurice, la Malaisie, le Costa Rica et la Nouvelle-Zélande. Les pays, qui accusent un retard dans le développement des TIC, comme le Sénégal, le Djibouti, le Mali et le Bénin enregistrent les indices de développement humain faibles.

Au Sénégal, ce faible niveau de développement des TIC pourrait s'expliquer par, entre autres, un cadre réglementaire insuffisant, un manque de concurrence, la complexité du contexte de gouvernance avec un chevauchement des responsabilités des parties prenantes et un manque de ressources humaines qualifiées et compétentes.

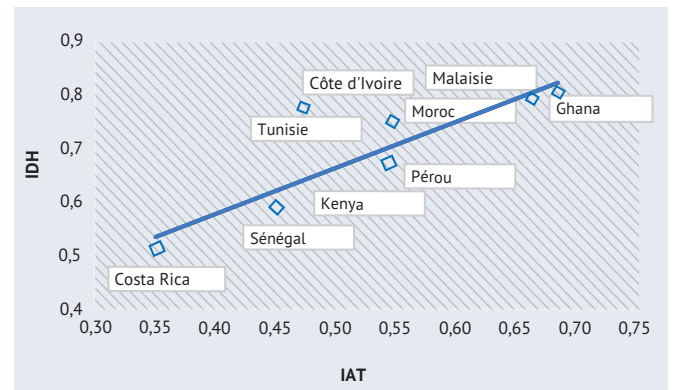
Figure 34 : Corrélation entre l'IDH et l'indice de développement des TIC



Source : Calculs DP à partir des données du PNUD et de l'UIT (2017)

En matière d'adoption des TIC, le Sénégal occupe la dernière place par rapport aux pays comparateurs en raison, entre autres, du coût élevé de l'Internet, de l'accès limité dans les villes secondaires et dans les zones rurales. Des pays, comme la Malaisie, le Costa Rica et la Tunisie affichent des niveaux de développement humain et d'adoption des TIC les plus élevés de l'échantillon.

Figure 35 : Relation entre l'IDH et l'indice d'adoption des TIC (IAT)



Source : Calculs DP à partir des données du PNUD et de la Banque (2017)

II.3 La transformation numérique et les dimensions de l'IDH

Il s'agit, dans cette partie, d'évaluer l'impact de la transformation numérique sur les trois dimensions de l'IDH, à savoir l'éducation, le revenu et la santé, mesurés respectivement par les indices d'éducation (IE), de revenu (IR) et d'espérance de vie (IS).

Une régression sur un panel de 45 pays montre un effet positif du développement numérique sur les trois dimensions du développement humain. En effet, une amélioration de 1% de l'indice de développement des TIC, entrainerait une hausse de 0,064% de l'indice de l'éducation, de 0,065% de l'indice du revenu et de 0,047% de l'indice de l'espérance de vie. Par ailleurs, l'effet de la transformation numérique est plus élevé sur les dimensions éducation et santé, suivies du revenu.

Conclusion et recommandations

La transformation numérique demeure un facteur incontournable dans le processus de développement socioéconomique du pays au regard de ses effets multiples dans l'amélioration de la PGF, mais également de son étroite corrélation avec le développement humain. Le Sénégal, ayant saisi toute l'importance du numérique dans l'amélioration du bien-être et des conditions de vie de ses populations, a fourni des efforts non négligeables allant dans le sens d'améliorer les fondamentaux du numérique, à savoir, les infrastructures numériques, le gouvernement numérique, les services financiers numériques et les compétences et capacités numériques. Cependant l'adoption du numérique, sur tous les échelons, accuse un retard au Sénégal comparé à celle dans les pays de

43. Il s'agit de l'IDI de l'Union internationale des Télécommunications (UIT)



référence. Il en est de même pour l'indice de développement des TIC. En effet, les rangs occupés par le Sénégal, pour la plupart des indicateurs, sont liés entre autres à une faiblesse de concurrence, une complexité du contexte de gouvernance avec un chevauchement des responsabilités des parties prenantes et une faiblesse de ressources humaines qualifiées et compétentes. Ainsi, le Sénégal gagnerait beaucoup à accélérer le processus de la transformation numérique par : (i) l'amélioration de la gouvernance et du cadre institutionnel de l'économie numérique ; (ii) l'accélération de la mise en œuvre du projet d'actualisation et d'harmonisation du cadre juridique des TIC ;

(iii) le renforcement de la formation et de la sensibilisation des populations sur l'usage des TIC pour une meilleure adoption ; (iv) la poursuite de l'extension du réseau de fibre optique sur toute l'étendue du territoire national afin d'améliorer la couverture en services d'internet haut et très haut débit fixes et mobiles ; (v) la réduction des coûts d'accès aux services de Télécommunication et TIC ; (vi) l'accélération de la digitalisation des procédures administratives ; (vii) la promotion du commerce électronique et des services financiers numériques ; (viii) la promotion de l'innovation technologique et (ix) l'amélioration de la culture de la confiance numérique.

CHAPITRE IV

Équité et égalité de genre face au défi du développement humain





CHAPITRE IV :

Équité et égalité de genre face au défi du développement humain

La promotion de l'équité et de l'égalité de genre occupe une place importante dans le développement humain. En effet, il est admis que l'amélioration du bien-être, en particulier celui des femmes a des conséquences positives sur le plan individuel et sur le plan sociétal. De surcroît, lorsque les femmes et les hommes jouissent des mêmes opportunités, d'un traitement équivalent et d'un accès équitable aux ressources, les avantages sociaux se multiplient encore plus (PNUD, 2016). Il s'agit là d'un enjeu capital pour la transformation structurelle, économique et sociale.

L'objectif de réduction des inégalités sociales, y compris celui entre les sexes, occupe une place de choix dans les programmes de développement. Au plan national, l'adoption et la mise en œuvre des projets, programmes et réformes inscrits dans le Plan Sénégal émergent (PSE) visent un développement inclusif dans lequel tous les hommes et les femmes pourront aspirer à un mieux-être. Au niveau international, les Agendas 2030 des Nations-Unies et 2063 de l'Union africaine s'alignent sur la priorité absolue de prendre en compte les femmes dans le processus de développement⁴⁴. Autrement dit, il est question d'un développement inclusif qui ne laisserait personne pour compte.

En matière d'équité et d'égalité de genre, des avancées considérables sont réalisées en termes de parité dans l'accès à l'éducation et à la formation, d'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, d'autonomisation des femmes et de leur participation à la vie politique. Dans l'éducation, les différentes politiques menées ont permis d'atteindre la parité entre filles et garçons aux cycles primaire, moyen et secondaire à partir de 2017. L'indice d'inégalité de genre (IIG) affiche un niveau moyen de 0,51. L'indicateur des Institutions sociales et de Genre (SIGI)⁴⁵, qui mesure les niveaux de discriminations par genre au sein des institutions sociales, a atteint 37% en 2019 et place le Sénégal dans la catégorie moyenne (soit entre 30 et 40% de discrimination).

Toutefois, des inégalités persistent malgré les nombreux efforts consentis. L'accès aux facteurs de production (foncier, financement, etc.), notamment en milieu rural, les traditions et coutumes préjudiciables aux filles telles que les mutilations génitales, les abandons scolaires, les violences basées sur le genre, les mariages et grossesses précoces sont autant de facteurs qui inhibent l'épanouissement des femmes.

43. L'objectif de développement durable (ODD) 5 appelle la communauté internationale à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». L'objectif 17 de l'Agenda 2063 stipule une « pleine égalité hommes-femmes dans toutes les sphères de la vie ».

Ce chapitre a pour principal objet d'analyser la question de l'équité et de l'égalité de genre en lien avec le développement humain. De manière spécifique, il s'agira d'une part, d'évaluer les progrès du Sénégal dans la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes sous ses différentes formes et, d'autre part, d'en analyser les effets sur le développement humain.

I. Analyse du cadre institutionnel

Le concept de genre intègre l'ensemble des dimensions relatives à la politique économique et constitue un levier fort pour un développement inclusif et durable. En effet, l'analyse de la différenciation sociale entre homme et femme a révélé un déséquilibre manifeste quant à la jouissance des droits et à l'exercice des devoirs. Aussi bien dans l'espace familial, la société, que dans l'espace public, les hommes et les femmes disposent d'opportunités et de privilèges différenciés qui limitent la capacité des pays à atteindre le plein potentiel de développement.

L'équité et l'égalité des sexes constituent une préoccupation de développement. À cet effet, l'intégration d'une perspective de genre se compose, quant à elle, d'un ensemble d'approches spécifiques et stratégiques ainsi que de processus techniques et institutionnels visant à la réalisation de cet objectif. Elle intègre l'égalité des sexes au sein des organisations nationales publiques et privées, au cœur des politiques centrales et locales, dans les programmes sectoriels et les services. À long terme, cette approche cherche à transformer les institutions sociales, les lois, les normes culturelles et les pratiques communautaires discriminatoires, comme la limitation du droit des femmes à la propriété ou leur accès restreint aux espaces publics.

I.1 Au plan international

La promotion de la femme ou celle de l'égalité de genre, engagée depuis des décennies par la communauté internationale, est marquée par des étapes importantes qui ont débouché sur des consensus pour faire progresser les droits humains sur un pied d'égalité entre les sexes. Les efforts déployés, en particulier depuis Beijing, sont sanctionnés par des progrès significatifs matérialisés par des accords internationaux. Il s'agit de conventions, protocoles et traités dont les objectifs accordent, de plus en plus, une attention particulière aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est

45. L'indicateur SIGI du Centre de développement de l'OCDE mesure les discriminations qui s'exercent contre les femmes au sein des institutions sociales (lois formelles et informelles, normes sociales et pratiques) de 160 pays de 0 (très faible niveau de discrimination) à 1 (niveau de discrimination élevé). Il inclut des informations qualitatives et quantitatives sur le niveau de discrimination contre les femmes contenu dans les lois, les attitudes et les pratiques.



le cas de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), la déclaration solennelle sur l'égalité des droits des femmes et des hommes de 2004, les conclusions des exercices d'évaluation de la plateforme d'actions de Beijing et les instruments sectoriels adoptés au niveau des institutions spécialisées des Nations-Unies et régionales comme la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des Objectifs de Développement durable (ODD) adoptés en 2015 et dont l'ODD5 vise à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes.

Ces instruments internationaux couvrent toutes les catégories de droits relatifs à la Femme, des droits économiques (travail et emploi, propriété, foncier, etc.) aux droits socioculturels (santé, éducation, famille, violences, etc.) en passant par les droits civils et politiques (participation à la vie politique et publique, représentation dans toutes les structures, etc.).

1.2 Au plan national

Au niveau national, la Constitution sénégalaise de janvier 2001 garantit l'égalité homme-femme à plusieurs reprises, notamment en ses articles 7, 15, 19, 22 et 25. Par ailleurs, dans le Plan d'orientation pour le développement économique et social 1996-2001 (IX^e Plan), l'autorité publique avait mentionné la nécessité « de libérer le potentiel productif des femmes, en prenant des mesures spécifiques leur donnant accès au capital, aux ressources, à la terre, à la technologie, à l'information, à l'assistance technique et à la formation ». Cette préoccupation était déjà énoncée dans le Plan d'actions national pour le Sénégal soumis à la Conférence

de Pékin en 1995, la relation « femme-économie-élimination de la pauvreté » étant libellée comme priorité de premier rang.

En 2007, le Sénégal, dans sa dynamique de renforcer la participation des femmes à la vie active du pays, ouvre les portes de l'Armée à ces dernières. En 2010, l'Autorité publique promulgue la loi sur la parité absolue homme-femme au niveau des instances de décision (Assemblée nationale, Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT), etc.) et rend effective la constitution de 2001 favorisant « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions électives ».

À travers l'axe 3 du PSE, « Gouvernance Institutions Paix et Sécurité », le Gouvernement entend lutter contre les inégalités sous toutes leurs formes et assurer à tous une participation équitable au processus de développement.

Parmi les priorités établies dans le Plan d'Actions prioritaires (PAP), qui opérationnalise le PSE, le Sénégal a identifié comme enjeu stratégique le processus de révision, d'institutionnalisation et d'opérationnalisation de la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre au Sénégal (SNEEG). Dans ce contexte, la mise en place de la Stratégie nationale d'Autonomisation économique des Femmes et des jeunes Filles (SNAEF) devra permettre de décliner, de préciser et de renforcer les orientations de la SNEEG sur l'axe de l'autonomisation économique des femmes (axe 3) et de mettre en cohérence les différentes initiatives en cours, en vue de renforcer l'efficacité de l'action publique pour la résilience des femmes et leur contribution à la création de richesses.

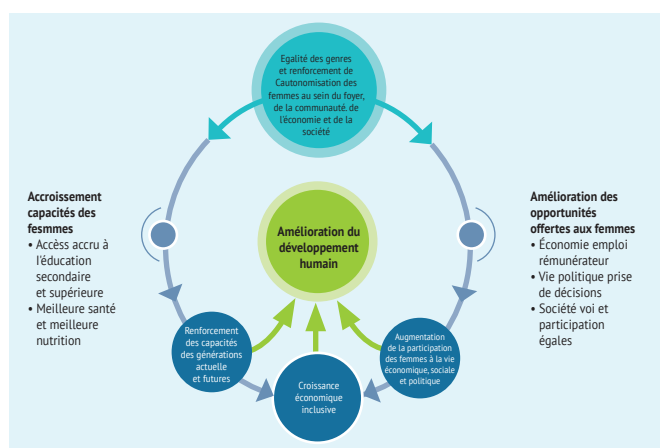
46. Diop et al. (2016).



II. Disparités de genre et autonomisation des femmes : état des lieux

L'égalité de genre et l'autonomisation des femmes constituent un défi transversal qui intègre l'ensemble des secteurs socio-économiques. L'amélioration de l'équité de genre et l'autonomisation des femmes concourent à assurer une meilleure participation de ces dernières à la vie économique, sociale et politique et renforcent les capacités des générations actuelles et futures. Ce qui favorisera une croissance économique inclusive et un développement humain élevé. Le lien entre égalité de genre et développement humain peut être analysé sur trois dimensions interdépendantes : la dimension économique, la dimension sociale et la dimension politique.

Figure 36 : Egalité de genre et renforcement de l'autonomisation des femmes au sein du foyer, de la communauté, de l'économie et de la société



Source : PNUD, 2016

II.1 Dimension économique

Des études récentes ont montré que les femmes constituent une source de développement. En effet, une meilleure prise en compte de leur situation permet de rendre plus efficace les politiques publiques⁴⁶ et de renforcer en même temps le bien-être des populations.

II.1.1 Accès aux facteurs de production et entrepreneuriat

L'accès aux facteurs de productions est pris en compte à travers la cible 5.a des ODD qui consiste à entreprendre des réformes visant à donner aux femmes et aux hommes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, etc. Cependant, au Sénégal, si certains lois et règlements promeuvent un accès égal à la terre entre hommes et femmes, ces dernières n'en jouissent pas toujours en termes d'accès et de contrôle.

Dans l'accès au foncier pour l'exploitation agricole, il existe une nette disparité en faveur des hommes, avec 75,8% des terres exploitées par ces derniers contre 24,2% pour les femmes. Cette situation ne limite pas cependant la participation des femmes au

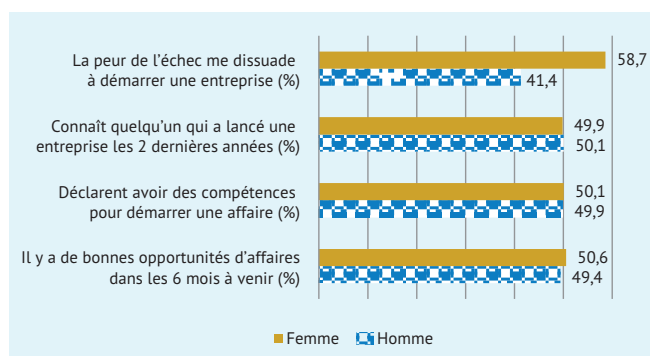
travail agricole puisqu'elles constituent une partie importante de la main-d'œuvre dans les exploitations agricoles familiales.

Dans le secteur de l'élevage également, on note une disparité entre les hommes et les femmes dans la répartition du cheptel. En effet, 68,1% de ce dernier est détenu par les hommes contre 31,9% pour les femmes. Cette position en faveur des hommes est plus visible en milieu rural (70,9% contre 29,1%) qu'en milieu urbain (61,7% contre 38,3%) (ANSD, 2016).

Plusieurs facteurs peuvent être évoqués pour expliquer ces disparités en termes d'accès aux ressources productives. D'un côté, se trouve la difficulté liée à la multiplicité des acteurs et des pratiques dans ce secteur et aux tensions occasionnées par la rareté croissante des ressources foncières. De l'autre, les critères historico-culturels, fortement dépendants des rapports sociaux de sexe où la position prééminente de l'homme est de mise, déterminent les conditions d'accès au foncier agricole et au cheptel.

En ce qui concerne l'entrepreneuriat, l'intention de démarrer une entreprise reste très élevée au Sénégal selon l'enquête Global Entrepreneuriat Monitory (2015). En effet, 66,6% des individus entre 18 et 64 ans interrogés déclarent avoir des intentions de démarrer une entreprise dans les trois années à venir. À ce niveau, les résultats montrent que les femmes présentent de bonnes attitudes face à l'entrepreneuriat par rapport aux hommes en termes de perception des opportunités, de perception de leurs compétences personnelles et de connaissance d'individus déjà lancés dans une entreprise. Cependant, elles restent limitées par leur peur d'échec dans leur entreprise comparée à celle des hommes.

Figure 37 : Attitudes et perception vis-à-vis de l'entrepreneuriat selon le genre



Source : Rapport national Global Entrepreneuriat Monitory, 2015

Par rapport à l'activité entrepreneuriale proprement dite, le Sénégal dispose d'un fort taux d'activités (40,5%). Ce dernier est accompagné d'une situation très égalitaire entre les hommes et les femmes par rapport aux pays comparateurs. En effet, l'écart de taux d'activité reste très faible avec 40,5% pour les hommes et 36,8% pour les femmes soit une différence de 3,7%. Cet écart d'activité entrepreneuriale place le Sénégal en deuxième position parmi les pays les plus égalitaires devant l'Inde (5,7%),



le Vietnam (-3,9%) et les Philippines (-4,6%). Toutefois, notons que ce sont les hommes qui sont le plus dans l'entrepreneuriat d'opportunité que les femmes (80,5% pour les hommes contre 62,9% pour les femmes) tandis que ces dernières restent encore très présentes dans l'entrepreneuriat de nécessité (21,1% pour les femmes contre 16,9% pour les hommes). Ceci montre que l'entrepreneuriat des femmes reste encore largement lié aux besoins de la famille sans intention d'accumulation de richesse.

Par ailleurs, notons que selon l'ENES, la plupart des femmes entrepreneures (41,3%) n'ont aucun niveau d'étude : 27% ont un niveau primaire, 18,4% ont fréquenté le secondaire et seulement 2,9% ont atteint le niveau supérieur. Elles sont 3% à être alphabétisées en langues nationales tandis que les hommes entrepreneurs ont, en majorité, le niveau primaire (28,5%), suivis de ceux qui n'ont aucun niveau d'études (24,3%). Ils sont 17,9% à avoir atteint le cycle secondaire, 18,9% d'arabisants, 5% ayant le niveau supérieur et 1,4% d'alphabétisés en langue nationale.

Figure 38 : Taux d'activités entrepreneuriales (%)

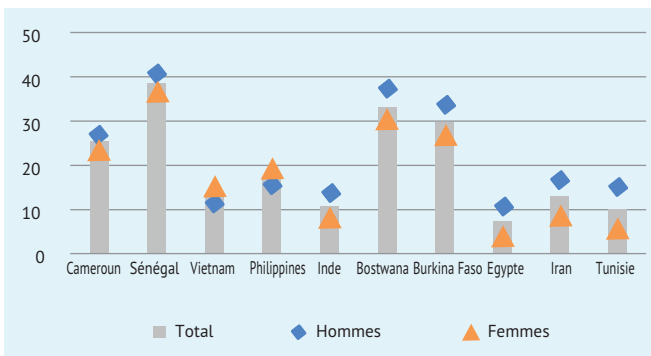
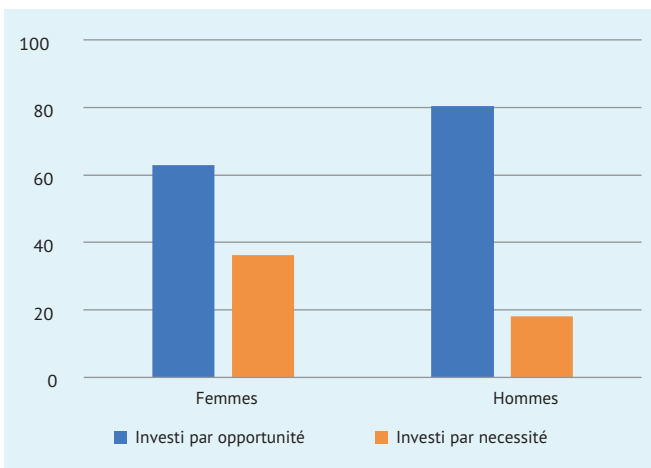


Figure 39 : Raisons d'investissement dans une activité entrepreneuriale (%)



Source :

Cependant, sur le marché du travail, la situation s'inverse largement en faveur des hommes. Selon les dernières enquêtes sur la situation de l'emploi (ENES, 2015), le taux d'activité est estimé à 65,2% au niveau national avec 72,1% pour les hommes contre 52,3% pour les femmes.

II.1.2 Inclusion financière

Érigée comme un des piliers de l'objectif 5 des ODD « Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques [...] aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect des législations internes, » l'inclusion financière constitue un levier important pour renforcer le bien-être des individus. Vu le rôle des femmes dans la vie économique des ménages, leur intégration financière constitue un enjeu important de bien-être pour ces dernières.

Comparé aux autres pays, le niveau de pénétration des services bancaires (compte bancaire, services mobil-money) reste faible au Sénégal. En effet, seul 42,3% de la population disposent d'un compte bancaire ou service mobil-money (Banque mondiale, 2018). Par ailleurs, cette faiblesse de l'inclusion financière est accompagnée d'un niveau de disparité élevée par rapport aux sexes. Le Sénégal affiche un écart de 8,3% entre le taux d'accès des hommes et celui des femmes alors que le Sri Lanka affiche un écart de 0,4%, suivi de la Malaisie avec un écart de 5,4%. Le Ghana et le Kenya présentent quant à eux un écart de 8,1% entre le taux d'accès aux services bancaires et mobil-money pour les hommes et celui pour les femmes. Cependant, cet écart reste plus ou moins stable au Sénégal sur la période 2014 et 2017 tandis qu'il se creuse pour les pays comme le Ghana et le Costa Rica.

Tableau 3 : Ecart homme-femme des proportions d'individus disposant d'un compte bancaire ou service mobil-money (en %)

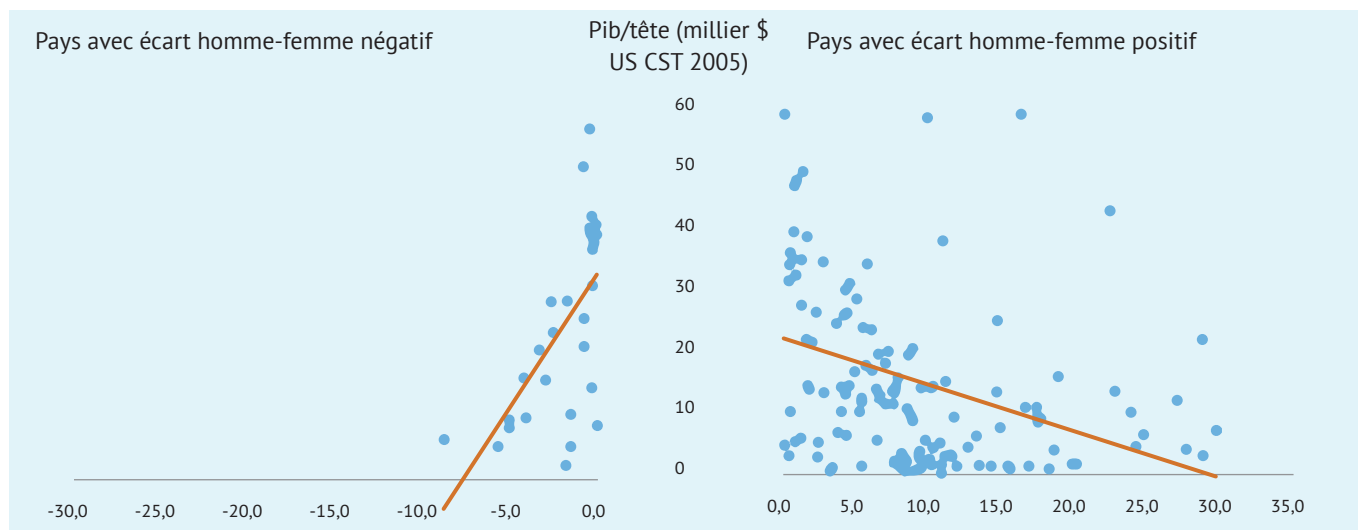
Pays	2014	2017	Ecart
Costa Rica	9	14,6	5,6
Côte d'Ivoire	10	11	1
Ghana	2,3	8,1	5,3
Kenya	7,5	8,1	0,6
Malaisie	4,9	5,4	0,5
Pérou	13,2	16,5	3,3
Sénégal	8,5	8,3	-0,2
Tunisie	13,5	17,4	3,9

Source : Banque mondiale, 2018

Cette disparité affecte négativement le niveau de développement humain et implique la nécessité de mettre en place des mesures pour renforcer l'accès aux services financiers dans un cadre plus égalitaire. En effet, bien que, dans la plupart des pays, l'écart soit en faveur des hommes, il affecte négativement le niveau de développement économique quel que soit son signe.



Figure 40 : Corrélation entre le PIB/ tête (en US dollar constant, 2005) et l'écart homme-femme des proportions d'individus disposant d'un compte bancaire ou service mobil-money (en %)



Source : Banque mondiale, 2018

II.1.3 Participation au marché du travail

Au Sénégal, le poids démographique des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes. Selon le dernier recensement (RGPHAE, 2013), elles constituent 50,1% de la population contre 49,9% pour les hommes. Par ailleurs, au niveau de la tranche d'âges 15-64 ans, le ratio de masculinité est estimé à 0,9, soit 9 hommes pour 10 femmes.

Malgré la prédominance des femmes dans la population en âge de travailler, celles-ci restent en marge du marché du travail. Sur 10 hommes disposés à travailler, 6 possèdent un emploi alors que chez les femmes, le ratio est de 3 sur 10. Ce faible niveau d'emploi a pour corollaire un chômage plus élevé chez les femmes, particulièrement les jeunes de la tranche d'âges 25-29 ans. 30,2% des femmes de cette tranche d'âges sont des chômeurs contre 15,5% pour les hommes. En outre, les femmes restent plus longtemps dans le chômage avec une durée moyenne de 5 années contre 3 pour les hommes (ENES, 2015).

Cependant, en termes de rémunération mensuelle, les disparités varient selon la catégorie socioprofessionnelle. Les hommes gagnent en moyenne plus que les femmes au niveau des cadres supérieurs. En effet, un homme de ce statut gagne environ 933 000 francs CFA par mois contre 697 000 francs CFA pour une femme. De même, au niveau des employés manœuvres, ouvriers et des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés, le salaire mensuel des hommes est supérieur à celui des femmes. Une femme employée manœuvre ouvrière gagne en moyenne 205 577 francs CFA contre 246 911 francs CFA chez les hommes. Cet écart est plus important chez les techniciens, agent de maîtrise, ouvriers qualifiés avec une femme de ce statut qui gagne 284 123 francs CFA contre 336 288 pour un homme (EERH, 2018).

La faible participation des femmes au marché du travail cache une réalité marquée par l'importance du rôle que ces dernières jouent par rapport au bien-être dans les ménages et dans la société. Elles sont en général responsables des travaux domestiques non rémunérés qui sont pris en charge par la

cible 447 de l'ODD5. Une estimation monétaire de ces travaux domestiques montre qu'elles pourraient participer à hauteur de 30 % du PIB du Sénégal si ce travail était rémunéré⁴⁸. Ce travail domestique est principalement dominé par le fait de s'occuper des enfants et des personnes âgées (11 % du PIB), faire la cuisine (4,7 % du PIB), le shopping (4,3 % du PIB).

II.1.4 Migration

L'analyse du système migratoire mondial montre que la migration féminine serait non seulement en train d'augmenter, mais également se diversifie de plus en plus⁴⁹. Au Sénégal, cette situation semble se confirmer au regard des résultats du dernier recensement. En effet, entre 1 et 29 ans, les proportions d'immigrants internationaux sont plus importantes chez les femmes que chez les hommes. Les écarts sont plus accentués dans la tranche d'âges 15-19 ans avec 14,8% chez les femmes contre 7,8% chez les hommes. Par contre, la proportion des hommes est plus élevée que celle des femmes entre 30 et 79 ans.

Par contre, si 80,7% des migrants chez les hommes partent pour un motif de travail, seul 38,3% des migrantes sont pour ce dernier motif. En outre, 34,7% des migrations des femmes sont liées au mariage ou à des raisons familiales tandis que 20,9% sont liés à des raisons d'étude et d'apprentissage.

II.2 Dimension sociale des inégalités de genre

II.2.1 Education

L'éducation reste une des priorités de l'État du Sénégal qui, à l'instar de la communauté internationale, s'est engagé pour l'accès universel à une éducation de qualité. Cette volonté du Gouvernement est matérialisée à travers le « Programme

47. Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés par la mise en place des services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille tenant compte du contexte national.

48. « Arbitrage marche du travail et marche domestique ». CREFAT et ANSD.

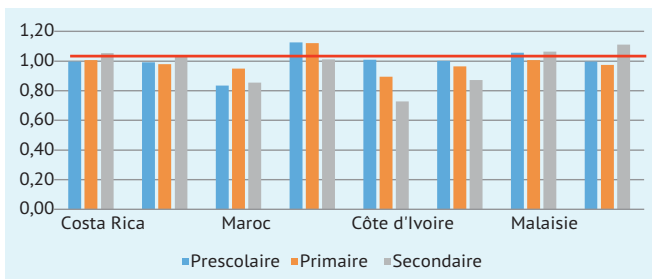
49. Cordell et al (1996), Ouédraogo et al. (1996)



d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation » (PAQUET-EF 2013-2025). La mise en œuvre de la première phase du programme achevé, l'actuel PAQUET devient le plan stratégique et le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2018-2030 et épouse ainsi les orientations phares déclinées dans le plan de développement et les engagements du pays auprès de la communauté internationale (Agendas 2030 et 2063).

Avec un taux brut de scolarisation au primaire de 86,1% en 2017, le Sénégal s'inscrit sur une bonne dynamique en vue de l'atteinte de la scolarisation universelle dans l'enseignement primaire. De plus, le pays a consenti beaucoup d'efforts pour réduire les inégalités entre les sexes en facilitant l'accès des filles à l'éducation. En effet, la parité genre a été atteinte au préscolaire, au primaire et au secondaire. En comparaison avec les autres pays, le Sénégal se classe parmi les pays les plus performants.

Figure 41 : Taux brut de scolarisation, ratio filles-garçons



Source : PNUD, 2018

II.2.2 Fécondité, santé maternelle et mariages précoces

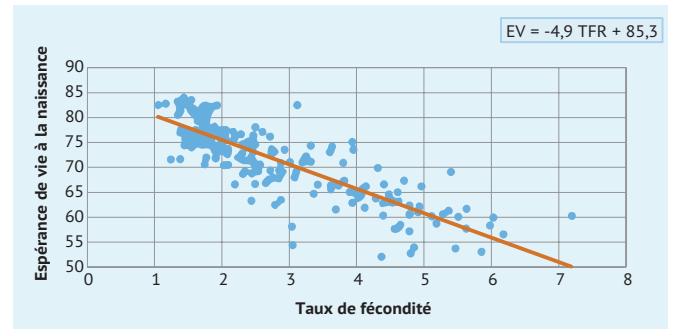
L'État du Sénégal a toujours affirmé son engagement à faire de la santé un domaine prioritaire en garantissant l'accès à des services de qualité. Dans ce cadre, la santé de la femme et de l'enfant a été érigée comme pilier. Ainsi les services de soins de santé durant la grossesse, l'accouchement et après l'accouchement sont primordiaux pour la survie de la mère et de l'enfant et le bien-être des ménages en général.

À cet effet, différentes stratégies sont mises en œuvre pour une amélioration durable de la santé maternelle et néonatale. Entre autres stratégies, le dernier Plan national de Développement sanitaire 2009-2018 a été élaboré avec comme objectif de réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelle et infanto juvénile. En effet, ces facteurs pèsent lourd sur le bien-être des ménages à travers leurs coûts financier et social. Ils limitent la capacité des individus à participer pleinement au développement du pays.

Au regard du lien qui existe entre la fécondité et l'espérance de vie à la naissance, force est de constater que la prise en charge efficace de la santé de la population commence par celle de la mère à partir d'une gestion correcte du taux de fécondité.

Au regard des données mondiales, il existe une corrélation négative entre le taux de fécondité et l'espérance de vie. Cette situation justifie l'importance d'analyser les problèmes de santé spécifiques aux femmes en tant que mère puisque ceux-ci affectent la santé de tout le reste de la population.

Figure 42 : Corrélation entre espérance de vie et taux de fécondité



Source : Banque mondiale, 2018

La santé maternelle affecte directement l'état de santé de la population. En effet, si la mère est souffrante, ceci est directement transféré aux enfants qui vont naître et de là aux futurs individus qui arriveront sur le marché du travail. C'est pourquoi le Sénégal a consenti beaucoup d'efforts pour renforcer l'état de santé de la population à travers la santé maternelle. La quasi-totalité des femmes (97%) âgées de 15 à 49 ans ont reçu des soins prénatals auprès de personnels de santé qualifiés en 2017. La répartition des femmes bénéficiant de soins de santé prénatals selon le type de personnel qualifié, montre que la plupart des soins prénatals sont administrés par des sages-femmes (86%). Par contre, dans seulement 7 % des cas, ce sont des infirmières qui ont dispensé ces soins et, dans 4 % des cas, ce sont des médecins.

Cependant, en dépit de ces efforts, la mortalité maternelle reste élevée au Sénégal et se situe à 236 décès pour 100 000 naissances. Cette situation s'explique entre autres par le faible niveau de respect des normes en matière de visites prénatales. Si l'OMS recommande au moins quatre visites prénatales, les résultats montrent que seules 57% des femmes enceintes respectent cette recommandation (avec 49% en milieu rural). Par ailleurs, le nombre de naissances ayant lieu hors établissements de santé reste élevé surtout chez les ménages les plus pauvres (47%).

En dehors de ces raisons, le mariage précoce demeure une préoccupation majeure et constitue un facteur affectant la santé maternelle. La maternité à un âge très jeune est associée à un risque accru de complications durant la grossesse et à la naissance de l'enfant et à des niveaux élevés de mortalité néonatale. Ainsi, l'ODD 5.3 préconise l'élimination de toutes pratiques préjudiciables, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales. Au regard des résultats des différentes enquêtes démographiques de Santé (EDS), menées de 2012 à 2017, la fécondité demeure précoce au Sénégal (entre 15 et 19 ans). 19 % des femmes âgées de 25-49 ans ont eu leur première naissance avant l'âge exact de 18 ans et 69 % avant l'âge exact de 25 ans.



Ce niveau de fécondité élevé à des âges précoces est lié, entre autres, à la forte exposition des femmes aux risques de grossesse dus aux mariages précoces. Au Sénégal, les femmes entrent en union plus tôt que les hommes. L'âge médian à la première union est de 20,2 ans chez les femmes âgées de 25-49 ans. Près du tiers des femmes de 25-49 ans (32 %) avaient déjà contracté une première union avant d'atteindre 18 ans exacts. Chez les hommes, du même groupe d'âges, cette proportion n'est que de 1 %. Par ailleurs, parmi les hommes de 25-59 ans, seulement 17% avaient déjà contracté une première union avant d'atteindre 25 ans exacts.

Seules 76% des filles restent célibataires à 15 ans contre 99% chez les hommes. Par ailleurs, notons que cette structure par âge de la nuptialité est restée quasi identique depuis 2010.

Tableau 4 : Structure par âge et par sexe du taux de célibat

Tranches d'âges	Homme (%)	Femme (%)
15-19	99	76
20-24	93	42
25-29	72	19
30-34	36	10
35-39	16	4
40-44	9	4
45-49	4	2

Source : Rapport EDS, 2017

II.2.3 Violences faites aux femmes

L'élimination des violences basées sur le genre (VBG) demeure l'un des défis les plus importants et les plus présents au Sénégal. Les VBG constituent une entrave aux droits humains fondamentaux. Des recherches ont mis en évidence leurs conséquences sur la santé, la démographie, la société avec des effets intergénérationnels. L'urgence d'éradiquer ce fléau justifie l'adhésion du Sénégal aux instruments internationaux et régionaux promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et la non-discrimination des femmes. Ainsi, à travers l'ODD 5.2, l'objectif fixé d'ici 2030 à travers le monde consiste à éliminer de la vie publique et privée, toutes formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris la traite, l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Au Sénégal, 27 % des femmes de 15-49 ans ont subi des violences physiques dès l'âge de 15 ans. Cette situation est beaucoup plus profonde en zone rurale où le taux est estimé à 28% contre 25% en zone urbaine. Par ailleurs, cette violence augmente avec le nombre d'enfants vivants, passant de 22 % parmi les femmes de 15-49 ans et n'ayant aucun enfant vivant à 32 % chez celles ayant 5 enfants ou plus. La violence est souvent faite dans le cadre conjugal.

Par ailleurs, les abus sont essentiellement d'ordre physique. Au Sénégal, ils sont estimés à 21,3% contre 25,7% au Ghana et 31,9% au Pérou. Le pourcentage de femmes ayant à la fois subi des violences physiques et sexuelles reste élevé même s'il est plus modéré au Sénégal (5%) que dans les pays de comparaison. Pour ce qui est des violences d'ordre sexuel uniquement, le Sénégal présente un taux assez élevé avec 3,3% en 2017 derrière le Ghana.

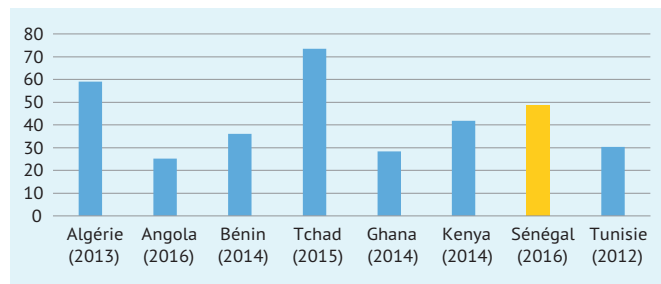
Tableau 5 : Violences physiques et sexuelles chez les femmes

Pays	Femmes ayant subi des...		
	violences physiques uniquement	violences sexuelles uniquement	violences physiques et sexuelles
Côte d'Ivoire	32,1	0,6	3,5
Ghana	25,7	7,9	10,9
Kenya	33,3	2,6	11,5
Pérou	31,9	6,4	6,1
Sénégal	21,3	3,3	5,1

Source : Statcompiler-DHS program, 2019

Malgré ce niveau de violence encore élevé, les femmes du Sénégal semblent être plus tolérantes face à ces faits, comparées à leurs consœurs des pays de référence. En effet, 48,6% des femmes pensent que leur mari a autorité à les battre. Ceci place le Sénégal (49%) en troisième position des pays où les femmes acceptent cette violence derrière le Tchad (73,5%) et l'Algérie (59%) alors que l'Angola affiche un taux de 25,2% contre 28,3% pour le Ghana.

Figure 43 : Taux de femmes qui pensent que leur mari a autorité à les battre



Source : Banque mondiale, calculs auteurs

II.3 Leadership et participation des femmes à la vie politique

Le leadership des femmes constitue un des piliers de l'ODD5. La cible 5.2 de l'ODD5 préconise de veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux décisions à tous les niveaux, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent au même pied d'égalité.



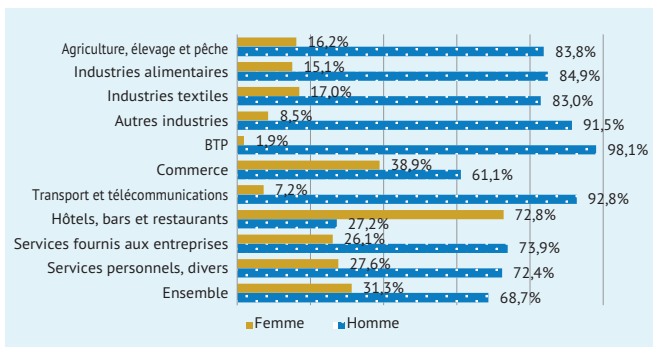
II.3.1 Leadership

Sur le plan économique, la participation des femmes aux sphères de décision constitue un facteur important d'autonomisation. Au-delà du cadre économique, cette participation a des retombées jusqu'au niveau social avec l'amélioration de la capacité de négociation au niveau de la sphère familiale, locale et nationale.

Au Sénégal, la proportion des employeurs sur les individus non-salariés, qui sont sur le marché du travail, est faible (environ 2,2%). Par ailleurs, les femmes restent sous représentées par rapport aux hommes avec 18,2% de la population totale des employeurs contre 77,3% pour les hommes (ENES, 2015).

En termes de gestion d'entreprise, la tendance est toujours en faveur des hommes avec 68,7% contre 31,3% pour les femmes. Cette situation est plus marquée dans les activités comme le BTP, les autres industries, les transports et télécommunication. Cependant, certaines activités se démarquent avec une bonne présence des femmes. Il s'agit de l'activité hôtelière, bars et restauration (avec 72,8% des chefs femmes contre 27,2% de chefs hommes) et du commerce (avec 38,9% des chefs femmes contre 61,1% de chefs hommes)

Figure 44 : Répartition des chefs d'entreprise par branche d'activité selon le sexe



Source : Banque mondiale, calculs auteurs

II.3.2 Participation des femmes à la vie politique

Au Sénégal, des avancées notoires ont été faites au niveau de la représentation des femmes dans l'Administration publique ces dernières décennies. Toutefois, les femmes sont dans l'ensemble sous-représentées aux échelons les plus élevés des instances de décision. Depuis les indépendances, le Sénégal n'a connu que deux Premiers Ministres femmes. Au sein du Gouvernement, elles sont au nombre de 8 sur 32 ministres.

Dans l'effectif des Présidents de bureau de commissions des institutions électives et semi électives, la part des femmes est de 12,5% (ONP, situation des indicateurs dominants de 2016). Le constat est le même dans l'Administration et les collectivités territoriales où les femmes représentent respectivement 4% et 2%. Par ailleurs, au sein des Conseillers territoriaux, le taux est beaucoup plus relevé avec 47,6% de femmes (ONP, 2016).

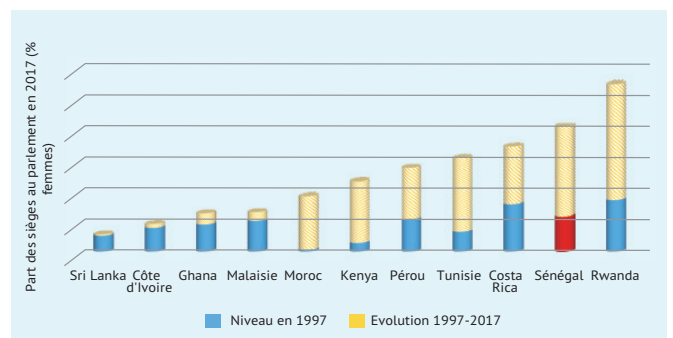
L'amélioration du niveau de participation des femmes dans l'Administration publique ainsi que dans le processus de prise de décision est indispensable pour que leurs intérêts soient véritablement pris en compte. Toutefois, des contraintes spécifiques à la femme entravent leur accession aux emplois supérieurs de la fonction publique. En effet, la mobilité géographique exigée dans certains postes ainsi que les maternités constituent des obstacles à la promotion de la candidature féminine.

Cependant, en matière syndicale, les femmes jouent un rôle important dans la protection et la promotion des droits des travailleurs. Elles militent en faveur d'une série de réformes en lançant le débat sur l'interconnexion entre des domaines généralement distincts comme le domicile et le lieu de travail, ou la grossesse et la vie professionnelle.

Parmi les activités promues par les leaders féminins, figurent des programmes d'éducation communautaire sur la violence domestique et le harcèlement des femmes sur le lieu de travail, mais également des campagnes de sensibilisation établissant un lien explicite entre la violence et l'exploitation sexuelle sur le lieu de travail et à domicile.

Depuis l'adoption du Plan d'action de Beijing, en 1995, les femmes ont de plus en plus accès à des responsabilités dans l'échiquier politique. Cela s'est traduit par une augmentation du nombre de femmes au Parlement. À ce niveau, les efforts réalisés à travers la mise en place de la loi sur la parité, la mise en œuvre de la stratégie sur l'équité et l'égalité de genre ont permis au Sénégal de progresser considérablement dans la participation féminine à la vie politique. Il vient en tête des pays africains ayant la plus grande représentativité des femmes au sein des organes électifs avec près de 41,82% en 2017 contre 11,7% en 1997 (PNUD, 2018) derrière le Rwanda. Ceci est largement au-dessus de la moyenne mondiale (24,1 %) et de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (23,8 %).

Figure 45 : Représentativité des femmes au Parlement



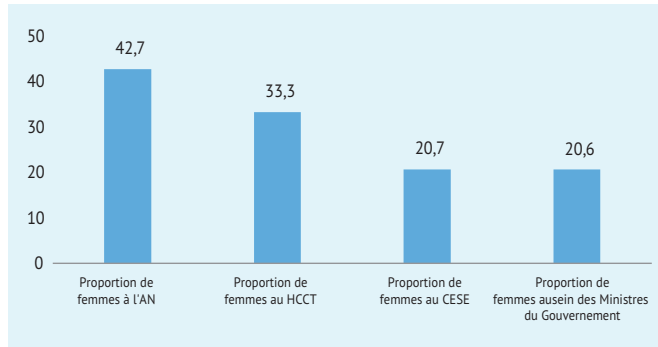
Source : PNUD, 2018

Grâce à la loi sur la parité adoptée en mai 2010, le pourcentage d'éluës à l'Assemblée nationale est passé de 29,2% en 2007 à 41,82% en 2017 en passant par 42,7% à l'issue des législatives de 2012. Malgré toutes les dispositions prises, les proportions sont plus inégales au niveau du Gouvernement (20,6%), suivi de la représentativité au sein du Conseil économique social et



environnemental (CESE) avec 20,7% et enfin au sein du Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT) avec 33,3% (ONP, 2016). En tout, elles représentent 25,7% des membres de bureau des commissions de ces institutions électives et semi électives (AN, HCCT, CESE).

Figure 46 : Représentation dans les Institutions de La République



Source : Rapport Mise en œuvre de la Loi sur la Parité/ONP, 2016

Cependant, les femmes devraient voir leurs rôles nettement renforcés au sein des partis politiques car constituant une composante essentielle de l'électorat sénégalais. Cela justifie le besoin d'accroître leur responsabilité au sein des partis politiques. Cette prise de participation aux différentes élections peut s'avérer nécessaire pour surmonter les obstacles résultant de la discrimination basée sur le genre.

Dans le Gouvernement, leur participation constitue de plus en plus des indicateurs majeurs du niveau global de la démocratie. Cette prise en compte de la notion de genre, dans les démocraties africaines par le biais de la participation accrue des femmes, fait partie des transformations structurelles indispensables pour atteindre l'égalité sociale et un niveau de développement humain plus élevé. Il est essentiel de consolider ces acquis afin d'équilibrer le paysage politique qui reste largement dominé par les hommes.



III. Équité et égalité de genre dans le développement humain

L'inégalité de genre engendre un coût économique important et constitue un frein majeur à l'épanouissement des femmes. L'amélioration de la croissance économique et du développement humain requiert la prise en compte des nombreuses femmes qui sont encore laissées en rade, à différents niveaux de la société. Les coûts économiques des disparités entre les genres sur le marché du travail en Afrique subsaharienne restent énormes. En moyenne, entre 2010 et 2014, l'Afrique subsaharienne a perdu quelque 95 milliards de dollars US par année, soit l'équivalent d'environ 6 % du PIB (PNUD, 2016). Cette perte de revenu limite fortement l'amélioration du développement humain. Ainsi, les politiques et programmes centrés sur l'exploitation du potentiel des femmes constituent un facteur important de transformation économique et sociale favorisant un développement inclusif et durable.

Après l'élaboration de l'IDH en 1990 et son utilisation à travers le monde, le PNUD au regard des limites de cet indicateur, a mis au point des mesures complémentaires pour mieux prendre en charge la notion de développement humain sous ses différentes formes. À cet effet, la dimension de l'équité et de l'égalité de genre est apparue comme un aspect important pour la promotion du développement humain.

III.1 Intégration du genre dans le développement humain

Le défi de l'équité et de l'égalité de genre se pose avec beaucoup d'acuité, à divers niveaux de la société et pour tous les pays. Cette partie analyse le développement humain en rapport avec le genre, à travers les indicateurs du PNUD qui décrivent les inégalités entre hommes et femmes. Il s'agit en particulier de l'indice de développement de genre (IDG) et de l'indice d'inégalité du genre (IIG).

III.1.1 Indice de développement du genre (IDG)

L'indice de développement du genre (IDG) mesure l'écart de performance entre les hommes et les femmes en matière de développement humain. Il est composé des IDH estimés séparément pour les hommes et les femmes, dont le rapport correspond à l'IDG. Plus il se rapproche de 1, plus l'écart entre les hommes et les femmes est marginal.

En 2017, les femmes ont atteint, en moyenne, 91 % du niveau de développement humain des hommes, contre 88,6% en 2013. Cette amélioration du développement humain des femmes pourrait s'expliquer par la mise en œuvre de politiques et réformes en faveur de l'équité et de l'égalité de genre telles que la loi sur la parité et l'adoption de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG) à travers son objectif d'instauration d'un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal.

Figure 47 : Indice de développement humain par sexes et indice de développement du genre (IDG) au Sénégal

Figure 47a : Situation de 2013

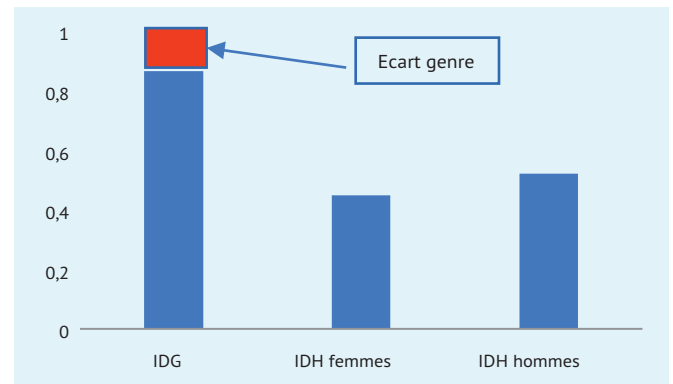
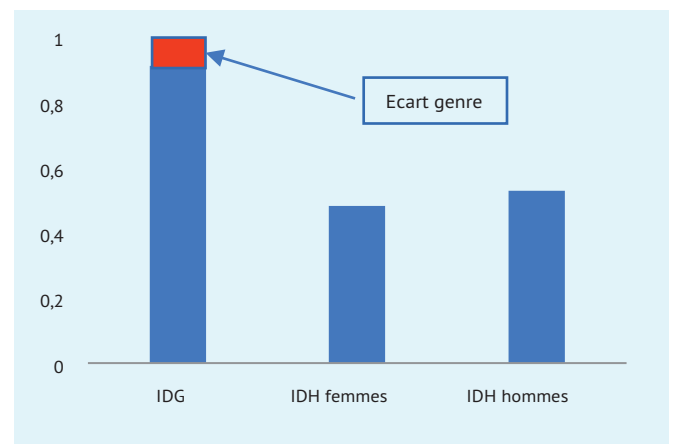


Figure 47b : Situation de 2017



Source : DP à partir des données PNUD (2014 et 2018)

L'analyse des composantes de l'IDG montre que l'écart de développement humain, défavorable aux femmes, s'explique par leur faible niveau de revenu et la faible durée moyenne de scolarisation par rapport aux garçons (Figure 17). Ainsi, le revenu d'un homme sénégalais représente jusqu'à 1,8 fois celui de la femme (3101\$ pour les hommes contre 1691\$ pour les femmes). Au plan économique, du fait de leur participation limitée au marché du travail et de la discrimination salariale liée au sexe, les femmes disposent d'un niveau de rémunération moins important que celui des hommes.

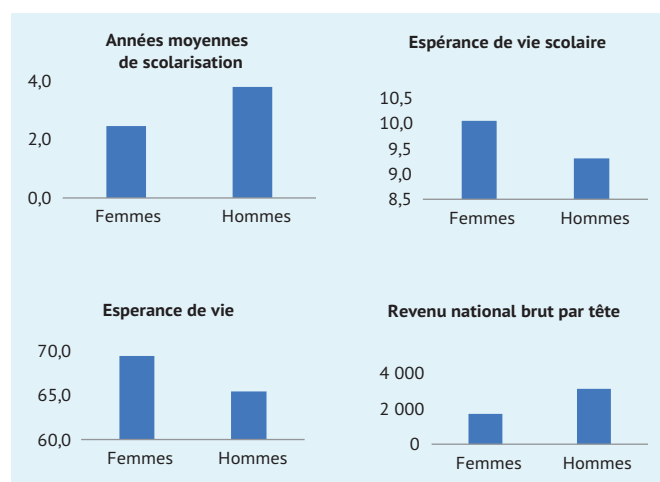
L'écart de rémunération (différence relative entre les revenus moyens des hommes et ceux des femmes) reste une caractéristique des marchés du travail au Sénégal et ailleurs. En moyenne, en Afrique subsaharienne, dans les secteurs non agricoles, l'écart de rémunération non ajusté entre les genres est d'environ 30 %. Ainsi, pour chaque dollar gagné par un homme dans les secteurs de l'industrie manufacturière, des services et du commerce, une femme ne gagnerait que 0,7 dollar (ONU-Femmes, 2016). Deux principaux facteurs expliquent les écarts de rémunération entre les sexes : (i) les inégalités en matière d'accès aux chances (notamment à l'éducation), en raison des normes et des systèmes



de valeurs traditionnelles qui attribuent des rôles différents aux hommes et aux femmes, et ce, en lien avec les ressources auxquelles hommes et femmes peuvent accéder ; et (ii) le fait que le travail domestique incombe en premier lieu aux femmes, qui les orientent vers des postes similaires sur le marché du travail : communément appelé « l'effet de sélection » (PNUD, 2016).

Au Sénégal, les femmes sont limitées dans l'accès aux ressources et opportunités liées à l'épanouissement de leur vie, telles que l'éducation, le foncier, le crédit, etc. Ainsi, dans le domaine de l'éducation, même si elles disposent d'un avantage par rapport aux hommes dans l'espérance de vie scolaire, par contre, le niveau moyen d'éducation des hommes (3,8 années) reste plus élevé que celui des femmes (2,4 années). Ces disparités empêchent les femmes de jouir de conditions de travail justes et favorables et entravent leur participation. Par conséquent, le niveau d'emploi salarié reste plus élevé chez les hommes (32,3%) que chez les femmes (22,9%).

Figure 48 : Composantes de l'IDH selon le genre en 2017



Source : DP à partir des données PNUD (2018)

Le Sénégal enregistre un niveau d'égalité de genre moyen plus élevé que la plupart de ses comparateurs (Figure 49a). À l'exception de la Malaisie, du Costa Rica et du Sri Lanka, qui affichent un faible écart de développement humain entre les sexes, le Sénégal se positionne assez bien par rapport aux autres pays de référence. Ainsi, bien que le niveau de développement humain apparaisse globalement faible, celui-ci s'opère dans un contexte de réduction des écarts entre les sexes. Cette situation est différente de celle observée dans certains pays comme le Maroc et la Tunisie (Figure 49b) qui affichent des niveaux de développement humain plus élevés que le Sénégal, mais, avec des écarts entre les sexes plus importants.

Figure 49 : Indice de développement humain par sexes et indice de développement du genre, 2017

Figure 49a : Indice de développement humain par sexe

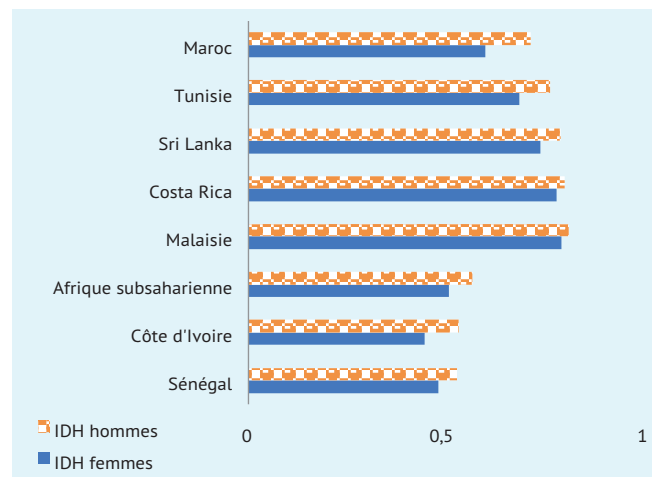
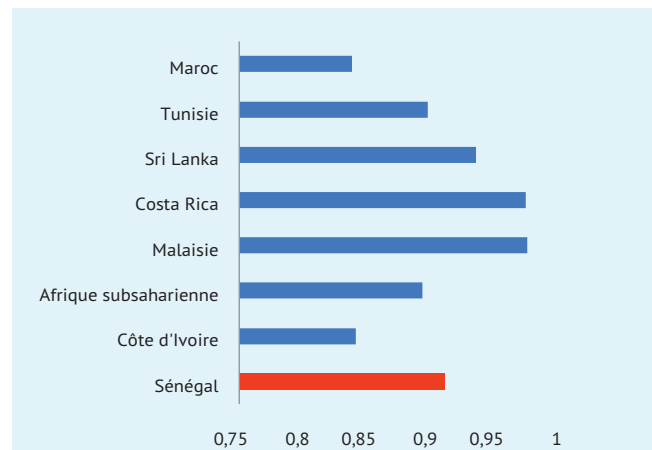


Figure 49b : Indice de développement du genre

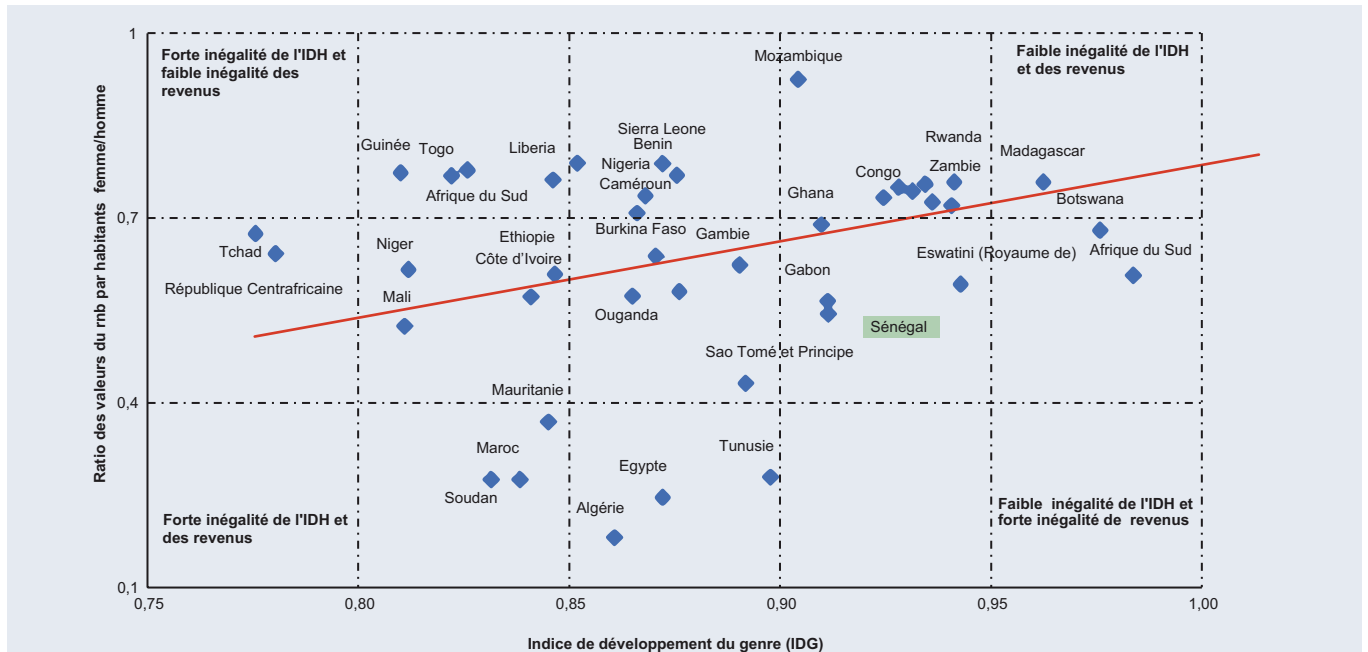


Source : PNUD, 2018

Par ailleurs, les inégalités de développement humain peuvent être expliquées par des inégalités du point de vue des revenus. En effet, tel que le montre la Figure 50, les femmes africaines, vivant dans les pays qui affichent les inégalités de revenu entre le genre les plus faibles, ont généralement tendance à avoir les niveaux d'IDG les plus élevés, c'est-à-dire une inégalité de genre plus faible. Le Sénégal pour sa part, est bien classé lorsqu'il s'agit des inégalités de développement humain entre les sexes. Toutefois, sa position est moins confortable dans les inégalités de revenus. Ainsi, les bonnes performances enregistrées par le Sénégal en matière de développement du genre seraient expliquées par les progrès réalisés par les femmes dans les autres piliers du développement humain, à savoir l'éducation et la santé.



Figure 50 : Indice de développement du genre et inégalités de revenu selon le sexe en 2017



Source : DP à partir des données PNUD (2018)

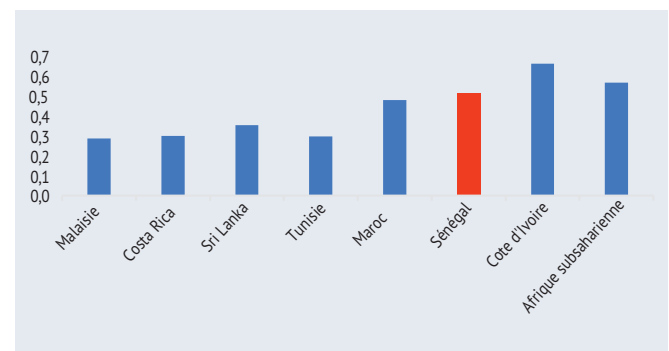
III.1.2 Indice d'inégalité de genre (IIG)

L'IIG est un indice composite qui mesure les disparités entre les sexes. Il reflète les inégalités dont souffrent les femmes en termes de santé reproductive, d'éducation, de représentation politique et sur le marché du travail. Il est perçu comme la perte de développement

humain due aux écarts de condition des femmes et des hommes dans les trois domaines qu'il sert à évaluer. Plus la valeur de l'IIG est proche de zéro, plus il y a l'égalité entre les sexes. En 2017, le Sénégal avec un indice d'inégalité de genre de 0,515 se positionne parmi les pays les plus inégalitaires entre les sexes.

Cette situation s'explique par les faibles résultats enregistrés par le Sénégal dans certains domaines. En effet, d'importantes inégalités sont notées dans la santé reproductive (mortalité maternelle et taux de naissance chez les adolescentes encore élevés) de même que dans la scolarisation des filles. Un fort taux de natalité chez les adolescentes constitue un obstacle à l'avancement des jeunes filles en réduisant leurs chances d'aller à l'école, de gagner leur vie et de jouir de leur indépendance. Par contre, pour ce qui est de la dimension autonomisation, le Sénégal, avec 41,8% des sièges parlementaires qui sont occupés par des femmes, dispose d'un avantage par rapport aux autres pays de comparaison.

Figure 51: Indice d'inégalité de genre au Sénégal et dans les pays comparateurs, 2017



Source : DP à partir des données PNUD (2018)

Tableau 6 : Composante de l'IIG au Sénégal et dans les pays comparateurs

	Ratio de mortalité maternelle	Taux de naissance chez les adolescentes	Nombre de sièges au parlement (%)	Population avec un niveau éducation secondaire (fille)	Population avec un niveau éducation secondaire (garçon)	Participation à la force de travail (fille)	Participation à la force de travail (garçon)
Malaisie	40	13,4	13,1	78,9	81,3	50,8	77,4
Costa Rica	25	53,5	35,1	53,8	51,9	45,3	73,9
Sri Lanka	30	14,1	5,8	82,6	83,1	35,1	74,1
Tunisie	62	7,7	31,3	41,2	52,7	24,3	70,6
Maroc	121	31,1	18,4	28,0	34,8	25,0	74,1
Sénégal	315	72,7	41,8	11,1	20,1	45,5	69,9
Côte d'Ivoire	645	132,7	9,2	17,8	34,1	48,1	66,2
Afrique Subsaharienne	549	101,3	23,5	28,8	39,2	65,2	74,0

Source : DP à partir des données PNUD (2018)



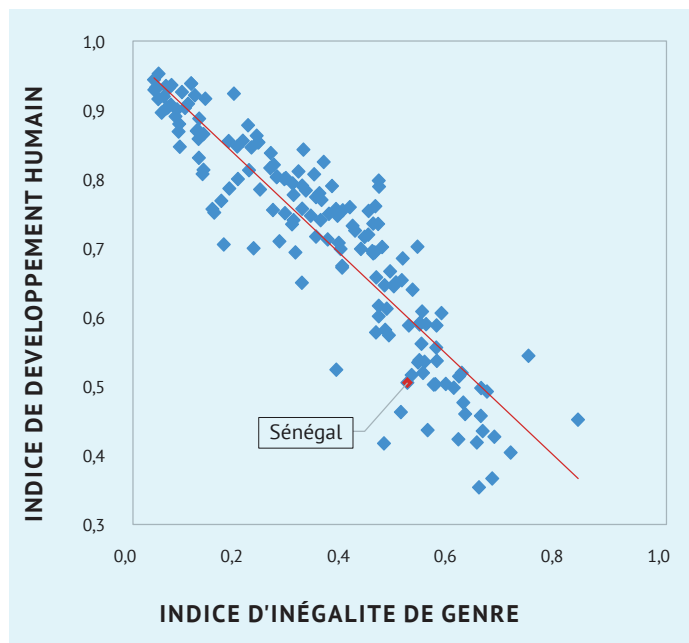
III.2 Effet de l'inégalité de genre dans le développement humain

L'équité et l'égalité de genre affectent positivement le développement humain des pays. La Figure 52a situe l'échantillon de pays pour lesquels les données sont disponibles dans un diagramme de dispersion en fonction de leur IIG (axe horizontal) et de leur IDH (axe vertical). Les pays les plus performants en matière d'équité et d'égalité de genre sont également ceux qui ont des niveaux de développement humain plus élevés.

En outre, ces inégalités entre les sexes peuvent être favorisées par des institutions sociales discriminatoires qui limitent le potentiel de développement humain. Ainsi, les pays qui présentent des niveaux de développement les plus faibles présentent aussi des institutions sociales discriminatoires à l'encontre des femmes, selon l'indice Institutions sociales et d'égalité de genre de l'OCDE (Figure 52b).

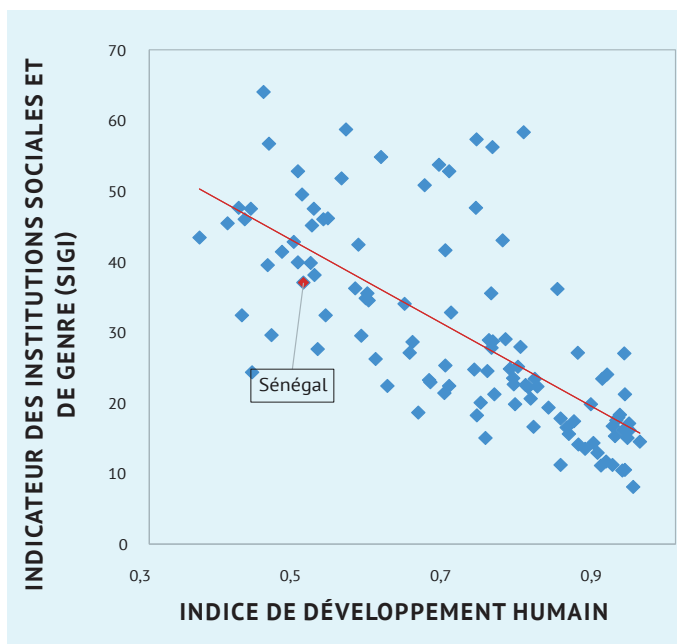
Figure 52 : Développement humain et inégalité de genre

Figure 52a : IDH et IIG



Source : DP à partir des données du PNUD (2018) et de l'OCDE (2019)

Figure 52b : IDH et SIGI



Ainsi, il faut noter qu'il existe une relation significative entre les indicateurs de mesure de l'inégalité de genre et le développement humain (tableau de l'annexe 6). L'IIG entrave la performance de l'IDH dans les pays. Les résultats indiquent qu'une augmentation de 1 % de l'IIG réduirait l'IDH de 0,73%. Par ailleurs, parmi les variables composant les dimensions de l'IIG, la mortalité maternelle, le taux élevé de naissance chez les adolescentes ainsi que la faible participation des femmes au marché du travail affectent négativement et significativement les performances en matière de développement humain. En outre, la présence d'institutions sociales discriminatoires (atteinte à l'intégrité physique, favoritisme envers les garçons, limitation des ressources et des biens et restriction des libertés civiles) est préjudiciable également à l'atteinte d'un niveau de développement humain élevé.



Conclusion et recommandations

La prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre, adossée à une mutation profonde des mentalités dans l'élaboration et l'exécution des politiques, programmes et projets de l'État, offre une opportunité sans précédent d'atteindre un niveau de développement humain élevé. Celle-ci contribue à la création de conditions favorables conduisant à des résultats tangibles qui garantissent la croissance inclusive, la réduction des inégalités, l'amélioration du bien-être et l'élimination de toutes formes de discriminations basées sur le sexe. Elle couvre toutes les dimensions d'un développement humain durable.

Pour y arriver, il conviendrait de mettre en œuvre des actions concertées pour rendre le processus de transformation plus inclusif afin de stimuler la transition vers une forte croissance économique. Il s'agira de :

- Renforcer l'autonomisation des femmes et des filles afin de leur garantir une pleine participation à la vie

socioéconomique. Cette action devra consister entre autres à (i) encourager l'entrepreneuriat des femmes à travers l'amélioration des conditions de création d'entreprises et la mise en place de mesure d'accompagnement et (ii) renforcer les politiques de santé maternelle et de soins prénataux, (iii) sensibiliser les populations sur les risques liés au mariage précoce et lutter contre les violences basées sur le genre ;

- Promouvoir la représentativité des femmes dans les instances de décisions politiques ;
- Développer des programmes de sensibilisation à l'endroit des populations et des communautés sur l'importance du genre ;
- Mettre en œuvre, aux niveaux de toutes les politiques publiques, la réalisation de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles aux moyens d'actions de renforcement des capacités des ministères et autres institutions chargées de de conduire les politiques publiques.



Conclusion générale et recommandations

Le Sénégal a fait des progrès importants en matière de développement humain, malgré un niveau encore faible. L'indice de développement humain (IDH) est passé de 0,37 en 1990 à 0,51 en 2017. Cependant, les modestes avancées notées dans l'éducation et le revenu entravent cette progression. Face à cette situation, le Sénégal devra impulser une transformation profonde de son économie pour accéder à un développement humain durable. La réalisation de cette ambition requiert une transformation structurelle, numérique et sociale.

Dès lors, il convient, pour garantir la mutation économique souhaitée, de mettre l'accent sur la productivité du travail, la création d'emplois, la diversification et la sophistication des exportations.

Pour relever les défis du numérique, les efforts devront être orientés vers l'amélioration du capital humain, du cadre réglementaire et du système de gouvernance.

Enjeu principal du PSE, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre passe par l'autonomisation des femmes, l'instauration de la parité et la réduction des violences basées sur le genre.

Ainsi, la mise en œuvre d'actions concertées, à tous les niveaux, permettra de rendre le processus de transformations structurelle, numérique et sociale plus inclusif afin de placer le Sénégal sur la trajectoire des pays à développement humain élevé. Il s'agira de : (i) réduire les inégalités, surtout celles liées à l'éducation ; (ii) réformer le marché du travail ; (iii) améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel de l'économie numérique ; (iv) réduire les coûts d'accès aux services de Télécommunication et TIC ; (v) accélérer la digitalisation des procédures administratives ; (vi) renforcer l'autonomisation des femmes et des filles.



Références bibliographiques

- Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes du Sénégal, (2019) - *Rapport trimestriel sur le marché des télécommunications*.
- ANSD (2014) – *Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage* (RGPHAE-2013) –, septembre, www.ansd.sn/ressources/RGPHAE-2013/ressources/doc/pdf/2.pdf
- ANSD (2016) – *Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal* (ENES).
- ANSD, 2017. « *Rapport national de présentation de l'indice de pauvreté multidimensionnelle* »
- ANSD, 2018. « *Rapport de l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail au Sénégal* »
- Beuermann, D., McCelvey, C., Yakis, R. 2012. "Mobile Phones and Economic Development in Rural Peru".
- Cissé, S. et Diallo A. (2018) « *Quel niveau de productivité industrielle pour le Sénégal en 2035 ?* ». Direction de la Planification. Planning Paper N° 22. Mars 2018.
- Chenery H. (1960): "Patterns of Industrial Growth", American Economic Review, n° 50(4), pp. 624-654.
- Clark C. (1940): "The Conditions of Economic Progress", MacMillan & Co, Londres.
- CNUCED (2014) : « Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice ».
- Cordel H. Ken, Talley James, Fly Mark, Jones R. Emmet (2003): "Green Migration into Rural America: The New Frontier of Environmentalism? ", article, Society & Natural Resources journal.
- DIOP M. B., BAH M. (2016) : « *Politiques publiques, croissance économique et genre au Sénégal : une approche par un modèle OLG* », Planning paper n°8, Direction de la planification, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan – Sénégal.
- Diop, M. B., Kanté, O., Diallo, A., 2016. « *Croissance inclusive au Sénégal* ». Direction de la Planification.
- Direction de la planification, 2017. « *Rapport sur l'indice de développement régional* ».
- Duarte M., & Restuccia D. (2010): "The Role of the Structural Transformation in Aggregate Productivity", The Quarterly Journal of Economics, n° 125 (1), pp. 129-173.
- ESSO L., & Yeo N. (2014) : « *Transformations structurelles et développement sectoriel en Côte d'Ivoire* », Cellule d'Analyse de Politiques économiques du CIRES.
- Fisher A.G.B. (1939): "Primary, Secondary and Tertiary Production", Economic Record, n° 15, pp. 24-38.
- Global Entrepreneurship Monitor (2015) – 2015/16 GLOBAL REPORT – 2015.
- Gouvernement du Sénégal (2014) – *Plan Sénégal Émergent*, – <http://www.gouv.sn/IMG/pdf/PSE.pdf>.
- Hartmann et al. (2017): "Linking economic complexity, institutions and income inequality".
- Hausmann R., Hwang J., & Rodrik D. (2003): "Development as Self-Discovery", Journal of Development Economics.
- Hausmann R., Hwang T., & Rodrik D. (2007): "What You Export Matters", Journal of Economic Growth, n° 12(1), pp. 1-25.
- Helliwell, J., Layard, R., et Sachs, J. 2019. "World Happiness Report 2019 ", New York: Sustainable Development Solutions Network.
- Herrendorf B., Rogerson R., & Valentinyi A. (2013): "Two Perspectives on Preferences and Structural Transformation", American Economic Review, n° 103 (7), pp. 2752-2789.
- Jarreau, J. et S. Poncet (2012): "Export sophistication and economic growth: evidence from China", Journal of Development Economics, 97(2012): 281-292.
- Kuznets S. (1966): "Modern Economic Growth", New Haven, Yale University Press.
- Kuznets S. (1979): "Growth and Structural Shifts", In W. Galenson (Ed.), Economic Growth and Structural Change in Taiwan. The Postwar Experience of the Republic of China, pp. 15-131. London: Cornell University Press.
- Macku V. & al, (2016): "Structural transformation and Industrial Policy", Virtual Institute UNCTAD; New York and Geneva.
- Mc Millan & Rodrik D. (2011): "Globalization, Structural Change, and Productivity Growth", working paper, Harvard Kennedy School.
- Mckensy Global Institute, (2013) - Lions go digital - *The Internet's transformative potential in Africa*.
- McMillan M. & Harttgen K. (2014): "What is Driving the African Growth Miracle"? African Development Bank Group Working Paper No. 209 October 2014.
- McMillan M., M., Rodrik, D., & Verduzco-Gallo, Í. (2014): "Globalization, Structural Change, and Productivity Growth, with an Update on Africa". World Development, 63 (November 2014), 11-32.
- MEFP (2018) : « *Phase 2 du PSE : Analyse diagnostique et stratégie* », Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan du Sénégal.
- Ministère de l'Économie numérique et des Télécommunications du Sénégal, (2016) - *Stratégie Sénégal-Numérique-2016-2025*.
- Ministère de l'Économie numérique et des Télécommunications du Sénégal, (2017) - *Stratégie nationale de cyber-sécurité du Sénégal*.



Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat féminin, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, (2013) – Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) – Secteur Éducation et Formation 2013-2025.

Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique du Maroc, (2016) - « Maroc Digital 2020 ».

Ndour, C., T., 2018. « Croissance inclusive et développement économique au Sénégal ». Direction de la Planification.

Ngom & Cissé, (2017) – *Les enjeux de l'Économie numérique au Sénégal*, Octobre 2017, Direction de la Planification.

OCDE, (2019) - *Well-being in the digital Age*, Mars 2019.

OCDE, 2017. « Multidimensional Review of Senegal, Publishing », Éditions, OCDE.

OUEDRAOGO Blaise, OUEDRAOGO Lucien, KABORE Oumar (2015) : « Fragmentation de l'espace et conflits d'usage au sahel : cas du bassin versant de Yakouta (Burkina Faso) », article, International journal of biological and chemical sciences, International Formula group

PNUD (2014) – *Rapport mondial sur le Développement humain 2014* –, Nations-Unies, New York.

PNUD (2016) – *Rapport sur le Développement humain en Afrique 2016* –, Nations-Unies, New York.

PNUD (2018) – *Indices et indicateurs de développement humain 2018 - Mise à jour statistique*– 2018, Nations-Unies, New York.

PNUD, (2016) - *Rapport sur le développement humain en Afrique, (2016) - Le développement humain pour tous*.

PNUD, 1990. "Human Development Report 1990: Concept and Measurement of Human Development". Oxford University.

SANE B. (2017): « Les déterminants de la transformation structurelle », Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan du Sénégal, Direction de la Planification.

Sen, A. 1995. "Agency and Well-being: The Development Agenda". In N. Heyzer with S. Kapoor and J. Sandler, eds., A Commitment to the World's Women – Perspectives for Development for Beijing and Beyond. UNIFEM, New York.

Syrquin M. (1994): "Structural Transformation and the New Growth Theory, in Economic Growth and the Structure of Long-Term Development", Pasinetti L.L. et R.M. Solow (eds), St. Martin.s Press, New York, pp. 3-21.

Union Internationale des Télécommunications, (2017) - *Mesurer la société de l'information*.

Vries, G. J. D., Timmer, M. P. & Vries, K. D. (2014): "Structural Transformation in Africa: Static".

Gains, Dynamic Losses ». Groningen: GGDC, 52 p. (GGDC Working Papers; vol. GD-136).

World Bank Group, (2018) - Digital Economy for Africa- Country Diagnostic of Senegal.

World Bank Group, (2017) - The Global Findex Database-Measuring Financial inclusion and the Fintech Revolution.

World Bank Group, (2019) - Doing Business-Training for Reform-Economy profile Senegal.

World Bank Group, (2019) - Global Financial Development Report, World Bank, 2019.

World Development Report (2016) - Digital Dividends.

World Economic Forum, (2019) - Emerging Technologies 2019.

ANNEXES

Annexe 1 : Calcul de l'IDH	62
Annexe 2 : Tableau de bord de l'IDH du Sénégal de 1990 à 2018	62
Annexe 3 : Choix des pays comparateurs	62
Annexe 4 : Calcul de l'IDHI	63
Annexe 5 : Coefficient d'inégalité humaine	63
Annexe 6 : L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)	63
Annexe 7 : Inégalité de genre et développement humain	63





ANNEXES

Annexe 1 : Calcul de l'IDH

IDH	Dimension	Santé		Espérance de vie scolaire				Revenu	
	Indicateur	Espérance de vie à la naissance	Minw 20	Espérance de vie scolaire	Min 00	Durée moyenne d'études	Min 00	RNB/habitant (en PPA \$)	Min 100
			Max 85		Max 18		Max 15		Max 75000
	Indices	Indice espérance de vie		Indice éducation				Indice revenu	
$\text{Dimension de l'indice} = \frac{\text{valeur actuelle} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$									
Indice de Développement humain (IDH) = (indice espérance de vie * indice éducation * indice revenu (1/3))									

Source : PNUD, 2018

Annexe 2 : Tableau de bord de l'IDH du Sénégal de 1990 à 2018

Année	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	RNB par habitant (\$ PPA 2011)	IDH
1990	57,2	4,5	1,5	1777	0,377
1995	57,4	4,8	1,4	1709	
2000	57,8	5,4	1,2	1871	0,39
2005	60,4	6,6	1	2084	
2010	64,1	8	1,6	2157	0,468
2015	66,8	9,3	2,3	2227	0,504
2016	67,1	9,5	2,4	2297	0,506
2017	67,5	9,7	2,4	2384	0,51
2018	67,7		3,1		0,514

Source : PNUD, 2018

Annexe 3 - Choix des pays comparateurs

La DGPPE considère un certain nombre de pays intitulé « pays comparateurs du Sénégal ». Ces pays servent de comparaison afin de juger les performances du Sénégal à travers un prisme plus large et varié. Ceci permet de formuler des recommandations plus adaptées aux indicateurs étudiés, issues de la comparaison de plusieurs situations nationales présentant des similitudes.

Ces pays ont été sélectionnés en fonction de leur niveau de développement mesuré par le PIB par habitant, du taux de croissance annuelle sur une longue période, de la valeur ajoutée agricole et du degré de réussite de leurs

politiques économiques. Ils présentent également une certaine similitude, notamment en matière de dotation en ressources naturelles ; du degré d'industrialisation ou de la structure des exportations. La population, le niveau d'inégalité sociale ainsi que la superficie des territoires ont également figuré parmi les critères d'identification. Ces pays peuvent être considérés comme modèles ou sources d'inspiration pour le Sénégal.

À l'issu de cela, les pays suivants ont été retenus :
Le Costa Rica ; la Côte d'Ivoire ; le Kenya ; le Maroc ; le Pérou ; la Malaisie ; le Ghana ; la Tunisie et le Sri Lanka.



Annexe 4 - Calcul de l'IDHI

Il existe trois étapes pour le calcul de l'indice de développement humain ajusté des inégalités

Étape 1 : Estimation de l'inégalité dans les dimensions de l'indice de développement humain

L'IDHI s'inspire des mesures d'inégalité d'Atkinson (1970) et définit le paramètre d'aversion ϵ égal à 1. La mesure d'inégalité est $A=1-g/\mu$, où g est la moyenne géométrique et μ est la moyenne arithmétique de la distribution. Cela peut être formulé ainsi qu'il suit:

$$A_x = 1 - \sqrt[n]{(X_1 \dots X_n) / X^2} \quad (1)$$

où (X_1, \dots, X_n) désigne la distribution sous-jacente dans la dimension d'intérêt. A_x est obtenu pour chaque variable (espérance de vie, nombre moyen d'années de scolarité et revenu disponible).

L'équation (1) n'admet pas les valeurs nulles. Pour la durée moyenne de scolarisation, il est ajouté une année à toutes les observations pour calculer l'inégalité. Les valeurs aberrantes du revenu par habitant - revenus extrêmement élevés ainsi que revenus négatifs ou nuls - ont été traitées en tronquant le top 0,5% de la distribution afin de réduire l'influence des revenus extrêmement élevés et en remplaçant les revenus négatifs ou nuls par la valeur minimale de 0,5 centile inférieur de la distribution des revenus positifs.

Étape 2 : Ajustement des indices de dimension pour l'inégalité

Les indices de dimension corrigés des inégalités sont obtenus à partir des indices de dimension IDI, I_x , en les multipliant par $(1-A_x)$, où A_x , défini par l'équation (1), correspond à la mesure Atkinson:

$$I_x^* = (1 - A_x) * I_x$$

Étape 3. Combinaison des indices de dimension pour calculer l'indice de développement humain ajusté pour l'inégalité

L'IHD est la moyenne géométrique des trois indices de dimension corrigés des inégalités:

$$IDHI = [I^*_{santé} * I^*_{éducation} * I^*_{revenu}]^{1/3} = [(1 - A_{santé}) * (1 - A_{éducation}) * (1 - A_{revenu})]^{1/3}$$

Annexe 5 - Coefficient d'inégalité humaine

Une moyenne non pondérée des inégalités en matière de santé, d'éducation et de revenu est désignée par le coefficient d'inégalité humaine. Il fait la moyenne de ces inégalités en utilisant la moyenne arithmétique

$$\text{coefficient d'inégalité humaine} = (A_{santé} + A_{éducation} + A_{revenu}) / 3$$

Lorsque toutes les inégalités en dimensions sont d'une ampleur similaire, le coefficient d'inégalité humaine et la perte de valeur de l'IDH diffèrent de manière négligeable. Lorsque les inégalités diffèrent en ampleur, la perte de valeur de l'IDH tend à être supérieure au coefficient d'inégalité humaine.

Annexe 6 - L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) évalue 10 indicateurs du développement humain dans trois dimensions : l'éducation, la santé et le niveau de vie. Ces différentes dimensions sont déclinées en 10 indicateurs : nutrition, mortalité infantile, années de scolarité, fréquentation scolaire, type de combustible de cuisson, disponibilité d'assainissement, accès à une source d'eau propre et salubre, accès à l'électricité, type de sol et propriété des actifs.

10 indicateurs									
Années de scolarisation attendues	Années moyennes de scolarisation	Mortalité infantile	Nutrition						
(1/6)	(1/6)	(1/6)	(1/6)						
Education			Santé		Qualité vie				
(1/3)			(1/3)		(1/3)				
Trois (3) dimensions									

Source : PNUD, 2018

Annexe 7 - Inégalité de genre et développement humain

	Variable endogène IDH	
IIG	-0,728***	
Ratio de mortalité maternelle		-0,000188***
Taux de naissance chez les adolescentes		-0,000800***
Nombre de sièges au parlement		0,000613
Population avec un niveau éducation secondaire (fille)		0,00276***
Population avec un niveau éducation secondaire (garçon)	-0,000762	
Participation à la force de travail (filles)		-0,000376
Participation à la force de travail (garçons)		-0,00168*
SIGI (discrimination de genre)		-0,00164**
Constante	0,975***	0,849***
Observations	160	107
R2	0,828	0,901

*** p<0,01 ; ** p<0,05 ; * p<0,1.



- 1 **PAU**
DE PROSPERITE
- 2 **Eau**
ET ASSAINISSEMENT
- 3 **Bonne Santé**
ET BIEN-ÊTRE
- 4 **Éducation**
DE QUALITÉ
- 5 **Égalité**
ENTRE
LES SEXES
- 6 **Eau Propre**
ET ASSAINISSEMENT
- 7 **Énergie Propre**
ET D'UN COÛT
ABORDABLE
- 8 **Travail Digne**
ET PROSPÉRITÉ
ÉCONOMIQUE
- 9 **Industrie,**
Innovation
ET
Infrastructure
- 10 **Inégalités**
Réduites
- 11 **Villes**
ET
Communautés
Durables
- 12 **Consommation**
ET
Production
Responsables
- 13 **Resilience**
RELATIVE
À LA LUTTE
CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
- 14 **Écosystèmes**
MARINS
- 15 **Écosystèmes**
TERRESTRES
- 16 **Paix, Justice**
ET
Institutions
Efficaces
- 17 **Partenariats**
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS